



Un lundi sanglant

**Le massacre et les viols commis par les forces de sécurité
en Guinée le 28 septembre**

Copyright © 2009 Human Rights Watch
All rights reserved.
Printed in the United States of America
ISBN: 1-56432-585-7
Cover design by Rafael Jimenez

Human Rights Watch
350 Fifth Avenue, 34th floor
New York, NY 10118-3299 USA
Tel: +1 212 290 4700, Fax: +1 212 736 1300
hrwnyc@hrw.org

Poststraße 4-5
10178 Berlin, Germany
Tel: +49 30 2593 06-10, Fax: +49 30 2593 0629
berlin@hrw.org

Avenue des Gaulois, 7
1040 Brussels, Belgium
Tel: + 32 (2) 732 2009, Fax: + 32 (2) 732 0471
hrwbe@hrw.org

64-66 Rue de Lausanne
1202 Geneva, Switzerland
Tel: +41 22 738 0481, Fax: +41 22 738 1791
hrwgva@hrw.org

2-12 Pentonville Road, 2nd Floor
London N1 9HF, UK
Tel: +44 20 7713 1995, Fax: +44 20 7713 1800
hrwuk@hrw.org

27 Rue de Lisbonne
75008 Paris, France
Tel: +33 (1)43 59 55 35, Fax: +33 (1) 43 59 55 22
paris@hrw.org

1630 Connecticut Avenue, N.W., Suite 500
Washington, DC 20009 USA
Tel: +1 202 612 4321, Fax: +1 202 612 4333
hrwdc@hrw.org

Web Site Address: <http://www.hrw.org>



DÉCEMBRE 2009

1-56432-585-7

Un lundi sanglant

Le massacre et les viols commis par les forces de sécurité en Guinée le 28 septembre

Carte de la Guinée	1
Carte de Conakry	2
Plan du Stade du 28 septembre et de ses alentours	3
Résumé	4
Recommandations	11
Méthodologie	16
I. Contexte	17
II. Prélude au massacre dans le Stade du 28 septembre et aux alentours	21
Choix de la date du rassemblement d'opposition.....	21
Marche en direction du stade le matin du 28 septembre et tentatives des forces de sécurité de bloquer les manifestants	23
Tirs de gendarmes sur des manifestants non armés à proximité du stade	24
Affrontements aux ronds-points de Hamdalaye et de Bellevue.....	25
Tentative visant à empêcher les chefs de l'opposition de pénétrer dans le stade	25
III. Massacre dans le Stade du 28 septembre et aux alentours	28
Attaque des participants au rassemblement par les forces de sécurité à l'intérieur du stade	29
Poursuite des participants au rassemblement par les forces de sécurité à l'extérieur du stade ...	35
Agression des chefs de l'opposition par la Garde présidentielle	43
IV. Viols et autres agressions sexuelles par les forces de sécurité	50
Femmes tuées par les forces de sécurité pendant ou après l'agression sexuelle.....	51
Extrême violence des agressions sexuelles	54
Viols avec objets	57
Enlèvements et viols.....	59
Impact psychologique des viols	62
Responsabilité du commandement pour les actes de violence sexuelle	66

V. Attaques par la Garde présidentielle des domiciles des dirigeants de l'opposition	69
VI. Dissimulation du massacre par le gouvernement	73
Intimidation de journalistes	73
Retrait de cadavres du stade et des morgues et enterrements dans des fosses communes.....	74
VII. Occupation militaire de l'hôpital Donka	82
VIII. Attaques par des soldats et par des miliciens en civil des quartiers des sympathisants de l'opposition	86
IX. Détentions arbitraires et sévices infligés aux détenus	91
Sévices infligés au camp Koundara	92
Sévices infligés au camp Alpha Yaya Diallo	93
X. Réactions internationales aux violences de septembre	97
XI. Exigence de justice : identification des principaux auteurs des violences de septembre	101
Aspects légaux	101
Crimes contre l'humanité.....	102
Responsabilité du commandement.....	103
Droit à exiger des comptes des auteurs des crimes	103
Efforts nationaux en faveur de l'obligation de rendre des comptes pour les violences de septembre	104
Individus dont la responsabilité pénale doit être examinée	105
Le président du CNDD, le capitaine Moussa Dadis Camara	105
Garde présidentielle et ses commandants	106
Unité de gendarmerie chargée de la lutte anti-drogue et du grand banditisme	108
Compagnie mobile d'intervention et de sécurité (CMIS)	108
Remerciements	109

Carte de la Guinée



© 2009 John Emerson / Human Rights Watch

Carte de Conakry



(cc) 2009 John Emerson / Human Rights Watch / OpenStreetMap and contributors, CC-BY-SA

Plan du Stade du 28 septembre et de ses alentours



© 2009 John Emerson / Human Rights Watch

Résumé

Aux alentours de 11h30, le 28 septembre 2009, plusieurs centaines de membres des forces de sécurité guinéennes sont entrés dans le Stade du 28 septembre à Conakry, la capitale de la Guinée, et ont ouvert le feu sur des dizaines de milliers de partisans de l'opposition qui participaient à un rassemblement pacifique. À la fin de l'après-midi, au moins 150 Guinéens ont été retrouvés morts ou mourants dans l'enceinte et à l'extérieur du stade.

Des corps jonchaient le terrain central du stade, étaient écrasés contre les portes à demi ouvertes, pendaient des murs et étaient empilés devant les portes fermées des vestiaires où quelques manifestants terrifiés avaient pu se réfugier. Des dizaines de femmes qui participaient au rassemblement ont subi des violences sexuelles d'une extrême brutalité de la part des forces de sécurité : viols individuels et collectifs, agressions sexuelles avec des objets tels que des bâtons, des matraques, des crosses de fusil et des baïonnettes. Au moins quatre femmes et jeunes filles ont été tuées pendant qu'elles étaient violées ou immédiatement après. Une femme a été tuée d'une balle dans le vagin alors qu'elle était allongée sur le dos au milieu du stade, suppliant qu'on épargne sa vie.

Au cours des heures et des jours qui ont suivi ces violences, alors que des mères, des pères et d'autres membres de familles tentaient désespérément de retrouver leurs proches, les forces de sécurité ont mené une opération de camouflage organisé : après avoir barré l'accès au stade et aux morgues, les soldats ont enlevé des dizaines de corps pour les enterrer dans des fosses communes. Pendant plusieurs jours, d'autres abus, tels que des meurtres, des viols et des pillages, ont été commis par les membres des forces de sécurité déployés dans les quartiers d'où était issue la majorité des sympathisants de l'opposition. Plusieurs dizaines d'autres opposants ont été séquestrés de façon totalement arbitraire dans des camps de l'armée et de la police, où plusieurs d'entre eux ont subi de graves sévices, y compris des tortures. À ce jour, le gouvernement guinéen n'a mené aucune enquête et n'a pas demandé aux membres des services de sécurité du pays de rendre des comptes pour le rôle qu'ils ont joué dans les meurtres, les viols et autres abus.

Dans le cadre d'une enquête de terrain approfondie sur les événements du 28 septembre et leurs conséquences, Human Rights Watch a interrogé environ 240 personnes, parmi lesquelles des victimes blessées lors de l'attaque, des personnes présentes dans le stade pendant les violences, des proches de personnes disparues, des soldats qui ont pris part aux violences et à l'opération de camouflage du gouvernement, des membres du personnel médical, des représentants d'organisations humanitaires, des diplomates, des journalistes

et des dirigeants de l'opposition. L'enquête a révélé que la plupart des meurtres, des agressions sexuelles et autres abus décrits dans le présent rapport ont été commis par des membres de l'élite de la Garde présidentielle, notamment de l'unité directement chargée au moment des faits de la sécurité personnelle du président du CNDD, Moussa Dadis Camara. Parmi les autres auteurs de graves abus se trouvaient des gendarmes, des policiers et des hommes en civil armés de machettes et de couteaux.

Les graves abus commis par les forces de sécurité le 28 septembre ne sont pas l'initiative d'un groupe de soldats voyous et indisciplinés, contrairement à ce qu'a soutenu le gouvernement guinéen. L'absence de menace ou de provocations de la part des manifestants et l'organisation dont ont fait preuve les forces de sécurité lors de l'attaque du stade (l'arrivée simultanée devant le stade de différentes unités de sécurité, le déploiement coordonné des soldats à des emplacements stratégiques autour du stade en prévision de la fuite des manifestants, l'absence d'utilisation de techniques non mortelles pour disperser la foule et la présence d'officiers, notamment d'un ministre chargé des questions de sécurité) laissent supposer que ces crimes étaient prémédités et planifiés.

Les preuves réunies par Human Rights Watch laissent supposer que les meurtres, les viols et les autres abus commis par les forces de sécurité le 28 septembre et après cette date constituent un crime contre l'humanité. L'échelle et le niveau d'organisation de ces crimes laissent fortement penser que les attaques étaient généralisées et systématiques. Le principe de responsabilité du commandement s'applique aux chefs militaires et à toutes les personnes en position d'autorité susceptibles de devoir rendre des comptes pour les crimes commis par les forces placées sous leur commandement et leur surveillance. Tous les responsables, y compris ceux qui ont donné les ordres, doivent rendre des comptes devant la justice pour leurs actes, tout comme ceux qui ont contribué à dissimuler les crimes et à se débarrasser des preuves.

Affichant le profond dégoût partagé par les gouvernements africains et d'autres organisations régionales et internationales, d'importants acteurs internationaux—dont la France, les États-Unis, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et les Nations Unies—ont fermement dénoncé les violences du 28 septembre en Guinée. Cette condamnation a été suivie par le décret par la CEDEAO et l'Union européenne d'un embargo sur les armes, le gel des avoirs et l'interdiction de voyager pour les membres du CNDD par l'UE, les États-Unis et l'Union africaine et le retrait ou l'annulation de l'aide économique et militaire par l'UE et la France.

La communauté internationale a également été très ferme quant à la nécessité de demander aux responsables des violences de septembre de rendre des comptes. Pour cela, à la demande de l'Union africaine et de la CEDEAO, une commission d'enquête internationale a été mise en place le 30 octobre par le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Le 14 octobre, le procureur de la Cour pénale internationale a confirmé que celle-ci avait entamé un examen préliminaire de la situation. Malheureusement, le soutien économique et diplomatique apporté à la Guinée par la Chine et la Libye vient entacher la réponse internationale quasiment unanime.

En s'appuyant sur les preuves présentées dans ce rapport, Human Rights Watch recommande au gouvernement guinéen de suspendre immédiatement de leurs fonctions tous les dirigeants des services de sécurité suspectés d'être les premiers responsables des meurtres, des agressions sexuelles et des abus commis pendant les violences de septembre ; d'ouvrir rapidement une enquête, et de poursuivre et punir les coupables conformément à ce que prévoit le droit international. Human Rights Watch recommande également au gouvernement guinéen de reconnaître un bilan plus précis du nombre de morts recensés suite aux événements de septembre, de faciliter l'exhumation et l'identification des corps enterrés par les forces de sécurité et de rendre ces corps aux familles.

Les partenaires internationaux de la Guinée devraient continuer d'exiger que les coupables rendent des comptes et appuyer les efforts internationaux menés pour poursuivre et juger les responsables de ces crimes si les autorités guinéennes ne respectent pas leur obligation de le faire. Enfin, Human Rights Watch appelle le Secrétaire général des Nations Unies à rendre public au plus vite le rapport de la commission internationale d'enquête sur les violations des droits humains liées aux événements du 28 septembre, et à s'assurer que les conclusions de ce rapport seront examinées et appliquées.

Massacre, violences sexuelles et dissimulation

Le coup d'État sans effusion de sang mené en décembre 2008 par un groupe de militaires suite à la mort du président Lansana Conté, qui avait dirigé la Guinée d'une main de fer depuis de nombreuses années, a dans un premier temps ravivé l'espoir d'une transition vers un régime plus respectueux des droits de l'homme. Le gouvernement putschiste, auto-baptisé Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), était dirigé par le capitaine Moussa Dadis Camara, lequel s'est autoproclamé président. Ce dernier a promis d'organiser des élections en 2009 auxquelles ni lui, ni aucun membre du CNDD ne se présenterait. En 2009, lorsqu'il est revenu sur sa promesse, les partis d'opposition et des

groupes de la société civile guinéenne ont organisé des manifestations à travers tout le pays. La plus importante était prévue pour le 28 septembre 2009, à Conakry, et devait avoir pour point d'orgue le rassemblement au Stade du 28 septembre.

Dès les premières heures du 28 septembre, des dizaines de milliers de partisans de l'opposition ont marché vers le stade depuis la périphérie de la capitale. Les forces de sécurité ont à plusieurs reprises essayé d'empêcher les manifestants non armés d'avancer jusqu'au stade, notamment en tirant à balles réelles dans la foule. En réponse à ces tirs, les manifestants ont mis à sac un poste de police avant de l'incendier, et ont blessé un policier. Lorsque les chefs politiques de l'opposition sont entrés dans le stade aux alentours de 11h00, ils l'ont trouvé rempli de dizaines de milliers de partisans qui entonnaient des slogans pro-démocratiques, chantaient, dansaient et marchaient sur la piste de course du stade en brandissant des affiches et le drapeau guinéen.

Un peu avant 11h30, des centaines de soldats de la Garde présidentielle, des gendarmes de l'Unité chargée de la lutte anti-drogue et du grand banditisme, des membres des forces de police anti-émeute et des dizaines de miliciens en civil sont arrivés à proximité du stade. Une fois déployés autour de l'enceinte et placés près des issues, les policiers anti-émeute ont tiré des grenades lacrymogènes à l'intérieur du stade, provoquant une panique généralisée. Quelques minutes plus tard, les forces de sécurité, avec à leur tête la Garde présidentielle, sont entrées dans le stade par l'entrée principale en tirant sur la foule compacte terrifiée. De nombreux témoins ont raconté que les hommes armés « tiraient en rafales sur la foule de gauche à droite » jusqu'à avoir vidé les deux chargeurs de munitions que plusieurs d'entre eux portaient.

Un groupe de soldats s'est avancé lentement sur le terrain situé au milieu du stade tout en tirant, laissant sur son passage de nombreux manifestants blessés ou morts. Un autre groupe s'est dirigé vers les tribunes et s'en est pris aux chefs des partis d'opposition et à leurs collaborateurs, en les frappant si violemment que certains d'entre eux ont perdu connaissance. De nombreux autres soldats ont bloqué les issues à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du stade.

Des témoins ont raconté que des soldats ont abattu des manifestants paniqués qui tentaient de fuir le stade en escaladant les murs d'enceinte, ont tiré à bout portant sur des manifestants qui essayaient de se cacher dans des galeries, des toilettes ou sous des sièges, et ont massacré d'autres personnes après leur avoir assuré qu'ils pourraient sortir en toute sécurité. Comme la plupart des issues du stade étaient bloquées par les attaquants, les chances de pouvoir s'échapper étaient minces pour les manifestants pris au piège et

nombre d'entre eux sont morts écrasés par la foule paniquée à l'intérieur du stade. À l'extérieur du bâtiment principal, sur les terrains du complexe sportif, d'autres manifestants ont été blessés—mortellement dans de nombreux cas—à la baïonnette, par balle, ou d'un coup de couteau alors qu'ils essayaient de s'enfuir. Les dossiers médicaux des hôpitaux et les documents des organisations humanitaires confirment que plus de 1 400 personnes ont été blessées au cours de l'attaque.

Human Rights Watch n'a trouvé aucune preuve démontrant qu'un membre des forces de sécurité ait été blessé ou tué dans l'enceinte du stade ou du complexe sportif attenant, ce qui montre bien que les violences perpétrées par les forces de sécurité contre les manifestants de l'opposition non armés étaient à sens unique.

Les agressions sexuelles ont commencé quelques minutes après l'entrée des forces de sécurité dans le stade. Les enquêteurs de Human Rights Watch ont interrogé 28 victimes de violences sexuelles et documenté encore plus de cas grâce aux témoignages des personnes ayant assisté aux violences. Sur les 28 victimes, 18 avaient été violées par plus d'un agresseur. On ne sait pas exactement combien de femmes ont été violées. À la mi-octobre, 63 victimes de violences sexuelles avaient été identifiées par une coalition de groupes de défense de la santé et des droits humains. Cependant, étant donné la manière dont sont stigmatisées les victimes de violence sexuelle dans une société guinéenne à majorité musulmane et profondément conservatrice, on peut supposer que de nombreuses femmes ayant subi des violences sexuelles le 28 septembre ont préféré ne pas demander de soins médicaux ou une autre forme d'aide.

Les victimes et les témoins ont décrit la manière avec laquelle des groupes de soldats de la Garde présidentielle ont acculé ou poursuivi les femmes paniquées qui fuyaient les coups de feu. Des femmes qui essayaient de grimper aux murs ou d'escalader les barrières pour s'échapper ont été rattrapées et forcées à descendre sous la menace des armes. Celles qui se cachaient sous les sièges et les tables du stade ont été violemment sorties de leur cachette. Une fois leurs victimes maîtrisées, les agresseurs ont arraché leurs vêtements ou les ont déchirés à l'aide d'un couteau. Après avoir coincé ces dernières au sol ou contre les sièges du stade, les agresseurs les ont violées à tour de rôle.

Les violences sexuelles étaient la plupart du temps accompagnées d'insultes dégradantes, de menaces de mort et d'une extrême brutalité. Les victimes ont dit avoir reçu des coups de pied et avoir été roués de coups de poings, de bâtons, de matraques et de crosses de fusil avant, pendant et après l'agression sexuelle. Nombre des victimes interrogées par Human Rights Watch ont montré leurs ecchymoses, les traces de coupures sur leur dos, leurs fesses

et leurs membres, et les marques d'ongles sur leurs cuisses, leurs poignets et leur ventre. Pendant qu'ils agressaient sexuellement les jeunes filles et les femmes peules, les assaillants ont à plusieurs reprises tenu des propos racistes et proféré des insultes et des menaces apparemment dirigées contre cette ethnie.

De nombreux témoins ont dit avoir vu des groupes de 10 femmes et jeunes filles être violées simultanément sur le terrain et à d'autres endroits du complexe sportif. La Garde présidentielle a également enlevé plusieurs femmes présentes dans le stade, ainsi que certaines femmes qui attendaient d'être soignées dans un centre médical, pour les emmener dans des résidences privées où elles ont subi pendant plusieurs jours des viols collectifs. La fréquence et le nombre des agressions sexuelles qui ont été perpétrées pendant et après les manifestations laissent fortement supposer que ces actes ont été organisés suivant un vaste schéma préétabli et ne résultent pas d'initiatives isolées de soldats voyous.

Human Rights Watch a rassemblé des preuves formelles, y compris des témoignages de sources confidentielles militaires et de membres d'équipes médicales, attestant que les militaires ont entrepris de cacher de manière systématique les preuves de leurs crimes et de minimiser le nombre réel de victimes ayant trouvé la mort le 28 septembre. Le gouvernement a annoncé le chiffre officiel de 57 morts. Grâce à ses enquêtes, Human Rights Watch a pu déterminer que le nombre de victimes décédées lors des violences du 28 septembre et les jours qui ont suivi se situe probablement entre 150 et 200.

Immédiatement après le massacre, les membres de la Garde présidentielle ont empêché les équipes médicales de pénétrer dans le stade et, au cours des heures qui ont suivi, ont enlevé les corps qui se trouvaient dans l'enceinte du stade et du complexe sportif à l'aide de camions militaires. Dans les 24 heures qui ont suivi les violences perpétrées au stade, la Garde présidentielle a également pris le contrôle des deux principales morgues de Conakry, situées aux hôpitaux Donka et Ignace Deen, et a enlevé les corps pour les enterrer dans des lieux connus et d'autres endroits inconnus. Human Rights Watch a interrogé les familles de plus de 50 personnes décédées au cours du massacre du 28 septembre. Dans plus de la moitié des cas, l'impossibilité de retrouver les corps des victimes a mené à la supposition que ces corps avaient été directement enlevés du stade ou de la morgue de l'hôpital, par des militaires.

Human Rights Watch a interrogé une source qui a vu 65 corps entreposés au camp militaire d'Almamy Samory Touré de Conakry être emmenés au milieu de la nuit pour être, selon toute vraisemblance, enterrés dans une fosse commune. Une autre source a dit avoir vu les

troupes de la Garde présidentielle emmener des corps depuis l'hôpital Donka, tôt le matin du 29 septembre, pour aller les enterrer dans deux fosses communes à Conakry et dans les environs.

Abus commis après les violences du stade

Au cours des heures et des jours qui ont suivi les violences, des soldats lourdement armés portant une tenue de camouflage et un béret rouge et des civils armés de couteaux, de machettes et de bâtons ont commis plusieurs dizaines d'abus dans les quartiers où résidait la majorité des participants au rassemblement du 28 septembre. Dans certains cas, il semble que les soldats et les civils armés ont agi en toute complicité. Les quartiers touchés par les attaques, notamment ceux de Dar-es-Salaam, Hamdalaye, Koloma, Bomboli et Cosa, connus pour être les bastions de l'opposition, sont en majorité peuplés d'habitants peuls et malinkés. Plusieurs victimes et témoins des violences commises dans ces quartiers ont confié à Human Rights Watch qu'au cours des attaques, les soldats et les miliciens en civil ont tué, violé et volé les résidents, et vandalisé les habitations. Ils les ont également insultés à plusieurs reprises et ont menacé les Peuls tout particulièrement.

Les forces de sécurité ont arbitrairement placé en détention plusieurs dizaines d'hommes arrêtés alors qu'ils fuyaient le stade ou, dans une moindre mesure, au cours des attaques qui ont suivi dans les quartiers, avant de faire subir à ces derniers de graves maltraitances, voire des tortures. La plupart d'entre eux ont été dévalisés et battus, parfois gravement, pendant leur détention. Les pires abus commis et les plus longues périodes de détention ont eu lieu aux camps militaires de Koundara et d'Alpha Yaya Diallo. Dans ces camps, d'anciens détenus ont dit avoir été battus à plusieurs reprises avec des matraques, des armes à feu et d'autres objets. Ils racontent également qu'ils ont été fouettés et forcés à se déshabiller, qu'ils ont dû prendre des positions de stress et subir des simulacres d'exécution. Sur les 13 hommes interrogés par Human Rights Watch qui ont été détenus dans au moins un des quatre centres de détention, aucun n'avait auparavant été questionné, interrogé ou déjà arrêté auparavant, et la plupart ont dû payer les policiers, gendarmes ou soldats qui les retenaient pour être relâchés. Les détenus n'ont généralement reçu aucun soin médical et n'ont eu droit qu'à une quantité limitée de nourriture et d'eau au cours de leur détention.

Recommandations

Au gouvernement guinéen

- Coopérer pleinement avec la Commission internationale d'enquête proposée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en septembre et établie par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon en octobre, sans limiter son droit d'accès aux informations.
- Suspendre immédiatement de leurs fonctions les agents de sécurité soupçonnés de porter de lourdes responsabilités dans les crimes commis le 28 septembre 2009 et les jours suivants, y compris ceux nommés dans le présent rapport et soumettez-les rapidement à une enquête.
- Mener une enquête sur ces crimes, engager des poursuites judiciaires contre leurs auteurs, et sanctionner—conformément aux normes internationales relatives aux procès équitables—les membres des forces de sécurité dont la responsabilité pour ces crimes (tels que les meurtres, les viols, les agressions, la torture) est prouvée, y compris les personnes qui selon la doctrine de responsabilité du commandement auraient dû empêcher ou réprimer ces crimes.
- Respecter intégralement les restrictions imposées à certains fonctionnaires guinéens par l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et les États-Unis, y compris :
 - les embargos sur les armes imposés par la CEDEAO le 17 octobre et par l'Union européenne le 27 octobre ;
 - les restrictions sur les voyages et les visas imposées par les États-Unis le 23 octobre, par l'Union africaine le 23 octobre et par l'UE le 27 octobre ; et
 - le gel des actifs imposé par l'UE le 27 octobre.
- Garantir que les témoins et les autres détenteurs d'informations à propos des crimes commis au cours des violences de septembre sont correctement protégés contre toute intimidation, menace ou violence.
- Relâcher immédiatement toute personne détenue à la suite des violences de septembre sans faire l'objet d'une accusation, ou indiquer immédiatement quelles charges précises pèsent contre cette personne en vue de l'organisation d'un procès équitable dans un délai raisonnable.
- Faciliter l'exhumation, l'identification et le retour à leur famille des corps dont les forces de sécurité se sont débarrassés à la suite des violences du 28 septembre, y

compris les cadavres enlevés du stade et des morgues des hôpitaux Donka et Ignace Deen pour être jetés dans des fosses communes.

- Indemniser rapidement et correctement les victimes des violences du 28 septembre et des jours suivants, y compris les membres de la famille et les ayants droit de personnes tuées.
- Ratifier le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, signé par la Guinée en juillet 2003, qui impose aux États de protéger les femmes contre toutes formes de violence, notamment la violence sexuelle, et de légiférer et d'appliquer les textes protégeant les femmes contre la violence sexuelle.
- Garantir que l'Observatoire national de la démocratie et des droits de l'homme (ONDH), mandaté pour enquêter sur les violations des droits humains et mettre en œuvre l'éducation aux droits humains, est pleinement opérationnel, financé et autorisé à fonctionner en toute indépendance.
- Examiner de manière approfondie (et modifier si nécessaire) le cursus de formation de la police et des autres forces de sécurité pour assurer une formation complète sur les questions de droits humains, y compris les pratiques légales et adaptées d'interrogatoire et de détention, et l'usage minimum de la force pour la dispersion des foules. Formez de façon complète les officiers de police à la mise en œuvre d'enquêtes sur l'usage illégal de la force et les abus des forces de sécurité. Toutes les formations doivent être conformes aux normes internationales applicables en matière de droits humains, telles que le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois des Nations Unies et les Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois des Nations Unies.

À l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à l'Union européenne

- Exiger que les responsables des crimes, des violences sexuelles et des autres sévices commis le 28 septembre et ensuite rendent des comptes et soutenir les efforts internationaux visant à poursuivre ces crimes si les autorités guinéennes ne remplissent pas leurs obligations d'inquiéter les responsables de ces crimes.
- Appeler publiquement et de façon privée le gouvernement guinéen à garantir que les témoins et les autres détenteurs d'informations à propos des crimes commis au

cours des violences de septembre soient correctement protégés de toute intimidation, menace ou violence.

- Assister la Commission internationale d'enquête en leur permettant d'accéder pleinement aux informations collectées par les États membres, y compris les informations des services secrets sur les violences du 28 septembre et des jours suivants.
- Assister le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies pour assurer que les mesures adéquates sont prises pour protéger les témoins des violences de septembre qui coopèrent avec la Commission internationale d'enquête en surveillant toutes les actions des autorités guinéennes menaçant des témoins et aidez à l'évacuation et au relogement des témoins menacés si besoin est. Accorder l'asile aux témoins menacés si nécessaire.
- Respecter intégralement les restrictions imposées à certains fonctionnaires guinéens par l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et les États-Unis, y compris :
 - les embargos sur les armes imposés par la CEDEAO le 17 octobre et par l'Union européenne le 27 octobre ;
 - les restrictions sur les voyages et les visas imposées par les États-Unis le 23 octobre, par l'Union africaine le 23 octobre et par l'UE le 27 octobre ; et
 - le gel des actifs imposé par l'UE le 27 octobre.
- Apporter un soutien financier et autre aux organisations non gouvernementales guinéennes pour améliorer la veille et la documentation concernant les abus commis par les forces de sécurité et évoquez ces questions au niveau national et international.

Au Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon

- Rendre rapidement public le rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits humains associés aux violences de septembre en Guinée et assurez que ses constatations sont discutées et mises en œuvre.
- Exiger que les responsables des crimes, des violences sexuelles et des autres sévices commis le 28 septembre et ensuite rendent des comptes et soutenir les efforts internationaux visant à poursuivre ces crimes si les autorités guinéennes ne remplissent pas leurs obligations d'inquiéter les responsables de ces crimes.
- Appeler publiquement et de façon privée le gouvernement guinéen à garantir que les témoins et les autres détenteurs d'informations à propos des crimes commis au

cours des violences de septembre soient correctement protégés de toute intimidation, menace ou violence.

- Établir une présence sur le terrain de représentants, en nombre suffisant, du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies pour assurer la surveillance et la documentation de :
 - tout acte d'intimidation contre des témoins et d'autres détenteurs d'informations sur les crimes commis au cours des violences de septembre ; et
 - toute violation des droits civils et politiques lors de l'organisation des élections prévues pour 2010, y compris toute restriction qui pourrait affecter la possibilité des individus de s'associer librement, la possibilité des partis politiques et de leurs militants de s'organiser et de faire campagne et la possibilité de la presse de rendre compte des événements électoraux.

Au Conseil de sécurité des Nations Unies

- Encourager en permanence l'engagement du Secrétaire général des Nations Unies et du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur la situation en Guinée.
- Soutenir l'établissement d'une opération de défense des droits humains sur le terrain en Guinée.

Au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies

- Demander à la Commission internationale d'enquête sur les violences de septembre en Guinée de rendre compte de ses observations aux membres du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, lors de la 13^{ème} session du Conseil, qui doit se tenir en mars 2010.
- Soutenir l'engagement du Conseil des droits de l'homme par des procédures pertinentes spéciales, telles que celles énumérées ci-dessous, et suivre leurs recommandations concernant la situation en Guinée.

Aux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur des sujets spécifiques

Aux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les violences contre les femmes, sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits humains et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination

- Surveiller étroitement la situation en Guinée et demander à visiter le pays.

À la Commission internationale d'enquête

- Intégrer des recommandations spéciales au rapport de la Commission concernant l'obligation de rendre des comptes, qui soient conformes aux normes internationales applicables aux crimes graves commis dans le cadre des violences de septembre en Guinée, en tenant compte de la possibilité et de la volonté des autorités nationales d'enquêter sur les auteurs présumés et de les poursuivre.
- Intégrer des recommandations spéciales dans le rapport de la Commission concernant le besoin d'une présence permanente du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies pour assurer la veille et la documentation concernant tout acte d'intimidation contre des témoins et d'autres personnes ayant fourni des informations sur les crimes commis pendant les violences de septembre.

Au procureur de la Cour pénale internationale

- Dans le cadre de votre examen préliminaire sur la situation en Guinée, tenir compte des observations et des recommandations de la Commission internationale d'enquête en Guinée et effectuer un suivi étroit des efforts nationaux visant à réprimer les crimes afin d'évaluer s'il est nécessaire que votre bureau cherche à ouvrir une enquête sur les crimes commis lors des violences de septembre.

À Blaise Compaoré, président du Burkina Faso et médiateur de la CEDEAO sur la crise en Guinée

- Garantir que toute solution visant à résoudre la crise en Guinée comporte un volet sur l'obligation de rendre des comptes sur les crimes commis le 28 septembre et après.
- Veiller étroitement à la sécurité des victimes et des témoins des violences de septembre et intervenir pour protéger les individus s'ils se trouvent menacés.

Méthodologie

Du 12 au 22 octobre 2009, une équipe composée de quatre membres du personnel de Human Rights Watch a mené une enquête en Guinée suite au massacre, aux viols et aux divers autres abus de droits humains qui ont été perpétrés le 28 septembre et après cette date dans la capitale, Conakry.

Les membres du personnel de Human Rights Watch ont réalisé environ 240 entretiens avec des victimes blessées lors de l'attaque, des personnes présentes dans le stade pendant les violences, des proches de personnes disparues, des soldats qui ont pris part aux violences et à l'opération de camouflage du gouvernement, des membres du personnel médical, des représentants d'organisations humanitaires, des diplomates, des journalistes et des dirigeants de l'opposition. La grande majorité des entretiens s'est déroulée dans la langue parlée par la personne interrogée, anglais ou français. Les autres ont été réalisés grâce à l'intervention d'interprètes.

Human Rights Watch a reçu et a examiné de nombreuses photographies et vidéos des événements du 28 septembre, vraisemblablement réalisées grâce à des téléphones portables. Ces documents ont été pour la plupart obtenus par le biais de sources mises à la disposition du public, notamment des sites Internet et des disques compacts disponibles à la vente sur les marchés de Conakry. Certains documents ont été fournis directement par les personnes interrogées par Human Rights Watch.

Les personnes interrogées ont été identifiées avec l'aide notamment de groupes de la société civile ou de la communauté locale, des journalistes, des partis politiques et des hôpitaux. Les entretiens se sont tenus partout dans Conakry, mais également à Dakar, capitale du Sénégal, et à Paris, capitale de la France. La plupart de ces entretiens se sont déroulés de manière individuelle, mais ont parfois eu lieu en présence de proches ou d'amis des témoins. Nombre de personnes interrogées ont dit craindre des représailles de la part des forces de sécurité et ont pour cette raison demandé que leur anonymat soit respecté. Elles voulaient être assurées que leur nom et tout élément permettant de les identifier, ou même le nom de l'organisation à laquelle elles appartiennent, ne soit pas cité dans le présent rapport. Les renseignements portant sur les personnes rencontrées et le lieu de l'entretien n'ont pas été divulgués lorsqu'ils mettaient en danger ces personnes. Ils ont toutefois été enregistrés par Human Rights Watch.

I. Contexte

La Guinée, pays dont la population dépasse légèrement 10 millions d'habitants, compte trois ethnies majoritaires : les Peuls, qui représentent 40 pourcent de la population ; les Malinkés, 30 pourcent ; et les Soussous, 20 pourcent. Le pays compte également plusieurs ethnies minoritaires, comme les Guerzés, les Kissis et les Tomas, qui représentent les 10 pourcent restants et vivent essentiellement dans la région Guinée-forestière du sud-est.¹ Chaque ethnie parle sa propre langue, bien que le français reste la langue officielle du pays et le soussou une langue véhiculaire, en particulier à Conakry et au sein de l'armée.² Environ 85 pourcent des Guinéens sont musulmans. Les 15 pourcent restants, principalement des habitants de la région forestière mais aussi de Conakry et des grandes villes, sont chrétiens ou affichent des croyances indigènes.³ Bien qu'elle dispose d'environ la moitié des réserves mondiales de bauxite ainsi que d'importants gisements de minerai de fer, d'or et de diamants, la Guinée est l'un des pays les plus pauvres du monde.⁴

Les droits humains du peuple guinéen ont été systématiquement bafoués par l'administration d'Ahmed Sékou Touré, à la tête du pays depuis l'indépendance vis-à-vis de la France en 1958 jusqu'en 1984, puis par celle de Lansana Conté, qui a dirigé la Guinée jusqu'à sa mort en décembre 2008.⁵ Suite à l'annonce de la mort de Conté le 22 décembre 2008, un coup d'État sans effusion de sang fomenté par un groupe de militaires guinéens, le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) et dirigé par le capitaine Moussa Dadis Camara, lequel s'est autoproclamé président, a dans un premier temps fait naître l'espoir de l'avènement d'une démocratie et d'un plus grand respect des droits humains.⁶ Cependant, depuis leur arrivée au pouvoir, Dadis Camara et le gouvernement du

¹ Minority Rights Group International, « World Directory of Minorities and Indigenous Peoples: Guinea Overview » (Annuaire des minorités et des populations indigènes : situation de la Guinée), non daté, <http://www.minorityrights.org/5503/guinea/guinea-overview.html> (consulté le 26 novembre 2009).

² Alpha Mamadou Diallo, « Usages et images des langues en Guinée », <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/19/DIALLO.pdf> (consulté le 10 novembre 2009).

³ Département d'État des États-Unis, « International Religious Freedom Report 2009 – Guinea, » (Rapport 2009 sur la liberté religieuse internationale : Guinée) 26 octobre 2009, <http://www.state.gov/g/drl/rls/irf/2009/127236.htm> (consulté le 10 novembre 2009).

⁴ La Guinée se trouvait à la 170^{ème} position sur 182 pays au dernier classement sur la base du développement humain utilisant des chiffres de 2007. Programme des Nations Unies pour le développement, « Guinea: Human Development Report 2009 » (Guinée : Rapport sur le développement humain), http://hdrstats.undp.org/en/countries/data_sheets/cty_ds_GIN.html (consulté le 9 novembre 2009).

⁵ Pour en savoir plus sur Lansana Conté et pour un bref historique de la Guinée depuis son indépendance en 1958, voir Human Rights Watch, *Mourir pour le changement : Les forces de sécurité guinéennes répondent par la brutalité et la répression à une grève générale*, vol. 19, n° 5(A), avril 2007, <http://www.hrw.org/node/10977>, p. 9.

⁶ Alors que de nombreux Guinéens et quelques observateurs internationaux ont d'une manière générale vu le gouvernement putschiste d'un bon œil, le coup d'État a été dans une large mesure condamné à l'étranger, y compris par des organisations

CNDD ont pris le contrôle des affaires politiques du pays, se sont gardés d'organiser les élections libres et justes qu'ils avaient promises, et ont progressivement et violemment réprimé l'opposition. Les auteurs de ces abus continuent de jouir d'une impunité quasi totale.⁷

Les actions menées dès le départ par Dadis Camara, un ancien petit officier responsable d'une unité militaire chargée de l'approvisionnement en carburant, révèlent son mépris pour les principes démocratiques et l'état de droit. Malgré l'implication notoire de plusieurs officiers militaires du CNDD dans de graves abus et crimes passés, y compris dans des affaires de torture, les nouveaux dirigeants de la Guinée n'ont fait ouvrir aucune enquête et n'ont jamais demandé à ces officiers de rendre des comptes. Le camp militaire d'Alpha Yaya Diallo, plus connu sous le nom de camp Alpha Yaya, situé à Conakry, la capitale guinéenne, est devenu de fait le siège du gouvernement, d'où Dadis Camara et sa clique dirigent l'essentiel de leurs opérations. Depuis le coup d'État, une vingtaine de militaires, pour la plupart liés à l'ancien régime, ont été faits prisonniers dans des centres de détention clandestins où ils n'ont le droit de voir ni leur avocat, ni leur famille, et subissent de graves sévices.⁸

À son arrivée au pouvoir, Dadis Camara a pris des mesures concrètes de lutte contre une corruption omniprésente et l'implication de membres du gouvernement et de l'armée dans des réseaux de trafic de drogue, véritable fléau en Guinée depuis plusieurs années, le pays étant une plateforme de transit de la cocaïne qui circule entre l'Amérique latine et l'Europe.⁹

régionales comme l'Union africaine et la CEDEAO, lesquelles ont suspendu la Guinée pour les élections à venir de, respectivement, décembre et janvier. Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, « Situation in Guinea, Art. 217 » (Situation en Guinée, Art. 217), 29 décembre 2008, <http://www.aumission-ny.org/article.php?numero=217> (consulté le 24 novembre 2009) ; « ECOWAS suspends Guinea until democracy restored » (La CEDEAO suspend la Guinée jusqu'au retour de la démocratie), Reuters, 10 janvier 2009. Le président sénégalais, Abdoulaye Wade, s'est pour sa part ouvertement prononcé en faveur de la junte militaire et de sa reconnaissance au niveau international, tout comme le président libyen, Mouammar Kadhafi. « Senegal president urges world to back Guinea coup » (Le président sénégalais exhorte le monde à appuyer le coup d'État en Guinée), Agence France-Presse, 26 décembre 2008 ; « Libya's Al-Qadhafi urges 'protection' of Guinea's unity » (Le président Libyen Kadhafi appelle à la protection de l'unité guinéenne) (en arabe), télévision libyenne (Tripoli), 27 décembre 2008, 1230 TUC, traduit en anglais par la direction des transmissions de la BBC Moyen-Orient, 27 décembre 2008.

⁷ Pour en savoir plus sur les abus commis par le gouvernement du CNDD et les forces de sécurité guinéennes avant le massacre du 28 septembre 2009, voir « Guinée : Le gouvernement doit discipliner les soldats », communiqué de presse de Human Rights Watch, 27 avril 2009, <http://www.hrw.org/node/82748> ; « Guinée : La junte au pouvoir viole les droits humains », communiqué de presse de Human Rights Watch, 8 juillet 2009, <http://www.hrw.org/node/84329> ; « Guinée : Les droits de l'opposition doivent être respectés », communiqué de presse de Human Rights Watch, 31 août 2009, <http://www.hrw.org/node/85371>.

⁸ Voir « Guinée : La junte au pouvoir viole les droits humains », communiqué de presse de Human Rights Watch, 8 juillet 2009.

⁹ Camara s'est d'abord attaqué au secteur minier, extrêmement touché par la corruption, en bloquant et en renégociant les contrats. Dans le cadre d'une campagne menée par Camara en personne, des fonctionnaires soupçonnés de corruption et de trafic de drogue ont été systématiquement interrogés à la télévision à des heures de grande écoute, souvent par le président du CNDD lui-même, dans une émission connue sous le nom de « Dadis Show ». En février, Ousmane Conté, le fils du président décédé, a été arrêté et a admis qu'il était largement impliqué dans un réseau de trafic de drogue, comme l'étaient de nombreux autres proches du régime précédent.

Cependant, ces efforts ont été entachés d'une série d'abus et de graves violations des principes correspondant à un État de droit. En 2009, des soldats lourdement armés ont régulièrement commis des abus contre la population et les commerçants guinéens, notamment des vols, des extorsions et des manœuvres d'intimidation des autorités judiciaires.¹⁰

Dès qu'il a pris le pouvoir, Dadis Camara a rapidement suspendu la constitution du pays, dissous le gouvernement et déclaré l'interdiction de toute activité politique et syndicale.¹¹ Le nouveau dirigeant a proposé dans un premier temps d'organiser des élections avant décembre 2010,¹² puis, sous la pression internationale, a promis de tenir ces élections en 2009 tout en précisant que ni lui ni aucun autre membre du CNDD ne se porterait candidat, assurant ainsi la transmission du pouvoir à un gouvernement civil.¹³ Ces promesses ont valu au président le soutien d'une grande partie de la population guinéenne. Néanmoins, rien n'a été fait ou presque pour organiser ces élections et, en 2009, le gouvernement du CNDD a progressivement limité les libertés d'expression politique et de réunion. À maintes reprises les partis d'opposition ont tenté de mener une campagne en vue des élections présidentielles, mais le gouvernement a réagi par des mesures d'intimidation et des attaques.¹⁴ À de nombreuses reprises au cours de l'année, Dadis Camara a levé puis réappliqué l'interdiction de mener des activités politiques et syndicales. En réaction aux vives critiques de la population guinéenne, il a prononcé en août l'interdiction d'envoyer des messages écrits à l'aide d'un téléphone portable et, en septembre, l'interdiction d'organiser des débats politiques dans les émissions de radio.¹⁵

Les opposants au régime militaire, soit les syndicats, les représentants de la société civile et tous les principaux partis politiques guinéens (l'Union des forces républicaines (UFR), l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), l'Union pour le progrès de la Guinée

¹⁰ Les abus commis dans le contexte de la lutte contre la corruption et le trafic de drogue ont été flagrants début 2009. Voir « Guinée : Le gouvernement doit discipliner les soldats », communiqué de presse de Human Rights Watch, 27 avril 2009.

¹¹ « Guinée : Gouvernement et institutions sont dissous (militaire) », Agence France-Presse, 23 décembre 2008.

¹² Enregistrement audio du capitaine Camara, consultable en ligne sur « Guinée : La junte s'installe dans le calme », Radio France Internationale, 24 décembre 2008. http://www.rfi.fr/actufr/articles/108/article_76537.asp (consulté le 4 novembre 2009).

¹³ Dadis Camara a réitéré ces engagements multiple fois dans les premiers mois de 2009. Voir « Guinea junta pledges 2009 polls », BBC, 5 janvier 2009 ; « Guinée: Le chef de la junte ne se présentera pas aux élections », Radio France Internationale, May 11, 2009.

¹⁴ Voir « Guinée : La junte au pouvoir viole les droits humains », communiqué de presse de Human Rights Watch, 8 juillet 2009 ; « Guinée : Les droits de l'opposition doivent être respectés », communiqué de presse de Human Rights Watch, 31 août 2009.

¹⁵ « Guinée : Les droits de l'opposition doivent être respectés, » communiqué de presse de Human Rights Watch, 31 août 2009 ; « Guinea bans political debates on radio, TV » (la Guinée interdit les débats politiques à la radio et à la TV), Reuters, 2 septembre 2009.

(UPG), le Front uni pour la démocratie et le changement (FUDEC), les Nouvelles forces démocratiques (NFD) et l'Union des forces démocratiques (UFD)) se sont alliés pour former le Forum des Forces Vives de Guinée. En mars, les Force Vives ont présenté au CNDD un calendrier électoral prévoyant la tenue des élections législatives en octobre et celle des présidentielles en décembre 2009. Bien que Dadis Camara ait approuvé ce calendrier, le CNDD n'est pas allé au bout du processus et a même refusé, en mai et juin, de financer la Commission électorale nationale indépendante (CENI), organe gouvernemental chargé d'organiser et de surveiller le déroulement des élections.

Après plusieurs mois de retard et sous la pression grandissante de la société civile guinéenne et d'importants acteurs internationaux, Dadis Camara a annoncé au mois d'août que les élections présidentielles se tiendraient le 31 janvier 2010. Sans clairement annoncer sa candidature, Camara est revenu sur ses engagements et a déclaré que « rien n'interdit à tout membre du CNDD et du gouvernement de faire acte de candidature à toutes les élections en Guinée ».¹⁶ La population guinéenne a en grande partie interprété ce message comme la volonté du chef militaire de présenter sa candidature. L'opposition guinéenne, pour qui cette éventualité allait gâcher toute la crédibilité des élections, a réagi en organisant des manifestations plus ou moins importantes dans tout le pays.¹⁷ Fin septembre, les grandes manifestations avaient atteint leur point d'orgue avec des actions organisées par les Forces Vives.

¹⁶ « Guinée: appel à s'opposer à une 'confiscation du pouvoir par la junte' », Agence France-Presse, 23 août 2009.

¹⁷ Voir « Anti-junta demonstrators battle police in Guinea », Agence France-Presse, 27 août 2009 ; « Guinea anti-junta rally outside US embassy », Agence France-Presse, 30 août 2009 ; « 20,000 in Guinea demo against coup leader », Agence France-Presse, 24 septembre 2009.

II. Prélude au massacre dans le Stade du 28 septembre et aux alentours

Choix de la date du rassemblement d'opposition

La décision des Forces Vives d'organiser un grand rassemblement le 28 septembre 2009 s'explique par l'importance historique de cette date pour les Guinéens. En effet, le 28 septembre 1958, la France a organisé un référendum dans ses colonies demandant à celles-ci de se prononcer pour ou contre leur intégration au sein d'une Communauté française. La Guinée fut la seule colonie française où le « non » à la proposition de la France l'emporta ; son indépendance fut déclarée quelques jours plus tard, le 2 octobre de la même année. Pour les Guinéens, le 28 septembre 1958 représente donc la date à laquelle la nation s'est unanimement prononcée en faveur de son indépendance.¹⁸ Le stade de Conakry, choisi pour accueillir la manifestation, porte le nom de Stade du 28 septembre.

Les chefs des Forces Vives ont appelé à un rassemblement d'opposition massif à cette date pour deux raisons : tout d'abord pour montrer l'importance du soutien de la population en réponse aux déclarations du président du CNDD Dadis Camara, selon lesquelles les Forces Vives « ne sont rien »,¹⁹ mais également pour remettre en question la candidature possible de Dadis Camara aux élections prévues pour janvier 2010, qui représentent pour les chefs de l'opposition l'espoir de voir la Guinée revenir entre les mains du peuple.

Peu après avoir pris la décision d'organiser le rassemblement, les Forces Vives ont demandé à Jean-Marie Doré, dirigeant du parti d'opposition l'UPG (l'Union pour le progrès de la Guinée) d'informer Dadis Camara de leur projet. Doré a rapporté la réponse formulée par Dadis Camara lors de leur rencontre du 19 septembre :

Lorsque nous avons décidé la date du meeting, je suis allé voir Dadis la même nuit pour l'informer de notre intention d'organiser un rassemblement pacifique. D'abord il n'était pas favorable, mais je lui avais dit que ce serait pacifique dans un lieu clos. Il a dit qu'il était préoccupé par les marches de protestation. Je lui ai dit que ce n'était pas le cas, mais qu'il y aurait une grande foule à pied pour le stade. Il nous a donné sa permission, donc j'ai immédiatement demandé au secrétariat des Forces Vives d'envoyer des lettres au directeur du stade, le ministre de la Justice, le ministre de

¹⁸ Entretien de Human Rights Watch avec Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009.

¹⁹ Ibid.

l'Intérieur, le maire de Conakry, le ministre de la Jeunesse, et d'autres fonctionnaires.²⁰

Même si Dadis Camara a laissé entendre qu'il ne s'opposait pas à la tenue du rassemblement prévu pour le 28 septembre, le CNDD a essayé d'empêcher son organisation. Ainsi, le 22 septembre, le ministre de la Jeunesse, Fodéba Isto Keira, a annoncé que le Stade du 28 septembre serait fermé au public du 23 septembre au 11 octobre, dans le but de préserver la qualité du terrain pour un match de football prévu le 11 octobre contre le Burkina Faso. Selon Keira, cette décision n'avait rien de « politique ».²¹

Le dimanche 27 septembre, le ministre de l'Intérieur, Frédéric Kolié, est intervenu sur la chaîne nationale pour déclarer que « toutes les manifestations sur le territoire national sont interdites jusqu'à la fête nationale du 2 octobre ».²² En réaction à cette annonce, les dirigeants de l'opposition se sont réunis et ont décidé de ne pas annuler le rassemblement, en dépit de l'interdiction.²³ Le même jour, Dadis Camara a déclaré le 28 septembre jour férié, et a fait savoir qu'aucun rassemblement ne serait autorisé ce jour-là.²⁴

Malgré ces déclarations des membres du gouvernement, les Forces Vives n'ont reçu aucun refus officiel à leur demande en faveur d'un rassemblement le 28 septembre et ont donc décidé de ne pas remettre en cause l'organisation de l'événement. Selon Oury Bah, vice-président de l'UFDG (l'Union des forces démocratiques de Guinée), les Forces Vives voulaient que le rassemblement ait lieu afin de montrer au CNDD l'importance du soutien populaire à l'opposition : « Nous avons dit à nos partisans de rester pacifiques, même s'il nous était impossible de rentrer dans le stade. Notre but était simplement de montrer que la population apportait son soutien à l'opposition. »²⁵ Les chefs de l'opposition ne

²⁰ Ibid.

²¹ Keira, ministre, a déclaré aux médias : « Le stade est fermé en raison de la préparation du match contre le Burkina Faso, prévu le 11 octobre. L'organisation de manifestations, de spectacles musicaux ou d'autres [événements] serait fatale à la pelouse à la veille de cette rencontre importante, et nous ne disposons pas d'un autre stade. Cette décision n'a donc rien de politique, et de toute manière je n'ai pas reçu de demande d'autorisation pour un rassemblement au Stade du 28 septembre. » « Guinea authorities close down stadium ahead of civil society meeting » (en français), *Guineenews.org*, 24 septembre 2009, traduit en anglais par la direction des transmissions de la BBC Afrique, 24 septembre 2009 ; « Le ministre de la jeunesse interdit toute manifestation au stade 28 septembre », *Aminata.com*, 23 septembre 2009, <http://www.aminata.com/component/content/article/6204-le-ministre-de-la-jeunesse-interdit-toute-manifestation-au-stade-28-septembre> (consulté le 27 octobre 2009).

²² « Guinea junta moves to ban opposition rally » (La junte guinéenne veut interdire le rassemblement de l'opposition), Agence France-Presse, 27 septembre 2009.

²³ Ibid. ; « Maintien du Meeting au stade du 28 septembre », communiqué des Forces Vives, 27 septembre 2009, <http://www.aminata.com/component/content/article/6263-maintien-du-meeting-au-stade-du-28-septembre-> (consulté le 1er décembre 2009).

²⁴ Entretien de Human Rights Watch avec Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009.

²⁵ Entretien par téléphone de Human Rights Watch avec Oury Bah, 10 novembre 2009.

s'attendaient pas à devoir faire face à une réponse violente de la part des forces de sécurité. En effet, depuis son arrivée au pouvoir, Dadis Camara avait publiquement déclaré à plusieurs reprises qu'il n'utiliserait pas l'armée contre la population, contrairement à ce qu'avaient fait ses prédécesseurs.²⁶

Finalement, le 28 septembre à 1h du matin, Dadis Camara a téléphoné à Sidya Touré, chef du parti d'opposition l'UFR (l'Union des forces républicaines), à son domicile. Au cours de la conversation, relatée par Touré à Human Rights Watch, Dadis Camara a répété que le 28 septembre était un jour férié qui appartenait à tous les Guinéens, avant de déclarer que l'opposition « ne pouvait pas reprendre les dates historiques à son propre compte ». Camara a exigé que le rassemblement soit annulé et a proposé en échange qu'un rassemblement moins important se tienne le 29 septembre dans le stade Nongo, plus petit.²⁷ Touré a expliqué au président du CNDD qu'il ne restait plus assez de temps pour annuler l'événement et que les partisans de l'opposition commenceraient à se diriger vers le stade tôt le lendemain matin.²⁸

Marche en direction du stade le matin du 28 septembre et tentatives des forces de sécurité de bloquer les manifestants

Au petit matin du 28 septembre, des dizaines de milliers²⁹ de partisans de l'opposition se sont dirigés vers le Stade du 28 septembre depuis différents quartiers de Conakry, envahissant les routes principales de l'étroite presqu'île où se situe la ville. En plusieurs points de l'itinéraire du cortège, les forces de sécurité ont usé de la violence pour tenter d'empêcher les manifestants d'atteindre le stade, blessant et tuant certains d'entre eux, laissant présager des événements qui allaient suivre. Les gendarmes, sous le commandement du capitaine Moussa Tiégboro Camara (sans lien de parenté avec Dadis Camara, le président du CNDD), le ministre chargé de la lutte anti-drogue et du grand banditisme, ont tenté une ultime fois d'empêcher les chefs de l'opposition d'entrer dans le stade en leur barrant la route, puis ont ensuite battu en retraite au vu de l'ampleur de la foule.

²⁶ Ibid.

²⁷ Entretien de Human Rights Watch avec Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009.

²⁸ Ibid.

²⁹ Selon les médias internationaux, la manifestation avait rassemblé 50 000 partisans de l'opposition dans le stade et ses environs lorsque le massacre a eu lieu. « 'Dozens killed' at Guinea protest » (Des dizaines de tués lors d'une manifestation en Guinée), BBC, 29 septembre 2009 ; « Foreign gunmen helped Guinea crackdown - witnesses » (Des tireurs étrangers ont contribué à des actes de répression en Guinée : témoins), Reuters, 2 octobre 2009.

Le jour qui a suivi le massacre du stade, Dadis Camara a prétendu que des partisans de l'opposition qui se dirigeaient vers le rassemblement le matin du 28 septembre avaient pillé et incendié deux postes de police, et y avait saisi des armes à feu et explosifs avec l'intention de renverser par la force le gouvernement putschiste.³⁰ Certes la manifestation a été ponctuée d'actes de violence de la part de manifestants avant leur arrivée au stade (principalement des jets de pierres et l'incendie partiel du poste de police Bellevue), mais cette violence n'était en aucun cas généralisée. Contrairement à ce qu'a déclaré Dadis Camara, Human Rights Watch n'a recueilli aucune preuve démontrant que les partisans de l'opposition étaient munis d'armes lors de l'épisode des affrontements au poste de police Bellevue documenté ci-dessous, ni qu'aucun manifestant présent au stade ne portait une arme à feu. Par ailleurs, le CNDD n'a fourni aucune preuve susceptible d'appuyer ces accusations, comme des armes saisies au stade.

Tirs de gendarmes sur des manifestants non armés à proximité du stade

Aux alentours de 9h00 du matin, la police anti-émeute rattachée à la Compagnie mobile d'intervention et de sécurité (CMIS) et les gendarmes de l'Unité chargée de la lutte anti-drogue et du grand banditisme, placée sous le commandement du capitaine Tiégboro Camara, ont tenté d'empêcher des centaines de partisans de l'opposition rassemblés depuis 7h00 ou 8h00 du matin à proximité de l'entrée du stade d'entrer dans l'enceinte du bâtiment.³¹ Des témoins de la scène ont expliqué à Human Rights Watch qu'alors que la foule enflait, Tiégboro est arrivé au stade et a donné l'ordre aux manifestants de rentrer chez eux. Comme ces derniers ne bougeaient pas, il a ordonné à un groupe de gendarmes de lancer des grenades lacrymogènes, puis, presque immédiatement après, de tirer à balles réelles. Selon les témoins, au moins deux personnes ont été tuées et plusieurs autres blessées lors de l'incident.³² Un témoin a raconté la scène :

Vers 9 heures, Tiégboro lui-même est arrivé au carrefour près du stade où nous étions bloqués. Il est descendu de son véhicule blindé et l'air surpris que les gens faisaient la fête pacifiquement. Il essaya de parler à la foule, mais on pouvait voir qu'il était en colère. Il a dit à tout le monde de quitter les lieux parce qu'aucune protestation n'a été autorisée. Les gens refusaient de partir, alors il a ordonné à ses gendarmes de lancer des grenades

³⁰ « Entretien / Guinée : 'Même le chef de l'Etat ne peut pas contrôler ce mouvement' », Radio France Internationale, 29 septembre 2009, http://www.rfi.fr/actufr/articles/117/article_85126.asp (consulté le 10 novembre 2009).

³¹ Une vidéo visionnable en ligne montre des images des événements, notamment Tiégboro sur le toit d'une voiture avec d'autres membres de forces de sécurité en train de crier devant une foule. « 28sept », vidéo YouTube, http://www.youtube.com/watch?v=1RPZXd3LPxI&feature=player_embedded (consultée le 11 novembre 2009).

³² Entretien de Human Rights Watch avec un témoin présent à proximité du stade, Conakry, 15 octobre 2009.

lacrymogènes, puis ils ont également tiré des coups de fusils et tué trois personnes, plus tard, j'ai vu deux de leurs corps. Les gendarmes ont tiré le côté droit où se trouvait Tiégboro. J'étais très proche de l'endroit où il se trouvait. Il leur a d'abord ordonné de tirer du gaz, et puis il leur a dit d'utiliser leurs fusils. Mais seulement quelques coups de feu ont été tirés.³³

Affrontements aux ronds-points de Hamdalaye et de Bellevue

La pluie torrentielle qui tombait ce matin-là avait poussé un grand nombre de personnes à retarder leur départ pour le stade. Vers 8h30, alors que la pluie commençait à se calmer, une foule de manifestants est partie de différents quartiers de Conakry à pied, pour remplir la rue principale de Donka qui mène au stade. C'est dans cette rue, au niveau des ronds-points de Hamdalaye et de Bellevue, que de petites unités des forces de sécurité ont tenté d'empêcher la foule d'avancer au moyen de gaz lacrymogènes et, dans le cas de Bellevue, de tirs de munitions réelles.

Au rond-point de Hamdalaye, quelques agents de la police anti-émeute auraient tenté de bloquer le passage des manifestants en lançant des grenades lacrymogènes, mais auraient abandonné face à une foule trop nombreuse et auraient battu en retraite. Plusieurs témoins qui s'étaient rassemblés au rond-point de Bellevue ont décrit à Human Rights Watch comment aux environs de 10h du matin, les gendarmes ont lancé des grenades lacrymogènes et tiré à balles réelles, tuant au moins deux personnes et en blessant plusieurs autres. Parmi les personnes tuées par balle se trouvait Mamadou « Mama » Bah, un étudiant de 20 ans, qui a été touché alors qu'il regardait passer la foule devant la boutique de tailleur de son père.³⁴ Les manifestants ont ensuite commencé à jeter des pierres sur les forces de sécurité et à s'en prendre au poste de police le plus proche, incendiant partiellement celui-ci et plusieurs véhicules de police. Un policier a été blessé à la tête par une pierre et agressé par les manifestants.³⁵ Les forces de sécurité se sont retirées et la foule a continué sa route jusqu'au stade.

Tentative visant à empêcher les chefs de l'opposition de pénétrer dans le stade

Alors que les partisans de l'opposition se dirigeaient vers le stade, les principaux dirigeants de l'opposition, Sidya Touré, Cellou Dalein Diallo, François Lonsény Fall, Mamadou Mouctar

³³ Entretien de Human Rights Watch avec un témoin présent à proximité du stade, Conakry, 15 octobre 2009.

³⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un proche de la victime, Conakry, 19 octobre 2009.

³⁵ Entretien de Human Rights Watch avec le médecin qui a soigné le policier blessé, Conakry, 16 octobre 2009.

Diallo et Mamadou Baadiko Bah, se sont retrouvés au domicile du chef de file de l'UPG, Jean-Marie Doré, non loin du stade.³⁶

Toute la matinée, des chefs religieux de haut rang tels que l'imam de la grande mosquée Fayçal, El Hadj Ibrahima Bah, et l'évêque anglican, Mgr Albert Gomez, ont joué les médiateurs entre Dadis Camara et les chefs de l'opposition dans le but d'éviter toute violence.³⁷ Alors que les dirigeants des partis d'opposition étaient sur le point de se rendre au stade, ils ont appris par téléphone que les chefs religieux étaient en route vers le domicile de Jean-Marie Doré avec un message de la part du président du CNDD. Tous les chefs de l'opposition sont alors partis rejoindre leurs partisans, sauf Jean-Marie Doré qui est resté chez lui pour recevoir les chefs religieux et entendre leur message. Selon Doré, les chefs religieux auraient affirmé que Dadis Camara était d'accord pour ne pas user de la violence contre les participants au rassemblement à condition que les chefs d'opposition acceptent d'aller au stade, de demander à leurs partisans de se disperser dans le calme et d'abandonner l'idée d'aller au camp Alpha Yaya, bien qu'il n'en ait jamais été question.³⁸

Selon plusieurs témoins et les chefs de l'opposition eux-mêmes, alors que ces derniers avançaient vers le stade, plusieurs dizaines de gendarmes précédés du capitaine Tiégboro Camara leur ont bloqué le passage au niveau de l'Université Gamal Abdel Nasser, laquelle est attenante au stade. Tiégboro leur a alors ordonné de faire demi-tour, ce qu'ils ont refusé de faire. S'est ensuivi un moment de vive tension. Quelques minutes plus tard, les manifestants à l'intérieur du stade ont appris que les dirigeants de l'opposition étaient bloqués à l'extérieur, et plusieurs d'entre eux sont sortis prêter main forte aux chefs politiques en allant encercler Tiégboro et ses troupes. Tiégboro a alors ordonné aux dirigeants d'entrer dans le stade et de dire aux manifestants de rentrer chez eux dans le calme. Selon des témoins, il aurait ensuite donné l'ordre à ses gendarmes de tirer quelques coups de feu en l'air et de se frayer un passage pour sortir de la foule. Les manifestants ont alors pris les chefs des partis d'opposition sur leurs épaules et les ont emmenés à l'intérieur du stade.³⁹ Un commerçant de 39 ans a décrit l'ambiance qui régnait alors :

³⁶ Entretien de Human Rights Watch avec Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009. Les chefs de l'opposition représentent les principales factions des Forces Vives : Sidya Touré, dirigeant de l'Union des forces républicaines (UFR) et ancien premier ministre de la Guinée (1996-1999) ; Cellou Dalein Diallo, dirigeant de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) et ancien Premier ministre (2004-2006) ; François Lonsény Fall, dirigeant du Front uni pour la démocratie et le changement (FUDEC) et ancien premier ministre (2004) ; Mamadou Mouctar Diallo, jeune dirigeant à la tête des Nouvelles forces démocratiques (NFD) ; Mamadou Baadiko Bah, dirigeant de l'Union des forces démocratiques (UFD), et Jean-Marie Doré de l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG).

³⁷ Entretien de Human Rights Watch avec Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009.

³⁸ Ibid.

³⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec Mamadou Mouctar Diallo, Conakry, 20 octobre 2009, et deux partisans de l'opposition présents à proximité du stade, Conakry, 15 octobre 2009.

Lorsque Tiégboro a disparu, nous avons supposé que nous avions la permission de tenir notre rassemblement. Nous avons marché avec nos dirigeants scandant « Liberté ! Liberté ! » Nous avons dit que nous étions fatigués de 50 ans de dictature. Vers 11 heures, nous sommes tous entrés dans le stade par la porte principale. Ce fut une merveilleuse atmosphère ... de dance dans la joie. On scandait : « Vive la nation, nous voulons la liberté ». ⁴⁰

Lorsqu'ils sont arrivés, aux alentours de 11h00, les chefs politiques se sont retrouvés dans un stade rempli de dizaines de milliers de sympathisants triomphants en train de scander des slogans pro-démocratiques, de chanter, de danser et de défiler autour de la piste du stade en brandissant des affiches et le drapeau guinéen. Des dizaines de manifestants priaient au milieu du stade. ⁴¹

⁴⁰ Entretien de Human Rights Watch avec un partisan de l'opposition à proximité du stade, Conakry, 15 octobre 2009.

⁴¹ Vidéo de la foule dans le stade avant l'arrivée des forces de sécurité, fichiers de Human Rights Watch.

III. Massacre dans le Stade du 28 septembre et aux alentours

L'enquête menée par Human Rights Watch sur les événements qui se sont déroulés le 28 septembre 2009 au Stade du 28 septembre, fondée sur plus de 240 entretiens, a permis de déterminer que le massacre d'environ 150 à 200 sympathisants de l'opposition et le viol de plusieurs dizaines de femmes et de jeunes filles avaient été organisés et prémédités.

Aux alentours de 11h30, peu après l'arrivée des dirigeants des partis de l'opposition dans le stade, une cohorte de plusieurs centaines de soldats, de policiers et de miliciens en civil s'est positionnée autour des issues du stade et a lancé des grenades lacrymogènes avant d'envahir le stade et de tirer directement sur les manifestants pris au piège. De nombreuses personnes ont été tuées par ces tirs à l'aveugle ; d'autres ont succombé sous les coups de poings ou de couteaux ; et d'autres encore sont morts piétinés par la foule paniquée. À l'extérieur du stade principal, sur le terrain du complexe sportif, de nombreux autres sympathisants de l'opposition ont été tués alors qu'ils tentaient de s'enfuir. Les chefs des partis d'opposition ont été violemment battus, dont certains au point de s'évanouir. Au milieu de cette tuerie, les forces de sécurité ont également commis de nombreux viols, comme le prouvent les témoignages présentés au chapitre suivant. Human Rights Watch n'a trouvé aucune preuve démontrant qu'un membre des forces de sécurité ait été blessé ou tué dans l'enceinte du stade ou du complexe sportif, ce qui montre bien que les violences perpétrées contre les manifestants de l'opposition non armés étaient à sens unique.

De nombreuses photographies et vidéos des événements du 28 septembre examinées par Human Rights Watch viennent appuyer les récits des multiples victimes et témoins interrogés par Human Rights Watch, lesquels ont décrit le rassemblement comme pacifique.⁴² Les photographies et les vidéos ne montrent à aucun moment un manifestant armé. On peut voir ces partisans de l'opposition en train de défiler, de brandir des pancartes (affichant des formules tels que « Non à Dadis », « Dadis est un menteur », ou « Finissons-en avec le régime militaire »), de scander des slogans, de chanter des chansons, et de prier

⁴² Les photographies et les vidéos des événements du 28 septembre examinées par Human Rights Watch illustrent ce qui s'est passé pendant les heures qui ont précédé l'arrivée des forces de sécurité dans le stade et les instants qui ont suivi. Les clips vidéos montrent des foules de sympathisants de l'opposition défiler en direction du stade le matin du 28 septembre ; les tentatives de blocage de la manifestation par les forces de sécurité (y compris les échanges entre le capitaine Moussa Tiégboro Camara et les manifestants) ; la foule en train de scander des slogans pro-démocratiques, de prier et de défiler au tour du stade ; des interviews des chefs de l'opposition au stade ; enfin, après les violences perpétrées dans le stade, l'évacuation des blessés et des morts dans les rues de Conakry. Des vidéos de plusieurs secondes montrent l'attaque à l'intérieur du stade, y compris des images des assaillants arrivant par les entrées sur stade, entrant sur le terrain et tirant sur la foule, puis du chaos qui a suivi alors que les manifestants tentaient de fuir. De nombreuses photographies accessibles au public, y compris sur des sites d'informations internationaux et guinéens, des blogs et YouTube, montrent des femmes complètement ou partiellement nues maintenues au sol et par des hommes en uniforme, ainsi que des corps isolés ou alignés.

dans l'enceinte du stade. D'autre part, aucune des déclarations faites à la presse par les chefs de l'opposition avant le rassemblement ne laisse deviner une quelconque incitation à renverser le CNDD. Leurs messages ont plutôt consisté à appeler à un retour de la démocratie et à exhorter le capitaine Moussa Dadis Camara à ne pas se présenter aux élections présidentielles. Les photographies et les vidéos examinées par Human Rights Watch montrant les événements qui se sont produits avant et pendant le rassemblement au stade ne viennent en aucun cas étayer les dires de Dadis Camara selon lesquels les manifestants étaient armés.

Attaque des participants au rassemblement par les forces de sécurité à l'intérieur du stade

Vers 11h30, environ 30 minutes après l'arrivée des dirigeants politiques dans le stade, plusieurs centaines de membres des forces de sécurité sont arrivés, pour la plupart à bord de véhicules. Selon les dizaines de témoins interrogés par Human Rights Watch, les forces de sécurité qui ont commis les abus décrits dans le présent rapport comprenaient :

- **Les soldats de la Garde présidentielle**, vêtus de tenues de camouflage et de bérets rouges. Ils étaient placés sous le commandement du lieutenant Abubakar « Toumba » Diakité, qui était alors l'aide de camp et le garde du corps personnel de Dadis Camara, et du second lieutenant Marcel Kuvugi.
- **Des gendarmes** vêtus de bérets verts et de deux types d'uniformes : ceux qui portaient des T-shirts noirs et des pantalons de camouflage faisaient partie de l'Unité chargée de la lutte anti-drogue et du grand banditisme placée sous le commandement du capitaine de gendarmerie Moussa Tiégboro Camara ; ceux qui portaient une tenue complète de camouflage semblaient faire partie d'une deuxième unité de gendarmerie.
- **Des policiers anti-émeute** appartenant à la Compagnie mobile d'intervention et de sécurité (CMIS), qui étaient entièrement vêtus de noir. Plusieurs d'entre eux portaient des équipements anti-émeute, comme des boucliers et des casques.
- **Des miliciens en civil** armés de couteaux, de bâtons et de machettes ; nombre d'entre eux portaient des amulettes traditionnelles et des porte-bonheur. Selon les témoins, la majorité d'entre eux étaient issus de groupes ethniques de la région forestière du sud-est de la Guinée.⁴³

⁴³ L'identité exacte de ces hommes armés en civil reste un point de controverse. Certains pensent qu'il s'agissait de Libériens qui s'étaient battus par le passé aux côtés de l'un des deux mouvements rebelles engagés dans la guerre civile au Libéria qui bénéficiaient de l'appui de la Guinée : le Mouvement de libération uni pour la démocratie au Libéria (ULIMO) et les Libériens

La grande majorité des meurtres et des agressions sexuelles recensés par Human Rights Watch ont été commis par des membres de la Garde présidentielle, également connus sous le nom de « Bérets rouges ».

Dès que les forces de sécurité ont atteint le stade, elles l'ont immédiatement encerclé, en grande partie à pied. La police anti-émeute a ensuite lancé des grenades lacrymogènes à l'intérieur du stade à partir de ses véhicules, provoquant une panique généralisée. Quelques minutes plus tard, les soldats de la Garde présidentielle et un petit nombre d'autres officiers sont entrés dans le stade par l'entrée principale tout en tirant dans la foule compacte et paniquée. De nombreux témoins ont raconté que les soldats « tiraient des rafales de balles sur la foule, de gauche à droite, de gauche à droite ». Ils ont décrit les soldats qui tiraient sur les personnes essayant de s'échapper par dessus les barrières et les enceintes du stade. Une enseignante à la retraite, âgée d'une soixantaine d'années, se souvient :

Tout d'un coup, j'ai entendu ces bruits assourdissants—boum, boum—ils ressemblaient à une guerre. Ce fut la mise à feu des gaz lacrymogènes à l'extérieur du stade. Puis, en quelques minutes, les Bérets rouges sont entrés. Ils étaient partout. Les jeunes étaient sur la pelouse. Quand les soldats sont entrés, ils ont ouvert le feu tout de suite sur cette foule. Tout le monde était en panique, les gens couraient partout, j'ai vu des gens sauter du haut des gradins couverts. Il criait partout, crier si fort, et la foule a commencé à se bousculer.⁴⁴

Un homme de 65 ans a décrit ce qu'il a vu :

Je les ai clairement vus tirer des rafales par-ci par-là et des personnes tomber sur leur chemin. Ils tiraient en se déplaçant vers la pelouse. Je suis tombé sur les corps de ceux qui venaient d'être fusillés... mon boubou [vêtements] était couvert de sang de ces hommes jeunes. Ces personnes sont formées pour nous défendre contre les dangers. Au lieu de cela ils tournent leurs armes

unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD). D'autres pensent que ces hommes appartenaient à des ethnies originaires des régions boisées du sud-est de la Guinée (*Guinée-forestière*) et qui avaient récemment été intégrés à une milice pro-CNDD. Dadis Camara et de nombreux autres chefs militaires du CNDD, comme le capitaine Claude Pivi, sont membres des minorités forestières. Un groupe d'environ 2 000 membres issus des ethnies forestières suit actuellement un entraînement pour constituer une milice ethnique pro-CNDD dans un camp à Kaliah, à cinq kilomètres de la ville guinéenne de Forécariah. Entretien de Human Rights Watch avec un militaire guinéen, 17 octobre 2009 ; International Crisis Group, *Guinée : pour en finir avec le pouvoir militaire*, Briefing Afrique N°66, 16 octobre 2009, <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?l=2&id=6349> (consulté le 7 décembre 2009), pages 6-8.

⁴⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

contre nous. C'était un meeting, pas une guerre. Nous voulions parler, nous voulions qu'ils nous écoutent et non pas tirer et nous tuer.⁴⁵

Un commerçant de 32 ans a raconté à Human Rights Watch qu'il avait entendu les soldats crier : « On est venu faire le ménage ! » alors qu'ils ouvraient le feu sur la foule.⁴⁶ Un étudiant en médecine a décrit les forces de sécurité en train de commettre des actes de violence :

J'étais persuadé qu'ils ne tueraient pas comme ils l'avaient fait en janvier 2007,⁴⁷ mais j'avais tort. Dès que le gaz a été tiré, je savais qu'il y aurait tant de peine. J'ai immédiatement essayé de sortir par l'une des portes latérales, mais quand j'ai atteint la porte principale, j'ai vu des militaires déployés tout autour du stade. Je me suis immédiatement retourné à l'intérieur du stade et quelques instants plus tard, les Bérets rouges ont envahi les lieux. Ils étaient pour la plupart en tenue de camouflage. Les gendarmes [de l'Unité chargée] de la lutte contre la drogue étaient en pantalon camouflage et des T-shirts noirs, quelques Antigangs vêtus tout en noir, et quelques gendarmes en bérets verts. Je les ai vus tirer directement dans la foule rassemblée au stade, dans les stands et même sur les jeunes qui tentaient de franchir les portes et les murs pour s'échapper.⁴⁸

De nombreux témoins interrogés par Human Rights Watch ont raconté que les assaillants ont continué de tirer sur les personnes rassemblées sur le terrain central et dans les tribunes jusqu'à avoir épuisé les deux chargeurs de munitions que plusieurs d'entre eux portaient.⁴⁹

Un étudiant de 22 ans a confié à Human Rights Watch avoir assisté au début des tirs et avoir été battu et plaqué au sol alors qu'il tentait de s'enfuir :

⁴⁵ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

⁴⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

⁴⁷ En janvier et février 2007, les forces de sécurité avaient brutalement réprimé une grève nationale organisée par les syndicats de la Guinée pour protester contre la corruption, la mauvaise gouvernance et la détérioration des conditions économiques. Voir Human Rights Watch, *Mourir pour le changement*.

⁴⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

⁴⁹ La majeure partie des membres forces de sécurité, y compris les soldats de la Garde présidentielle, porte en général sur elle au moins deux chargeurs de munitions de type AK-47, attachées l'un à l'autre en sens opposé de façon à pouvoir être changés facilement. Des témoins ont confirmé à Human Rights Watch avoir vu plusieurs soldats de la Garde présidentielle porter deux chargeurs de munitions, et certains les ont vu changer leur chargeur pendant les violences. Chaque chargeur standard (« banane ») d'AK-47 contient 50 munitions.

Les premiers à entrer au stade étaient des Bérets rouges, suivis par les gendarmes Tiégboro et la police anti-émeute. Ils sont venus au stade par la porte principale et les portes les plus petites. Ils ont immédiatement commencé à tirer directement dans la foule. Personnellement, la première victime que j'ai vue était un jeune garçon âgé, peut-être, de 13 ou 14 ans qui a été abattu sur la pelouse. Je descendais des stands en ce moment. Il y avait tellement de personnes fusillées. En courant vers la pelouse, j'ai été frappée au genou avec un bâton par un Béret rouge. Je me suis écroulé au sol, puis quatre arrivent ; un Béret rouge et trois vêtus de tenues noires avec des bérets de police. Ils m'ont frappé avec des bâtons en bois pour cinq minutes. L'un d'eux a dit : « Si vous pensez Guinée appartient aux Peuls et aux Malinké, aujourd'hui, vous allez apprendre qui sont les vrais salauds et les chiens enragés ». Je ne pouvais plus me lever, je suis resté sur le terrain. Il y avait une fille à côté de moi, elle était presque nue, elle n'avait que son sous-vêtement. Et comme elle pleurait et saignait, je lui ai donné mon T-shirt. J'ai perdu conscience ensuite et me suis réveillé à l'hôpital Donka.⁵⁰

Des témoins ont raconté qu'au bout des tribunes couvertes, alors que la foule avait réussi à ouvrir l'une des issues principales, des membres de la Garde présidentielle se sont postés à l'entrée et ont tiré sur ceux qui essayaient de s'enfuir. De nombreuses personnes ont succombé à ces tirs ou sont mortes piétinées. Plusieurs témoins qui ont vu les corps à proximité des issues du stade ont expliqué à Human Rights Watch que nombre d'entre eux ne portaient pas de traces de balle ou de couteau, ce qui indique que ces personnes sont mortes piétinées. Une gérante de boutique d'une cinquantaine d'années a raconté à Human Rights Watch qu'elle avait dû affronter les tirs et les coups pour pouvoir s'échapper par une porte ouverte, et a décrit avoir rampé sur les corps de plusieurs victimes :

La foule a continué de se bousculer vers l'unique sortie disponible. Les Bérets rouges frappaient de plus en plus les gens au fur et à mesure qu'elles sortaient. Je me suis baissée pour éviter d'être touchée. A cet instant, il y avait des coups de feu et quelqu'un juste à côté de moi qui a été touché tomba. Je ne sais pas ce qui s'est passé après. La foule ne cessait d'avancer. Après toute cette bousculade, je suis finalement sortie. J'ai été renversée, et il y avait des corps partout sur le sol. Je rampais sur les cadavres. J'avais peur

⁵⁰ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 18 octobre 2009.

qu'ils me tueraient si je levais la tête, alors j'ai gardé la tête baissée, en regardant droit les cadavres.⁵¹

Une femme d'affaires de 51 ans ayant survécu aux piétinements endurés alors qu'elle tentait de s'enfuir et ayant assisté au meurtre d'un adolescent alors qu'elle se cachait sous un tas de corps en faisant semblant d'être morte, a décrit son calvaire :

J'ai essayé de courir vers une porte qui avait été forcée par la foule prise de panique. Mais je suis tombée et a été piétinée ... j'étais presque inconsciente. Les gens étaient au-dessus de moi. Il y avait la fusillade tout autour. Quand je revins à moi, les gens couraient vers la sortie et j'étais couchée sur les corps des morts. J'ai entendu une voix disant : « Oh, elle a ouvert les yeux ... elle n'est pas morte ». Il a essayé de me soulever, mais j'étais trop lourde. Des coups de feu retentissent et il s'enfuit. Je suis restée là, faisant semblant d'être morte maintenant. Là, j'ai vu près de la porte un garçon de 13 ou 14 ans qui recherchait à s'évader. Un Béret rouge s'approcha de lui avec son arme dirigée vers lui. J'ai entendu le garçon crier : « Mon oncle, mon oncle ... tu vas me tuer.... Mon oncle, non, tu ne vas pas me tuer, n'est-ce pas ? » Mais il le tua ... le Béret rouge tira sur le garçon. C'était juste à côté de moi.... Oh mon Dieu, quand je vois ce garçon, je vois mes propres enfants.⁵²

Une coiffeuse de 29 ans a raconté à Human Rights Watch avoir été battue et piétinée alors qu'elle tentait de s'enfuir du stade par l'entrée principale, et avoir été gravement brûlée lorsqu'elle est tombée sur une bombe lacrymogène avant de perdre connaissance :

Nous avons couru des stands vers la clôture séparant la pelouse des tribunes. Il y avait beaucoup de personnes poussées contre la clôture et j'ai été écrasée par la foule, puis deux personnes mortes sont tombées sur moi. Je me suis dirigée vers une des portes de la clôture et un soldat a commencé à me battre, mais je me suis forcée mon chemin dans la foule jusqu'à l'herbe. Un autre soldat m'a frappé au sol. Je me suis relevée et me dirigée vers la grande porte. Un autre soldat cria de m'arrêter. Il me frappa avec sa ceinture. Je suis tombée, puis d'autres sont tombés sur moi. Ils tiraient sur nous des gaz lacrymogènes et de balles. Je suis tombée sur une bombe lacrymogène

⁵¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

⁵² Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

et me retrouvait maintenant sous les pieds des gens. Je suis restée au sol. Quand les choses se sont calmées un peu, un soldat s'approcha pour voir si j'étais morte. Il piétina les bras avec ses bottes pour voir si j'allais bouger, mais je suis restée tranquille comme morte. Après un moment, j'ai relevé la tête et demanda à quelqu'un de m'aider. J'étais sous 10 morts empilés au-dessus de moi. Ils ont déplacé le corps pour me sortir, et j'ai vu que j'étais brûlée sur tout le corps et les bras, mon ventre et mes jambes. Ils m'ont enlevée sous le tas de cadavre pour me sortir du stade.⁵³

Un grand nombre de victimes et de témoins interrogés par Human Rights Watch ont réussi à se cacher dans les toilettes, les vestiaires et les locaux techniques au plus fort des violences commises dans le stade. Lorsqu'ils sont sortis, parfois au bout de plusieurs heures, ils ont raconté avoir vu une grande quantité de corps, dont certains avaient été alignés sur le terrain central ou près de l'entrée du stade. Une femme d'affaires de 39 ans qui s'était cachée dans les vestiaires a décrit ce qu'elle a vu en sortant :

Quand j'ai vu les viols sur la pelouse, j'ai eu peur, alors j'ai couru dans l'escalier et puis j'ai sauté pour échapper à la poursuite des Bérets rouges. J'ai été blessée au pied pendant la chute. Un jeune homme m'a attrapée et m'a amenée aux vestiaires où il y avait 30 autres personnes. Nous avons fermé la porte parce que les Bérets rouges allaient venir. D'autres demandèrent à entrer, mais nous ne pouvions pas, si nous avions ouvert, nous serions tous morts. Nous avons donc fermé la porte. Quelques minutes plus tard, ils ont ouvert le feu ... les gens ont continué à demander de les laisser entrer. Ils avaient tué tous ceux qui étaient dehors. Plus tard, quand il était sûr de sortir, nous avons vu beaucoup de corps.⁵⁴

Une enseignante d'une cinquantaine d'années, qui s'était cachée dans un autre vestiaire ou salle du stade, a raconté la vision cauchemardesque du stade presque abandonné :

Quand j'ai quitté les vestiaires, c'était la désolation. Il y avait du sang partout, des chaussures perdues, des lunettes, des vêtements dispersés autour de la pelouse. Ça m'a frappée. J'étais dévastée quand j'ai vu la chemise d'un garçon toute couverte de sang. Je me suis inclinée pour ramasser une poignée de terre du stade que je mis dans mon sac. Je l'avais

⁵³ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

⁵⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

fait deux fois, parce que je voulais prendre avec moi quelque chose de cette journée. J'ai continué la marche et j'ai vu le premier cadavre d'une très grosse femme couchée sur le ventre. Les militaires, ou peut-être les civils qu'ils avaient forcé, n'avaient pas pu déplacer ce corps pour le mettre dans l'alignement des autres cadavres. J'ai continué à marcher et aperçu une longue lignée de cadavres. Je me suis dit, je dois les compter, et je l'avais fait. J'en ai compté 40 sur cette ligne, sur la pelouse du stade, je les ai comptés tous. Ils avaient été déposés là, alignés l'un à côté de l'autre. D'autres étaient éparpillés autour du stade en attendant d'être ramassés, et beaucoup plus encore en dehors de la pelouse, mais il y avait 40 dans cette ligne, j'en suis sûr.⁵⁵

Poursuite des participants au rassemblement par les forces de sécurité à l'extérieur du stade

Les meurtres et autres abus n'ont pas uniquement eu lieu dans l'enceinte du Stade du 28 septembre. Human Rights Watch a pu recenser de nombreux cas de meurtres, violences physiques et viols commis à l'extérieur du stade principal.

Le stade principal se situe à l'intérieur d'un grand complexe entouré de murs très hauts ; il possède un petit nombre d'issues fermées par des portes métalliques. À l'intérieur du complexe sportif, à proximité de l'entrée principale, se trouvent des toilettes et des douches ; juste en dessous des tribunes couvertes se situent plusieurs terrains de basketball et de volleyball, et un second stade « annexe », plus petit, se trouve un peu plus loin. Un grand mur sépare la zone du complexe sportif du terrain de l'université attenante de Gamal Abdel Nasser. Le jour de l'attaque, des travaux étaient en cours entre le stade principal et le stade annexe, raison pour laquelle le sol était jonché de trous. De l'autre côté du stade principal, un autre mur très haut sépare le complexe sportif du terrain appartenant au club privé Marocana et de celui de Pharma-Guinée, une entreprise d'État qui importe des produits pharmaceutiques.

Alors que les manifestants pris de panique tentaient de s'échapper du stade principal, ils ont trouvé le complexe sportif entièrement occupé par les forces de sécurité et des hommes en civil armés de bâtons et de couteaux. La plupart des issues du complexe étaient bloquées et plusieurs personnes ont essuyé des coups de feu et des coups de couteau en

⁵⁵ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

essayant de s'enfuir. Un étudiant diplômé de 24 ans a raconté qu'il a esquivé de justesse un coup de couteau alors qu'il tentait de fuir le stade :

Il y avait trois petites portes d'un côté du stade par où les gens essayaient de s'échapper. Comme je cherchais où fuir, j'ai vu quelques soldats entrer par ces petites portes et avaient commencé à tirer sur les gens de là-bas. Puis j'ai vu des hommes en civil armés de couteaux s'attaquer aux personnes comme si les militaires et ces gars-là travaillaient ensemble. Quand les gens se bouscuaient vers ces portes, les civils et militaires [environ 10 au total] les poignardaient alors qu'ils tentaient de passer. J'en ai vu environ cinq personnes blessées de cette façon, dont le garçon avec qui je tentais de m'enfuir. Comme nous avançons, le gars qui était habillé en civil l'a poignardé à l'épaule. Il est tombé et j'ai continué. Je les ai entendus parler dans un mauvais français comme ils agissaient comme ça ... « Qui vous a dit de venir ici ? Nous allons vous tuer ». ⁵⁶

De nombreuses personnes ont tenté de s'enfuir en grimpant jusqu'en haut des tribunes couvertes, puis en sautant d'une hauteur estimée entre 10 et 15 mètres. Selon des témoins, plusieurs personnes sont décédées à la suite de blessures dues à leurs chutes, ou parce que d'autres personnes leur sont tombées dessus. D'autres encore ont été tuées par balle alors qu'elles avaient survécu à leur chute. Un commerçant de 41 ans a expliqué à Human Rights Watch qu'il avait été obligé de sauter, se blessant à la jambe au passage, et qu'il avait vu 38 corps à l'extérieur du stade, en dessous des tribunes couvertes :

L'armée a fermé toutes les issues. J'ai couru jusqu'à la tribune couverte. Quand je suis arrivé au sommet, je me suis retourné, ils tiraient en direction de la pelouse et aussi vers les tribunes couvertes. Je n'avais pas d'autre choix que de sauter à une hauteur de 30 mètres vers le bas [*sic*, une estimation de 10-15 mètres]. Il y avait beaucoup de gens qui faisaient des sauts. Quelqu'un avait atterri près de moi et j'ai entendu sa cheville se casser. Lorsque j'ai touché le sol, j'ai perdu mon souffle et ne pouvais plus bouger. Il y avait des soldats non loin de moi, et ils tiraient [sur nous]. Une des balles a traversé mon pantalon. Je pouvais le sentir sur ma jambe, mais elle n'a pas traversé ma peau. Il y avait tellement de gens autour, et je respirais à peine à cause de la chute.

⁵⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

Un Béret rouge est venu vers moi et m'a donné un coup de pied à la tête. Il m'a pris mon argent, mon téléphone cellulaire, tout. Il a ensuite pointé un couteau sur la tête sans me couper, puis il est parti. Je me suis couché là-bas, incapable de bouger, et j'ai compté les cadavres autour de moi. Il y avait 38. Les soldats ont continué sur les cadavres en le dépouillant de leurs biens. J'étais couché avec des cadavres ... 38 cadavres tout autour de l'endroit où j'ai sauté des tribunes couvertes. Je les ai comptés pendant que j'étais allongé.⁵⁷

Un autre témoin, une coiffeuse de 23 ans, a vu une de ses amies se faire tuer d'une balle juste à côté d'elle alors qu'elles tentaient de s'enfuir de la zone située derrière les tribunes couvertes, avant de se cacher et de voir plusieurs autres personnes se faire tuer au même endroit :

En courant derrière les tribunes couvertes, à l'extérieur du stade, avec deux de mes amis, l'un a reçu une balle dans la poitrine. Elle est tombée et cria : « Aidez-moi ! » Mais il n'y avait rien à faire. Je ne vois pas qui a tiré sur lui, je pense qu'ils étaient derrière nous. C'était le chaos, il y avait tant de personnes qui couraient.... J'ai vu la clinique pour les joueurs de football, juste sous les tribunes couvertes, et nous nous sommes cachés là pour une courte période de temps. Les gens couraient dans tous les sens, et j'ai vu beaucoup de personnes fusillées là. Je ne pouvais même pas compter.⁵⁸

Des actes de violence similaires ont eu lieu vers l'entrée du stade, dans la zone appelée l'« esplanade », une allée située entre l'entrée principale de la zone du complexe sportif et l'entrée principale du stade. La coiffeuse de 23 ans qui a livré le témoignage ci-dessus a confié à Human Rights Watch qu'elle avait vu une autre amie se faire tuer alors qu'elles couraient vers l'entrée principale, et qu'elle-même avait reçu un coup de couteau de la part d'un soldat de la Garde présidentielle :

Enfin, mon ami et moi avons couru vers l'entrée principale, celle qui mène sur la route en face du stade. En courant avec certaines personnes, mon ami a été abattu. La balle a traversé son cou, et il tomba à terre, le sang coulait à travers sa chemise, et il gisait là, mort. J'ai continué ma course et que je suis arrivée à proximité de l'entrée principale, un Béret rouge m'a renversée au

⁵⁷ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 18 octobre 2009.

⁵⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

sol, puis s'est jeté sur moi en faisant des hauts et des bas sur mon ventre. Je ne pouvais pas parler, la douleur était si grande, et il ne cessait de rebondir. Puis un autre Béret rouge est venu et m'a poignardée dans le bras avec un couteau et m'a frappée au visage. Ils ont juste continué à me battre.⁵⁹

Autour des terrains de basketball et de volleyball et du petit stade annexe, une foule épaisse de sympathisants de l'opposition s'est retrouvée prise au piège contre les murs séparant le complexe sportif de la zone de l'université attenante. Un groupe de Bérets rouges et de gendarmes a poursuivi les manifestants, tirant sur ceux qui tentaient de s'enfuir en grimpant aux murs. Un commerçant de 32 ans a raconté à Human Rights Watch que cinq personnes sur les huit qui essayaient de s'enfuir avec lui ont été tuées, et que d'autres ont reçu des coups de baïonnette mortels alors qu'elles tentaient de grimper aux murs d'enceinte :

J'ai décidé d'essayer de sortir du stade. Plus loin, l'une des portes était ouverte mais il y avait tellement de gens qui essayaient de s'enfuir, j'ai décidé de franchir la porte fermée.... J'ai couru vers le mur d'enceinte. Près du terrain de basket, un groupe de Bérets rouges et des gendarmes de l'unité de Tiégboro nous pourchassent. Ils ont tiré sur le groupe de huit d'entre nous, et seulement trois ont pu s'en tirer vivant. Cinq d'entre nous ont été tués, abattus près du mur en face de l'université. Nous ne pouvions pas aller sur place, nous sommes donc revenus en courant au vieux mur près de la route Donka. Un groupe de Bérets rouges nous y attendait, deux camions. Ils étaient armés de baïonnettes. J'ai vu un Béret rouge tuer trois personnes devant nous [avec une baïonnette], donc je voulais retourner en arrière. Mais mon ami m'a dit : « Nous sommes nombreux, nous allons essayer de passer », et c'est ainsi que nous nous sommes échappés.⁶⁰

Un propriétaire d'usine de 47 ans a décrit à Human Rights Watch comment il a réussi à s'échapper rapidement du stade principal et s'est retrouvé coincé dans la zone du stade annexe, où il a pu voir la Garde présidentielle poursuivre son massacre :

Toumba [le lieutenant Abubakar « Toumba » Diakité] a pointé son fusil dans notre direction et a tiré sur nous, c'est alors que j'ai compris qu'ils étaient venus pour tuer.... En dehors du stade principal, les Bérets rouges nous pourchassaient. Nous avons couru vers la petite annexe du stade. Il y avait

⁵⁹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

⁶⁰ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

des personnes abattues partout. Il y avait du sang partout sur le sol. Près du stade annexe, il y avait quelques trous pour la construction. J'ai sauté. Mais il y avait un mur bloquant notre chemin près de l'université, alors nous étions coincés. Les personnes qui essayaient de grimper sur les toits des maisons pour s'enfuir sont écrasées à mort. Avec de l'aide, j'ai finalement réussi à escalader le grand mur. Mais quand j'ai regardé derrière moi, les gendarmes battaient toujours les gens.⁶¹

Un autre témoin, un commerçant de 27 ans, a raconté à Human Rights Watch qu'il avait pu voir un grand nombre de corps dans la même zone :

Il y avait beaucoup de corps à la petite annexe du stade, et ils continuaient à tirer sur des gens là-bas. Il y avait aussi par terre des fils électriques qui électrocutaient les gens.⁶²

Un témoin, une marchande ambulante de 30 ans, a confié avoir été dupée par quelques soldats de la Garde présidentielle qui avaient assuré à un groupe de plusieurs personnes pouvoir les aider à s'enfuir, puis avaient ouvert le feu sur elles lorsqu'elles s'étaient approchées :

En courant vers l'entrée principale, j'ai vu les Bérets rouges tirer sur les câbles de haute tension. Ils sont tombés et nous ne pouvions plus passer par cette porte, alors nous sommes sortis par l'annexe du stade. Je courais avec un groupe d'environ 25 à 30 personnes. Lorsque nous sommes arrivés à l'annexe, les Bérets rouges ont encerclé et ont commencé à nous frapper avec des morceaux de bois. Certains avaient des clous en eux. Je me suis enfuie en courant, mais à d'environ 50 mètres, un autre me renversa avec un coup de pied dans mes pieds. Je me lève à nouveau en courant vers le terrain de volleyball. Quand je suis arrivée, j'ai rejoint un grand groupe d'environ 200 personnes, tous à la recherche du meilleur endroit pour s'échapper. A quelques mètres se trouvait un groupe de Bérets rouges qui ont dit de courir vers eux.... Ils ont crié : « Venez, venez ... ici, ici », en montrant une petite porte près du terrain de volleyball qui mène à l'université. Quand nous

⁶¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009. Un journaliste, âgée 20 ans a également décrit à Human Rights Watch comment elle avait été piégée au mur de l'enceinte universitaire et avoir vu beaucoup de gens abattus là : « Je me suis enfui vers l'université, mais les murs y sont trop élevés [pour escalader]. Il y avait beaucoup de gens qui se sont fait tuer là-bas. » Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 18 octobre 2009.

⁶² Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 18 octobre 2009.

sommes arrivés à environ 10 mètres, ils ont pris position et ont ouvert le feu sur nous. Ceux qui étaient devant moi ont commencé à tomber blessés ou morts. Ils ont tiré et tiré sur nous.⁶³

Une étudiante de 19 ans ayant reçu des coups de la part des forces de sécurité avant de pouvoir se cacher dans une zone en travaux située derrière le stade s'est confiée à Human Rights Watch :

Alors que j'étais assise là, pas plus de trois mètres, je les ai vus tirer dans la tête d'un vieil homme habillé comme un imam alors qu'il priait. Le vieil homme était en train de prier, parce que dans la foi musulmane, si vous allez mourir, il faut prier avant de mourir. Il était en train de prier et un Béret rouge s'approcha de lui et tira dans la tête avec un pistolet. A proximité, il y avait un autre homme qui voulait prier. Il s'est mis à genoux. Un de ceux portaient des gris-gris [amulettes] lui a dit : « Ne prie pas encore là-bas ». Il s'est placé derrière lui et lui a tranché la gorge.⁶⁴

À l'extérieur du complexe sportif, le massacre a continué. Selon des témoins, un chauffeur de taxi de 28 ans issu du quartier de Matam, Karim Bangura, se trouvait à l'intérieur du stade quand les tirs ont commencé. Celui-ci a réussi à sortir du complexe sportif et a essayé d'utiliser son taxi garé à l'extérieur pour aider les blessés. Des Bérets rouges se sont approchés de lui et lui ont demandé les clés du taxi. Lorsqu'il a refusé de donner les clés, les Bérets rouges l'ont tué et ont pris son taxi, abandonnant son corps sur place.⁶⁵

Plusieurs victimes et témoins ont raconté que quelques gendarmes ont essayé d'empêcher la Garde présidentielle de commettre ces violences. Dans certains cas, ces derniers ont pu sauver des hommes et des femmes d'une attaque imminente et les ont surveillés jusqu'à ce qu'ils puissent partir en toute sécurité. Une couturière de 29 ans aidée par l'un de ces gendarmes a expliqué à Human Rights Watch comment les choses se sont passées :

Après avoir échappé vers l'aire de stationnement, deux soldats m'ont sauté dessus et ont commencé à déchirer mes vêtements, tandis que d'autres qui n'étaient pas en uniforme avaient un bâton comme s'ils voulaient me violer avec. Comme ils ont eu du mal à me contenir, un gendarme en tenue de

⁶³ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 18 octobre 2009.

⁶⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 20 octobre 2009.

⁶⁵ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 21 octobre 2009.

camouflage avec un béret vert leur cria dessus : « Laissez cette fille ! Ce n'est pas comme cela... Vous avez aussi des mères et des pères.... Vous ne devriez pas faire ça ! » Mais les autres lui ont dit de s'en aller et les laisser. Il a insisté et, finalement, il m'a emmenée avec lui et m'a dit de me cacher dans un lieu près du terrain de basket. Je me cachais avec environ 10 autres. Tout en nous cachant, nous avons vu d'autres Bérets rouges poignarder et de tuer deux hommes. Le gendarme leur cria d'arrêter de faire de telles choses, et veillait sur nous jusqu'à ce que ce soit sûr de sortir.⁶⁶

Une secrétaire de 27 ans a raconté comment elle et 50 autres personnes ont été sauvées par un autre gendarme :

Comme je tenais une amie qui avait été sérieusement battue, un gendarme est venu vers notre groupe d'environ 50 personnes et a dit : « Venez ... il y a une sortie ici ». Malheureusement, il n'avait pas vu les deux Bérets rouges derrière lui. L'un d'eux a commencé à nous frapper en me terrassant et à me donner des coups de crosse. Je me suis levée et le gendarme nous a aidés vers la sortie. Au moment où je quittais, d'autres Bérets rouges poignardaient les gens avec leurs baïonnettes alors qu'ils tentaient de s'enfuir par la porte.⁶⁷

Plus de 1 400 manifestants ont été blessés pendant l'attaque du stade.⁶⁸ Outre un grand nombre de personnes blessées par balle, plusieurs autres ont reçu des coups de couteau, de baïonnette ou de machette ; des coups de crosse, de bâton ou de matraque, ou des coups de poing, des claques ou des coups de pieds de la part des forces de sécurité alors qu'elles essayaient de s'enfuir. De nombreux autres manifestants se sont retrouvés avec des fractures et de graves coupures après avoir été piétinés par la foule paniquée, avoir sauté du haut des tribunes du stade ou avoir tenté d'escalader les murs et les barrières. De nombreuses victimes ont montré à Human Rights Watch les marques laissées par leurs blessures, y compris des cicatrices de blessures par balle, des marques de coups de

⁶⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 20 octobre 2009.

⁶⁷ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

⁶⁸ Le ministre de la Santé du CNDD, Abdoulaye Chérif Diaby, a avancé le chiffre de 934 blessés lors de l'épisode de violence du stade. « Massacre en Guinée : 934 blessés le 28 septembre (ministre de la Santé) », Agence France-Presse, 8 octobre 2009. Le chiffre de 1 200 blessés a été repris plusieurs fois au cours des jours qui ont suivi les violences, notamment par l'Organisation guinéenne des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), groupe qui a également publié le chiffre de 157 tués. Voir « Guinea opposition protest killed 157, 1,200 wounded, human rights group says; gov't vows probe » (La manifestation de l'opposition guinéenne s'est soldée par 157 morts et 1 200 blessés selon les organisations de défense des droits de l'homme, le gouvernement promet une enquête), Associated Press, 29 septembre, 2009. Les résultats de l'enquête menée par Human Rights Watch sur le massacre du stade laissent également penser que le nombre total de blessés est au moins de 1 000.

couteau et de machette, ainsi que des ecchymoses. Trois semaines après les événements, plusieurs des victimes des violences du stade interrogées par Human Rights Watch continuaient de boiter ou ne pouvaient se déplacer sans l'aide d'une canne ou d'une béquille.

Le nombre important de blessés a été annoncé par plusieurs sources différentes. L'hôpital Donka de Conakry a admis à lui seul plus de 500 blessés graves, et de nombreuses autres personnes ont été soignées dans d'autres hôpitaux et petites cliniques à travers la ville.⁶⁹ Le 8 novembre dernier, le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a annoncé que le chiffre de 1 434 personnes blessées lors des violences de septembre avait été enregistré par une commission de crise mise en place juste après les événements.⁷⁰ Parmi ces blessés, 123 ont été hospitalisés et cinq ont succombé à leurs blessures pendant leur hospitalisation.⁷¹ Nombre de blessés ont, dans un premier temps, eu trop peur d'éventuelles représailles de la part des forces de sécurité pour aller se faire soigner, l'armée ayant notamment été présente à l'hôpital l'après-midi du 28 septembre (voir le chapitre ci-dessous sur l'occupation militaire de l'hôpital Donka).

Pendant et après les violences du stade, les forces de sécurité ont également commis de nombreux vols d'objets appartenant aux manifestants, y compris à ceux qui avaient été gravement blessés. Plusieurs dizaines de témoins ont raconté à Human Rights Watch avoir été volés alors qu'ils étaient étendus au sol, blessés, ou alors qu'ils tentaient de s'enfuir du stade. Certains ont raconté que leurs poches ont été fouillées, alors que d'autres ont dû donner leur téléphone, leur argent, leurs bijoux, leur appareil photo, leurs chaussures ou encore leurs papiers d'identité sous la menace d'une arme. D'autres témoins ont affirmé avoir vu des soldats dépouiller de leurs vêtements et de leurs objets les personnes tuées lors des violences. Ces actes étaient souvent accompagnés de violence physique.

Un ouvrier de 47 ans a raconté à Human Rights Watch comment, après avoir réussi à s'échapper de l'enceinte du stade, il a été dépouillé de tous ses biens par un policier :

⁶⁹ Dossiers d'hôpitaux examinés par Human Rights Watch.

⁷⁰ BCAH, « Bulletin Humanitaire Hebdomadaire – Guinée », 9 au 15 novembre 2009. Par ailleurs, un parti de l'opposition, l'UFDG, a déclaré que plus de mille de ses sympathisants ont été blessés alors qu'ils s'enfuyaient du stade. « UFDG, blessés et victimes de la répression du lundi 28 Septembre 2009 au stade et les jours suivants dans les quartiers », déclaration de l'Union des forces démocratiques de Guinée, 2 novembre 2009.

⁷¹ BCAH, « Bulletin Humanitaire Hebdomadaire – Guinée », 9 au 15 novembre 2009.

Un policier m'a arrêtée et m'a demandé de vider mes poches. Il a pris mon téléphone et le porte-monnaie. Il me caressa le bas et en même temps, un soldat a essayé de me frapper au visage avec un bâton.⁷²

Un gérant de magasin de 38 ans a confié à Human Rights Watch avoir été frappé puis dépouillé de son argent et de son téléphone :

A la sortie près de l'université, j'ai trouvé beaucoup de gendarmes et Bérets rouges. L'un d'eux m'a frappé sur la tête avec son fusil et m'a renversé. Puis j'ai pris un autre coup de crosse à la main et sur le corps. Ils ont pris mes papiers, mon argent et mon téléphone cellulaire.⁷³

Agression des chefs de l'opposition par la Garde présidentielle

Alors que les soldats de la Garde présidentielle s'en prenaient aux sympathisants de l'opposition sur le terrain central du stade principal, leurs commandants se sont mis à la recherche des principaux dirigeants de l'opposition qui étaient restés sur la tribune principale, avec de nombreux autres membres haut placés des partis. Un des gardes du corps de Cellou Dalein Diallo, un dirigeant de parti d'opposition, a raconté à Human Rights Watch avoir vu un groupe de soldats de la Garde présidentielle conduit par le lieutenant Abubakar « Toumba » Diakité et l'adjoint de Toumba, le second lieutenant Marcel Kuvugi, se diriger tout droit vers les chefs de l'opposition. Ce témoin a aussi vu avec le groupe deux autres membres de la Garde présidentielle qu'il a identifiés comme étant « Sankara » et « Careka », soldats qui selon lui travaillaient parfois comme chauffeurs pour Dadis Camara.⁷⁴

Plusieurs des témoins interrogés par Human Rights Watch ont aperçu Toumba sur les lieux des violences. Certains d'entre eux l'ont même vu frapper des manifestants et parfois même tirer sur des personnes dans les tribunes couvertes. Toumba est un personnage connu en Guinée car il accompagne régulièrement Dadis Camara lors de ses apparitions publiques, qui pour la plupart sont photographiées et retransmises sur les chaînes de télévision publique. Plusieurs témoins ont affirmé que Toumba était facilement reconnaissable à la façon particulière dont il porte son béret rouge, bien enfoncé sur sa tête comme un bonnet de laine ordinaire. Une coiffeuse de 29 ans a raconté à Human Rights Watch qu'elle s'était retrouvée face à Toumba alors qu'il se dirigeait vers les tribunes, en tirant dans sa direction :

⁷² Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

⁷³ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 20 octobre 2009.

⁷⁴ Entretien par téléphone de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), 26 octobre 2009.

Les Bérets rouges étaient à l'intérieur [du stade] et ils montaient vers les tribunes. Nous avons essayé de descendre, mais nous avons vu Toumba venir vers nous. Quand mon frère a vu que Toumba a pointé son arme sur lui, il se laissa tomber en lâchant ma main. La balle tirée a alors atteint un jeune enfant derrière nous. C'est Toumba lui-même qui avait tiré sur l'enfant. Mon frère se relevait et on a escaladé la clôture [séparant les tribunes de la pelouse].⁷⁵

Une femme d'affaires de 47 ans a décrit la façon dont elle a été frappée par Toumba peu après que ce dernier soit arrivé dans les tribunes couvertes :

Toumba lui-même m'a frappée. C'est arrivé dans la zone couverte, lorsque nous avons essayé de partir. Il est venu vers moi et dit : « Où est Dalein ?... Nous allons le tuer aujourd'hui, où sont vos gens ? » Il m'a frappée sur le visage à plusieurs reprises avec sa main. Tout en me battant, il dit : « Qu'es-ce tu es venu faire ici, tu es vieille, pourquoi es-tu venu, hein ? » Je ne l'avais jamais rencontré auparavant, mais l'a reconnu à partir de la télévision. Personne ne l'arrêta. Tiégboro était là et vu ce qui se passait, mais il ne l'a pas empêché. Après cela, mon mari m'a emmenée hors du stade, nous avons quitté rapidement avant que nos leaders soient battus.⁷⁶

Alors que les soldats de la Garde présidentielle accompagnant Toumba avançaient en direction des dirigeants de l'opposition, ces premiers et d'autres membres de la Garde présidentielle qui étaient restés sur le terrain central continuaient de tirer à l'aveugle sur la foule des manifestants pris au piège dans les tribunes. Une étudiante de 19 ans était assise dans les tribunes avec un petit nombre d'autres personnes à proximité de la tribune principale, lorsqu'un soldat de la Garde présidentielle a tiré sur le groupe d'assez près, tuant deux de ses amies, âgées toutes deux de 18 ans, et la blessant :

J'étais là avec mes deux meilleures amies d'école, et soudain, quelqu'un avait crié : « Les soldats sont arrivés ! » Les soldats sont montés dans les stands. J'ai vu trois Bérets rouges juste en face de moi. J'étais entre mes deux amies et les Bérets rouges ont ouvert le feu et touché mes amies à côté de moi. Ils ont gravi les escaliers et ils ont tiré deux coups de feu sur l'une de mes amies et un coup sur l'autre. Moi aussi j'ai été blessée aux jambes [le

⁷⁵ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

⁷⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

témoin a montré à Human Rights Watch deux blessures par balles dans la partie inférieure de ses jambes]. Il y avait peu de distance entre eux et nous. Quand ils ont tiré ils étaient peut-être à deux ou trois mètres. Ils m'ont entourée et ils m'ont donnée de coups de pied. Ils étaient une vingtaine maintenant. Ils m'ont battue et je suis tombée, et ils pensaient que j'étais morte. Puis l'un d'eux a uriné sur moi, et j'ai fait semblant d'être morte pour ne pas qu'on me tue.... Mes deux amies ont été tuées, je devais appeler et dire à leurs parents les nouvelles.⁷⁷

Une dirigeante de l'opposition, fervente défenseuse de la cause des femmes, était présente sur l'estrade avec les autres chefs de parti et a raconté à Human Rights Watch l'attaque dont le groupe a été victime :

Toumba menait les militaires dans les tribunes vers les leaders, C'est lui-même qui avait frappé [le leader de l'opposition] Cellou Diallo. Toumba était coiffé d'un béret rouge et avait accroché des fétiches à sa tête, et il était en uniforme militaire. Toumba était entré dans les stands avec environ 50 des Bérets rouges. Il était parti immédiatement vers Cellou Diallo et l'a frappé à la tête avec son fusil, puis le frappa encore sur les côtes. Cellou Diallo est tombé, et j'ai pensé qu'il était mort. Lorsque Toumba a vu Cellou tomber, je crois que Toumba avait également pensé qu'il l'avait tué. Lui et d'autres commencèrent à frapper François Fall. J'ai crié : « Ils ont tué les leaders ! » Un Béret rouge avait brandit son arme devant moi et m'a frappé à la tête. Puis, d'autres me frappaient dans les reins et la jambe. Puis un autre Béret rouge m'avait poignardée à la main et à la poitrine. Un seul m'avait poignardée le reste me frappaient.⁷⁸

Mamadou Mouctar Diallo, un jeune chef de l'opposition également présent sur le podium, a décrit en des termes similaires l'offensive de Toumba à Human Rights Watch :

Nous sommes restés sur le podium. Les militaires venaient vers nous. Toumba a était devant [dirigeant les Bérets rouges] et il était avec Marcel Kuvugi, son adjoint, qui a joué un grand rôle. Il y avait beaucoup de Bérets rouges partout, mais le groupe qui était venu vers nous a était plus que 20. Ils criaient : « Voilà les leaders ! » Ils sont venus en courant vers nous,

⁷⁷ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 20 octobre 2009.

⁷⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

Toumba à leur tête. Il a dit : « Venez à nous ! » Nous sommes allés vers eux. Ils disaient des choses terribles, qu'ils allaient nous tuer, qu'ils nous mangeront et que nous étions des salauds, et ils nous frappaient avec leurs fusils et à coups de pied. Cellou Diallo a été le dernier à quitter le podium, et il a été battu jusqu'à ce qu'il arrive sur la pelouse. Nous avons pensé qu'il était mort. Nous qui étions les trois autres dirigeants de l'opposition, nous nous sommes tenus les uns les autres [pour nous protéger].⁷⁹

Plusieurs témoins ont également reconnu le capitaine de gendarmerie Moussa Tiégboro Camara à proximité du lieu où ont été frappés les chefs de l'opposition. L'un des dirigeants des partis d'opposition a affirmé à Human Rights Watch avoir vu Tiégboro sur le terrain central entrer et montrer du doigt les dirigeants de partis présents dans les tribunes couvertes quelques instants à peine avant l'arrivée de la Garde présidentielle au niveau du podium, où les soldats ont commencé à frapper les chefs de parti.⁸⁰

En plus d'avoir infligé des coups à ces derniers, la Garde présidentielle s'en est spécifiquement prise à certains membres de la famille des dirigeants politiques qui se trouvaient à proximité de la tribune principale. Une proche de Sidya Touré, le dirigeant de l'UFR, elle-même activiste politique, a confié à Human Rights Watch avoir été battue et fouettée par des soldats de la Garde présidentielle jusqu'à quasiment perdre connaissance :

Comme les Bérets rouges montaient dans les gradins, ils m'ont reconnue comme étant un parent de Sidya. Quatre des Bérets rouges se sont jetés sur moi et je suis tombée. Un policier guinéen que je reconnu, avait pointé son arme sur moi en me disant que je vais bientôt mourir. Les Bérets rouges me retournèrent sur le ventre, et commencèrent à me battre avec un fouet plusieurs fois. Dès que l'on m'a reconnue comme étant un parent de Sidya, c'était fini, je n'ai plus une chance. Ils ont continué juste à me frapper jusqu'à ce que je perde connaissance pour des courtes durées de temps.⁸¹

Une autre proche de Sidya Touré a raconté à Human Rights Watch les brutalités comparables commises sur la tribune principale :

⁷⁹ Entretien de Human Rights Watch avec Mamadou Mouctar Diallo, Conakry, 20 octobre 2009. L'un des gardes du corps du chef de l'opposition Cellou Diallo a fait un témoignage similaire à Human Rights Watch.

⁸⁰ Entretien de Human Rights Watch avec Sidya Touré, Conakry, 22 octobre 2009.

⁸¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

Un Béret rouge m'a saisie et m'a frappée. Il m'a fait tomber et m'a frappée au visage. Et puis, il m'a alors relevée, et un Béret rouge m'a reconnue en disant que j'étais la mère de l'un des responsables de l'UFR [un parti de l'opposition]. Ils ont commencé à me frapper. J'étouffais, je ne pouvais plus respirer après avoir reçu autant de coups de pieds.⁸²

Le seul dirigeant de l'opposition qui n'était pas présent sur la tribune principale aux côtés des autres chefs politiques au moment des violences était Jean-Marie Doré, qui est arrivé en retard au stade et n'a pas pu entrer à l'intérieur tant la foule était dense. Il a néanmoins assisté à l'arrivée de la Garde présidentielle et à la fusillade qui a éclaté à l'intérieur du stade, puis a été attaqué par un groupe de cinq soldats de la Garde présidentielle juste devant l'entrée principale :

Quand je suis arrivé, il était impossible pour moi de monter sur le podium officiel et leur donner mon message à cause de la foule. C'est de là que nous avons vu l'arrivée des Bérets rouges. C'était comme dans un de ces films de Clint Eastwood, comme *Iwo Jima*, où ils tirent un peu partout. Puis, cinq Bérets rouges en tenue de camouflage sont venus vers moi et commençaient à me frapper. Parmi les cinq, deux étaient d'anciens combattants de l'ULIMO [le Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie].⁸³ Je sais qu'ils ont été de l'ULIMO car ils ont dit qu'ils me recherchaient depuis, parce que je m'opposais eux au Libéria. Ils portaient des gris-gris autour du cou. Ils étaient sur la drogue et puaient l'alcool. Ils ont exigé mon téléphone cellulaire, l'argent, et ma veste. Puis ils m'ont frappé sur la tête, les mains et les épaules. Les deux ont commencé à discuter dans les deux sens comment ils doivent me tuer et l'un d'eux dit : « Il faut lui tirer dessus », et l'autre dit : « Non, nous allons couper sa gorge ». Ils me parlaient en français, mais c'était du mauvais français. Ce qui a sauvé moi, c'est que, à ce moment, le gendarme Tiégboro est arrivé. Ils s'apprêtaient à me tuer, ceux de l'ULIMO, mais j'ai été sauvé par Tiégboro, qui leur a dit : « Laissez M. Doré ».⁸⁴

⁸² Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

⁸³ Des dizaines de Libériens qui avaient jadis combattu aux côtés de deux mouvements rebelles libériens soutenus par la Guinée, le Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie (ULIMO) et les Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), ont, depuis au moins 2002 à 2005, intégré les unités d'élites y compris la Garde présidentielle, sous feu le président Conté.

⁸⁴ Entretien de Human Rights Watch avec Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009.

Après avoir fait tabasser les chefs de parti de l'opposition, messieurs Touré, Mouctar Diallo et Fall, Toumba les a fait sortir du stade et monter dans sa voiture. Doré, qui était resté à l'extérieur du stade, a été emmené par Tiégboro tout en étant frappé par plusieurs membres de la Garde présidentielle. On l'a ensuite fait monter dans un autre véhicule garé près de celui où se trouvaient les autres chefs de parti.⁸⁵ Doré et Mouctar Diallo ont raconté que Marcel Kuvugi, l'adjoint de Toumba, a frappé Sidya Touré, lequel était assis dans la voiture de Toumba et déjà blessé, avec un bâton et l'a blessé à l'œil. Kuvugi s'est adressé aux chefs de parti en criant, les traitant de « fils de pute » et promettant qu'il allait tous les tuer.⁸⁶

Toumba et Tiégboro ont ensuite conduit les chefs de parti d'opposition blessés à la clinique Ambroise Paré.⁸⁷ Lorsqu'ils sont arrivés, Kuvugi, qui s'était rendu à la clinique de son côté, a menacé de tuer les dirigeants politiques « si un de ces chiens posait un pied au sol ». Il a également menacé Tiégboro, lui disant qu'il ferait sauter la clinique avec des grenades si les dirigeants de l'opposition étaient autorisés à entrer.⁸⁸ Toumba et Tiégboro ont alors emmené les chefs de parti au commissariat central de gendarmerie où Kuvugi les a suivis et a incité les gendarmes à « tabasser ces bâtards ». Ensuite, Tiégboro a emmené les dirigeants politiques à l'intérieur et a appelé Dadis Camara pour l'informer du lieu de détention de ses opposants.⁸⁹

Quelques heures plus tard, après leur avoir fait administrer les premiers soins, Tiégboro a annoncé aux chefs de parti que Dadis Camara avait donné l'ordre de les transférer à la clinique Pasteur pour qu'ils soient soignés correctement.⁹⁰ Cellou Dalein Diallo, qui était plus gravement blessé que les autres, a été transféré à la clinique Pasteur depuis le camp d'Almamy Samory Touré, où il avait été emmené après les violences du stade.⁹¹ Sous escorte armée, les quatre chefs de l'opposition blessés ont été emmenés à la clinique Pasteur. À 23h00, une délégation de représentants du gouvernement, parmi lesquels se trouvaient le Premier ministre, le ministre des Affaires religieuses et des chefs religieux, comme l'imam

⁸⁵ Ibid. (« Tiégboro a marché devant moi jusqu'au camion. Ils n'arrêtaient pas de me donner des coups de matraque. Alors que nous passions devant les maisons, j'ai vu entre trois et cinq corps. Je n'arrêtais pas de penser : 'ne tombe pas, ne tombe pas'. Dans la rue, j'ai vu Tiégboro et Toumba, ainsi que Mouctar Diallo, Sidya Touré et François Fall. »)

⁸⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec Sidya Touré, Paris, 22 octobre 2009, et Mamadou Mouctar Diallo, Conakry, 20 octobre 2009.

⁸⁷ Entretiens de Human Rights Watch avec Mamadou Mouctar Diallo, Conakry, 20 octobre 2009, et Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009.

⁸⁸ Entretiens de Human Rights Watch avec Sidya Touré, Paris, 22 octobre 2009 ; Mamadou Mouctar Diallo, Conakry, 20 octobre 2009 ; et Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009.

⁸⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec Mamadou Mouctar Diallo, Conakry, 20 octobre 2009.

⁹⁰ Entretien de Human Rights Watch avec Sidya Touré, Paris, 22 octobre 2009 ; Mamadou Mouctar Diallo, Conakry, 20 octobre 2009 ; et Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009.

⁹¹ Entretien de Human Rights Watch avec Mamadou Mouctar Diallo, Conakry, 20 octobre 2009.

de la grande mosquée Fayçal et l'évêque Gomez, est entrée dans la clinique. Les représentants du régime ont présenté leurs excuses, mais lorsque l'un des chefs de l'opposition a commencé à parler des crimes commis au stade, Tiégboro, qui était aussi présent, s'est mis en colère et a affirmé que si les forces de sécurité avaient commis des crimes, les dirigeants de l'opposition étaient tout aussi coupables qu'elles. Les chefs de parti ont ensuite été informés que Dadis Camara avait donné l'ordre de les laisser rentrer chez eux.⁹²

⁹² Ibid.

IV. Viols et autres agressions sexuelles par les forces de sécurité

Des dizaines de jeunes filles et de femmes guinéennes ayant participé au rassemblement du 28 septembre au stade ont été victimes de violences sexuelles d'une extrême brutalité : des viols individuels et collectifs, des agressions sexuelles avec les mains et des objets tels que des bâtons, des matraques, des chaussures, des crosses de fusil et des baïonnettes. Après l'épisode de violence qui s'est déroulé dans le stade, de nombreuses femmes ont été retenues dans des résidences privées et ont subi des viols collectifs pendant jusqu'à cinq jours. Au moins quatre femmes et jeunes filles ont été tuées pendant ou juste après avoir été violées. La grande majorité des crimes sexuels rapportés par Human Rights Watch ont été commis par des membres de la Garde présidentielle et, dans une moindre mesure, par des gendarmes, des policiers et des miliciens civils.

Il est difficile de déterminer le nombre exact de victimes ayant subi des violences sexuelles lors du massacre du 28 septembre et des événements qui en ont découlé. À la mi-octobre, 63 victimes de violences sexuelles avaient été identifiées par une coalition de groupes de défense de la santé et des droits humains.⁹³ Cependant, étant donné la manière dont sont stigmatisées les victimes de violence sexuelle dans une société guinéenne à majorité musulmane et profondément conservatrice, on peut supposer que de nombreuses victimes n'ont pas encore été identifiées par les organisations qui, sur place, ont pour tâche de faciliter leur accès à des soins médicaux et psychologiques.

Les enquêteurs de Human Rights Watch ont interrogé 28 victimes d'agressions sexuelles et documenté encore plus de cas grâce aux témoignages de personnes ayant assisté aux violences. Sur les 28 victimes interrogées, 18 avaient été violées par plus d'un agresseur. Les victimes questionnées par Human Rights Watch étaient âgées de 17 à 57 ans et étaient issues de toutes classes sociales et professionnelles. Parmi elles se trouvaient notamment des commerçantes, des enseignantes, des fonctionnaires, des étudiantes, des comptables, des historiennes, des femmes de ménage, des femmes d'affaires et des journalistes.

Sur les victimes interrogées, 20 étaient issues de l'ethnie peule, cinq de l'ethnie malinké, deux de l'ethnie soussou et une de l'ethnie wolof. La plupart des victimes interrogées par Human Rights Watch ont pensé avoir été agressées au hasard et ont estimé que le fait qu'une majorité d'entre elles soient des Peules s'explique par la présence disproportionnée de personnes issues de cette ethnie lors du rassemblement d'opposition. Néanmoins,

⁹³ BCAF, « Guinea – Victims of Security Forces Crackdown », Compte rendu de situation n° 3, 18 octobre 2009, p. 2.

plusieurs victimes peules affirment que leurs agresseurs ont formulé des remarques à caractère raciste vis-à-vis de cette ethnies au moment des violences.

Les agressions sexuelles, qui pour la plupart ont été commises sous les yeux d'autres membres des services de sécurité et participants au rassemblement, ont commencé quelques minutes après que les forces de sécurité ont pris d'assaut les portes du stade au matin du 28 septembre. Les victimes et les témoins ont décrit comment des groupes de soldats de la Garde présidentielle ont acculé ou poursuivi les victimes paniquées qui fuyaient les coups de feu. Des femmes qui essayaient de grimper aux murs ou d'escalader les barrières pour s'échapper ont été rattrapées et forcées à descendre sous la menace des armes. Celles qui se cachaient sous les sièges et les tables du stade ont été violemment sorties de leur cachette. Une fois leurs victimes maîtrisées, les agresseurs ont arraché leurs vêtements ou les ont lacérés à l'aide d'un couteau, blessant souvent les victimes au passage de la lame. Après avoir immobilisé ces dernières au sol ou contre les sièges du stade, les agresseurs les ont violées rapidement à tour de rôle. De nombreux témoins ont dit avoir vu des groupes comptant jusqu'à 10 victimes être violées simultanément les unes à côté des autres par un agresseur seul ou un groupe d'agresseurs.

Les viols ont eu lieu à l'intérieur du stade et dans plusieurs lieux situés aux alentours du stade, comme les douches situées à proximité, les terrains de basketball et l'annexe du stade. En plus d'avoir été violées dans le stade, cinq des victimes interrogées par Human Rights Watch ont déclaré avoir été forcées par la Garde présidentielle à sortir du stade et d'une clinique où elles s'étaient rendues pour recevoir des soins pour se rendre dans au moins deux résidences privées distinctes, où elles ont subi des viols collectifs et d'autres formes de violence physique et psychologique pendant plusieurs jours et plusieurs nuits.

Les violences sexuelles étaient la plupart du temps accompagnées d'insultes dégradantes et de menaces de mort, rendues d'autant plus terrifiantes par le fait que les agresseurs n'hésitaient pas à tuer au hasard les manifestants autour d'eux. De nombreuses victimes ont décrit la terreur sans nom qu'elles ont ressentie lorsque les agresseurs hésitaient à voix haute à les tuer, ou promettaient de le faire une fois le viol terminé. Dans de nombreux cas, les témoins ont vu ces menaces portées à exécution.

Femmes tuées par les forces de sécurité pendant ou après l'agression sexuelle

Nombre de victimes de violences sexuelles et de témoins interrogés par Human Rights Watch ont décrit le supplice subi par au moins quatre femmes et jeunes filles, lesquelles ont

été tuées par des membres de la Garde présidentielle pendant qu'elles étaient violées ou immédiatement après. Une victime a reçu un coup de baïonnette dans le vagin, une autre a reçu une balle dans le ventre et une troisième victime a reçu une balle dans la tête après avoir été violée. Une autre femme a reçu un coup de fusil dans le vagin alors qu'elle était allongée sur le dos dans le stade, suppliant qu'on épargne sa vie.

Une femme d'affaires de 30 ans violée par deux Bérets rouges sur la pelouse du stade a raconté comment une jeune femme a été violée puis tuée d'une balle tirée à bout portant dans la tête :

Le jour de la marche, j'ai rencontré une femme du nom de K. Une fois à l'intérieur, nous étions assises côte à côte et quand les tirs ont commencé, nous avons bougé au même moment. Quand nous sommes arrivées sur le terrain, un groupe de quelques huit Bérets rouges nous ont attrapées. Lorsqu'on a tenté de nous enfuir ils nous ont terrassées, nous forçant à la terre. Environ cinq d'entre eux se sont jetés sur moi et les autres se sont attaqués à elle. Ils m'ont arraché mes vêtements et me tenaient les bras et les jambes. Deux d'entre eux m'ont violée. K. était juste à un mètre de distance. Entre le premier à me violer et le second, K. a été tuée. J'ai vu le soldat qui l'avait violé se lever, prendre son fusil et lui tirer dans la tête. Je l'ai entendue crier : « Ils vont nous tuer ». C'était horrible. J'étais certaine qu'ils allaient me tuer après ce qu'ils ont fait.⁹⁴

Une femme de ménage de 26 ans ayant subi un viol collectif perpétré par trois membres de la Garde présidentielle dans le stade a raconté en sanglotant comment une femme a été violée puis tuée d'une balle dans le ventre :

Ils ont déchiré mon pantalon avec un couteau et trois m'ont violée, l'un après l'autre. Ils ont pointé leurs armes sur moi, en disant qu'ils allaient me tuer, et ils m'ont frappée avec leurs fusils. Après avoir fini, ils m'ont frappée dans mon sexe. Au même moment, j'ai vu une petite fille à environ cinq mètres de l'endroit où j'ai été violée. Après avoir fini avec elle, l'un d'eux lui a tiré dans le ventre là où elle était couchée. Ils lui ont tiré dessus avec un de leurs fusils. J'ai vu le sang qui coule sur son corps.... J'ai vu cela juste après qu'ils ont fini avec moi, mais ce n'était pas le même groupe.⁹⁵

⁹⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

⁹⁵ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

Une fonctionnaire de 41 ans ayant été violemment frappée par un groupe de soldats de la Garde présidentielle, puis violée par l'un d'entre eux, a décrit le viol et le meurtre d'une jeune femme tuée d'une balle dans le vagin :

J'ai lutté pour aller sur le terrain dans la bousculade et en poussant les gens. Mais une fois arrivée, j'ai été terrassée au sol par cinq Bérets rouges. Ils ont déchiré mes vêtements avec un couteau dentelé. Au bout de la manche, il y avait du crin de cheval. Ils me donnaient des coups de pieds et me battaient. L'un m'a violée alors que les autres me tenaient au sol. Je me débattais et ils me frappaient de plus en plus. Le violeur était rapide. J'ai fermé les yeux alors qu'il était sur moi. Je n'ai pas eu le courage de le regarder. Comme j'avais de la peine à me lever, j'ai remarqué une femme d'environ 22 à 25 ans qu'on violait à environ 10 mètres. Il y avait près cinq Bérets rouges autour d'elle. L'un d'eux, après avoir fini de la violer, prit son fusil, le fourra le canon dans le vagin de sa victime et tira. En ce moment, elle les a prié : « Aide-moi, non, excusez-moi s'il vous plaît, s'il vous plaît, je suis désolée ». Oh mon Dieu ... je les ai vus mettre cette arme à l'intérieur d'elle et tirer ... elle était couchée sur son dos, les bras écartés. Cela s'est passé très vite.⁹⁶

Une enseignante de 35 ans ayant été violée par un groupe de trois Bérets rouges a raconté comment une femme a reçu un coup de baïonnette dans le vagin à quelques mètres d'elle :

Lorsque les tirs ont commencé, j'ai essayé de courir, mais les Bérets rouges m'ont attrapée et m'ont traînée au sol. L'un d'eux m'a frappée deux fois sur la tête avec la crosse de son fusil. Et quand je suis tombée les trois se jetèrent sur moi. L'un dégaina son couteau et déchira mes vêtements tout en me blessant au dos. J'ai essayé de me débattre, mais ils étaient trop forts. Deux m'ont maintenu à terre tandis que l'autre me violait. Ils ont dit qu'ils allaient me tuer si je ne leur laisse pas de faire ce qu'ils voulaient. Ensuite, le second m'a violée, puis le troisième. Ils me battaient tout le temps, et ont dit à maintes reprises qu'ils allaient nous tuer tous. Et je les croyais. A environ trois mètres, une autre femme avait été violée, et lorsqu'ils ont fini, l'un d'eux a pris sa baïonnette et l'enfonça dans son vagin puis lécha le sang qui s'y trouvait. J'ai vu cela, juste à côté de moi ... j'ai été tellement effrayée qu'ils ne le fassent à moi aussi.⁹⁷

⁹⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

⁹⁷ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat) à Conakry, 16 octobre 2009.

Plusieurs témoins ont décrit comment d'autres manifestants ont essayé d'empêcher les agresseurs de violer les victimes, qu'elles aient été seules ou en groupe. Certains d'entre eux ont été violemment battus. Une femme âgée d'une cinquantaine d'années qui tentait d'empêcher le viol de deux jeunes femmes a reçu un coup de couteau de la part d'un Béret rouge. L'une des deux jeunes femmes, une couturière de 29 ans, pensait que la quinquagénaire avait succombé à ses blessures. Cependant, un médecin urgentiste interrogé par Human Rights Watch a affirmé avoir soigné une victime dont les blessures correspondaient à celles décrites par le témoin.⁹⁸ La jeune femme a décrit l'incident à Human Rights Watch :

Je me suis enfuie avec deux autres, une femme âgée d'environ 55 ans et une jeune fille de 18 ans. Nous avons été surpris par quatre Bérets rouges sur le terrain, ils ont pointé leurs armes sur nous et arraché nos vêtements. La femme plus âgée les a supplié de nous épargner : « Ce sont mes filles, elles sont des jeunes femmes, laissez-les ». Mais ils ont dit : « Non, c'est un ordre que nous devons exécuter ». Lorsque la femme a insisté, l'un des Bérets rouges l'a empoignée par derrière puis arraché son habit et coupé son sein droit en faisant un mouvement circulaire avec son couteau. Alors que la vieille femme saignait, ils ont donné un coup de pied ... elle ne bougeait plus.⁹⁹

Extrême violence des agressions sexuelles

Les agressions sexuelles ont été pour la plupart accompagnées d'une extrême violence physique. Les victimes ont dit avoir reçu des coups de pied et avoir été rouées de coups de poing, de bâtons, de matraques et de crosses de fusil avant, pendant et après l'agression sexuelle. Nombre des victimes interrogées par Human Rights Watch ont soulevé leurs vêtements pour montrer leurs ecchymoses, les traces de coupures sur leur dos, leurs fesses et leurs membres, et les marques d'ongles sur leurs cuisses, leurs poignets et leur ventre. Plusieurs femmes ont montré à Human Rights Watch les vêtements et sous-vêtements qu'elles portaient le jour de l'attaque, couverts de sang. Nombre d'entre elles ont affirmé qu'elles avaient continué de saigner plusieurs jours après les violences.

Une commerçante de 27 ans présentant des coupures sur les mains, le dos et le ventre a raconté son calvaire :

⁹⁸ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin de l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009.

⁹⁹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat) à Conakry, 20 octobre 2009.

J'ai essayé d'escalader une clôture pour m'enfuir, mais je n'ai pas eu la force. Et quand je suis tombée, un Béret rouge m'a traînée jusqu'à un couloir où il y avait trois autres. L'un pointa son arme sur moi et m'ordonna d'enlever mon pantalon. J'ai refusé et ils ont commencé à me frapper. Ils ont arraché mon pantalon. On m'a forcée à me mettre à genoux. Ils me frappaient les jambes en les écartant de force. Trois d'entre eux ont mis leurs doigts dans mon sexe, puis un autre a mis son sexe en moi. D'autres Bérêts rouges s'activaient sur d'autres jeunes filles qu'ils avaient prises à peu près au même moment. Ils ont dit : « Tu es une pute, une chienne ... tu verras, on va tous vous tuer ». Je ne pouvais à peine marcher. Je suis tombée à plusieurs reprises. J'avais tellement mal et pendant plusieurs jours, je saignais. Je n'ai jamais imaginé que les soldats allaient penser ou avoir le temps de violer lors de cette attaque. Je ne suis pas encore mariée et j'ai peur de ne pas pouvoir me marier maintenant.¹⁰⁰

Une enseignante de 35 ans violée par deux Bérêts rouges a montré à Human Rights Watch plusieurs ecchymoses ainsi que des marques d'ongles sur ses cuisses :

J'ai couru quand j'ai vu les Bérêts rouges entrer par la porte principale, mais un groupe d'entre eux m'intercepta près de la porte principale. On tirait tout autour de moi et les gens tombaient raide mort. L'un d'eux déchira mes vêtements, tandis que d'autres me donnaient des coups de poings. Quand ils ont déchiré mes vêtements, ils ont vu que je voyais mes règles. L'un d'eux retira le tampon et le força dans ma bouche. Puis, il enfonça ses mains en moi, saisissant violemment, grattant, creusant l'intérieur de mon vagin et mes cuisses avec ses ongles. Comme je me tordais de douleur et me débattais pour me libérer d'eux, deux autres ont aussi enfoncé la main au fond de moi de la même façon. Après cela, ils m'ont laissé couchée le visage contre la terre, complètement nu sur la pelouse. Mon corps me faisait si mal, mais mon cœur ressentait plus de douleurs.¹⁰¹

Une jeune fille de 17 ans a raconté qu'elle a été coupée avec un objet tranchant alors qu'elle était violée par un Béret rouge :

¹⁰⁰ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁰¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

J'ai été attrapée près du terrain de basketball par quatre soldats en bérets rouges. Ils ont déchiré mes vêtements et tandis que trois d'entre eux m'immobilisaient, l'un par chaque pied, un par mes bras, l'autre me violait. J'étais vierge avant cette date. Je me battais vraiment et criant pour tenter d'échapper et de les empêcher de faire cela à moi. Alors qu'on me violait, l'un de ceux qui me tenait me lacérait les pieds, les jambes, et la poitrine avec un objet pointu. Je ne voyais pas ce que c'était ; tout ce que je sais, c'est que j'ai eu de nombreuses coupures. Je n'étais pas la seule à être violée, il y avait peut-être 10 autres filles autour de moi qui ont été violées par d'autres groupes de soldats. Après avoir fini d'être violée par le premier, un groupe de jeunes ont commencé à jeter des pierres sur les militaires pour les empêcher de violer les femmes, et les soldats ont commencé à les poursuivre. C'est pourquoi je n'ai pas été violée par quatre autres.¹⁰²

Une femme de 57 ans présentant de nombreuses ecchymoses sur le corps et des coupures sur le bras droit, la poitrine et les fesses a raconté l'attaque lors de laquelle elle a été violée par un soldat :

J'ai essayé de m'échapper, mais je suis vieille et je ne peux pas courir très vite. Je souffre vraiment. Un soldat a déchiré mes vêtements avec un couteau jusqu'à ce que je devienne complètement nue. Il m'a poignardé dans les fesses, puis m'a violée, tandis que d'autres me battaient avec la crosse de leurs fusils et des coups de pied. Je suppliais celui qui me violait en disant : « Non, ne faites pas cela, je suis ta mère ». Mais il répondit : « Tu penses que tu es ma mère? Hah! » Puis, il me battait encore plus. Je suis un Hadja¹⁰³ et même s'ils m'ont laissée complètement nue. Je ne sais pas pourquoi ils ont fait cela.¹⁰⁴

Une femme de 53 ans ayant surpris des soldats de la Garde présidentielle en train de donner des coups de pied à une jeune femme dans ses parties génitales a raconté la scène :

¹⁰² Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

¹⁰³ Le hajj est un pèlerinage à La Mecque qui a lieu pendant le mois de Dhou al Hijja. Il s'agit du cinquième pilier de l'Islam, une obligation morale qui doit être remplie au moins une fois dans la vie de chaque musulman ayant la capacité physique et les moyens financiers de le faire.

¹⁰⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

Juste devant l'entrée principale, j'ai vu trois Bérets rouges et un portant un casque déshabiller une femme nommée F. Deux d'entre eux ont écarté ses jambes et l'autre, avec force, lui donne un coup de pied avec sa botte dans le vagin, puis dans les côtes. Elle ne pouvait plus marcher. C'est la Croix-Rouge l'a finalement évacuée pour des soins.¹⁰⁵

Viols avec objets

Plusieurs victimes et témoins ont dit avoir vu des femmes se faire violer avec des objets tels que des bâtons, des matraques, des chaussures, des crosses de fusil, des couteaux et des baïonnettes. L'une des victimes interrogées par Human Rights Watch a été violée avec un morceau de bois. Les victimes de ces agressions violentes ont la plupart du temps été vues allongées sur le sol, du sang coulant de leurs parties génitales. Plusieurs témoins pensent que les victimes étaient mortes mais Human Rights Watch n'a pas pu confirmer cette information. Les médecins et les infirmières interrogés par Human Rights Watch ont dit avoir soigné plusieurs femmes présentant des blessures infectées au niveau des parties génitales dues à des éclats de bois et d'autres ayant subi des lésions internes parce qu'elles avaient été violées avec une crosse de fusil ou d'autres objets. Au moins une victime a succombé à ses blessures dans la salle des urgences de l'hôpital.¹⁰⁶

Une comptable âgée de 36 ans, violée avec un gros morceau de bois par un groupe de soldats de la Garde présidentielle, a raconté son clavaire :

Sur la pelouse, j'étais entourée par un groupe de Bérets rouges. Ils ont déchiré ma chemise, mon pantalon, et mes sous-vêtements. Un vieil homme qu'ils avaient attrapé en même temps que moi leur a dit de ne pas me faire du mal. Mais quand il dit cela, un Béret rouge a sorti son pistolet et lui a tiré trois fois ... comme ça ... devant moi. L'un d'eux me frappa, l'autre me coupa avec un couteau. Puis un autre a crié : « Apportez-moi ce morceau de bois ! » puis, l'enfonça dans mon sexe. Deux d'entre tenaient mes bras et les autres me tenaient par les jambes. Ils l'ont forcé [le morceau de bois] en moi une, deux, trois fois.... Je pense qu'ils allaient continuer jusqu'à ce que je meure. Ils ont seulement cessé lorsque l'un des Bérets rouges a dit : « Stop ! Ça

¹⁰⁵ Entretien avec Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

¹⁰⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec un médecin, Conakry, 16 octobre 2009, et un membre de l'équipe médicale d'un service obstétrique et gynécologie, Conakry, 21 octobre 2009.

suffit maintenant. » Ils m'ont laissée complètement nue. J'ai eu de nombreuses blessures en moi qui sont infectées. Je souffre beaucoup.¹⁰⁷

Une vendeuse ambulante de 27 ans ayant été violée par un groupe de quatre soldats de la Garde présidentielle a vu une autre femme se faire violer avec un canon de fusil et, alors qu'elle s'enfuyait, encore une autre femme avec une chaussure enfoncée dans le vagin :

Lorsque les Bérets rouges ont fait irruption dans la zone couverte du stade, je savais que je ne pouvais pas fuir. Je me suis donc cachée sous les chaises. Malheureusement, ils m'ont trouvée et m'ont tirée par les cheveux. Ils ont mis un pistolet sur ma tête. L'un disait : « Tue-la », mais un autre a dit non. Puis ils ont enlevé mon pantalon et ordonné de me courber sur les chaises. Ensuite, ils m'ont violée tous les quatre. Juste à quelques mètres, un autre groupe a complètement déshabillé une jeune fille d'environ 20 ans et poussa le canon du fusil dans son sexe. Elle cria une seule fois et tomba. Je ne sais pas si elle en était morte ... elle a à peine bougé et c'est en ce moment que j'essayais de m'échapper. En courant vers la porte principale, j'ai vu une parente éloignée morte. Elle était étendue avec une chaussure qui ressort de l'intérieur de son vagin. Sa blouse était à moitié défectueuse. Je ne sais pas ce qui l'a tuée, mais j'ai vu du sang sur tout son corps. Nous n'avons pas retrouvé son corps depuis ce jour.¹⁰⁸

Une infirmière employée dans un hôpital où se sont rendues les victimes des agressions du 28 septembre a relaté une conversation qu'elle a eue avec une jeune femme violée avec un canon de fusil, avant que celle-ci ne succombe à ses blessures :

L'une des personnes blessées était une jeune femme qui a dit qu'elle s'appelait L. Elle ne connaît pas son âge, mais semblait avoir environ 16 ans. Elle a été gravement blessée. Elle m'a dit que les militaires se sont d'abord couchés sur elle [ils l'ont violée] puis, l'ont violée avec un pistolet. La nature de sa blessure était extrême, suggérant une hémorragie grave. Elle avait perdu beaucoup de sang avant son arrivée. Je lui ai dit : « Tu vas aller mieux ... accroche-toi ». Mais elle a dit : « Non, je vais mourir ». Elle est morte quelques minutes plus tard.¹⁰⁹

¹⁰⁷ Entretien de Human Rights Watch par téléphone (sous couvert d'anonymat), Conakry, 29 novembre 2009.

¹⁰⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁰⁹ Entretien de Human Rights Watch avec des professionnels des urgences médicales, Conakry, 16 octobre 2009.

Alors qu'elle se cachait dans un local situé dans l'enceinte du complexe sportif, une gérante de 52 ans a surpris un groupe de soldats en uniforme portant des bérets rouges apparemment étrangers en train de violer une femme qui semblait morte avec un morceau de bois. Elle a raconté la scène :

Je suis restée dans cette salle, cachée sous une table pour un long moment. De là, je pouvais voir dans le stade par un petit trou. Lorsque la situation se calmait un peu, j'ai vu les Bérets rouges apporter trois corps et les déposa. Ils dansaient et chantaient dans une langue qui n'était pas de la Guinée. L'un des corps était une femme. Ils ont pris un morceau de bois d'un mètre de long qu'ils ont introduit dans son sexe et la violait avec. Ils dansaient comme ils l'ont fait. Je n'ai aucune idée si la femme était morte ou vivante, mais elle ne bougeait pas et j'ai supposé qu'elle était morte. Les hommes étaient habillés en tenue de camouflage avec des bérets rouges et des colliers de coquillages. Quand j'ai vu cela, je ne pouvais pas le supporter ... j'ai commencé à pleurer.¹¹⁰

Un témoin a rapporté que pour punir, selon toute vraisemblance, une femme qui avait essayé de fuir un groupe de soldats de la Garde présidentielle et de gendarmes, ces derniers l'ont violée avec un canon de fusil :

J'ai vu un groupe de beaucoup de femmes, des jeunes et des âgées qu'on conduisait hors du stade, toutes complètement nues. Il y avait des militaires autour d'elles, des Bérets rouges et des gendarmes. L'une des femmes du groupe a essayé de s'enfuir, mais deux soldats l'ont rattrapée et la terrassée par terre, puis écarté les jambes et enfonça le canon de l'arme à feu dans son vagin. Ils n'ont pas tiré, mais le second continuait de la piétiner. Elle a ensuite été ramenée au groupe.¹¹¹

Enlèvements et viols

Cinq femmes interrogées par Human Rights Watch ont été enlevées du stade par des membres de la Garde présidentielle, puis emmenées vers au moins deux grandes propriétés privées où elles ont été retenues contre leur volonté et violées par différents agresseurs armés, vêtus d'un uniforme militaire et parfois masqués, pendant trois à cinq jours. Toutes

¹¹⁰ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

¹¹¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

ont subi des traitements extrêmement humiliants et ont reçu de nombreux coups et des menaces de mort. Chacune d'elles était isolée dans une chambre, apparemment fermée à clé de l'extérieur. Trois d'entre elles ont dû boire du thé dans lequel on avait dilué une substance narcotique. L'une d'elles a été forcée à boire de l'alcool et à avaler une substance blanche qui selon elle était de la cocaïne. Toutes les victimes interrogées ont été relâchées au coin d'une rue, soit tôt le matin soit tard le soir, nues ou avec uniquement un petit morceau de tissu pour se couvrir.

Deux des cinq femmes avaient au départ été emmenées par des membres de la Garde présidentielle au centre de santé de Ratoma, dans le quartier du même nom. Au bout de 30 minutes, alors qu'elles attendaient toujours de voir un médecin pour faire soigner les blessures qu'elles s'étaient vu infliger au stade, elles ont dû monter dans un camion militaire sous la menace d'une arme pour être emmenées dans une maison où elles ont passé les quatre nuits suivantes. Les responsables de la clinique interrogés par Human Rights Watch ont nié les faits,¹¹² mais un membre de l'équipe médicale qui travaillait ce jour-là au centre de santé a confirmé que l'enlèvement avait bien eu lieu.¹¹³

Il est difficile de connaître le nombre exact de femmes qui ont été détenues dans ces résidences privées, ou encore de savoir si les cinq victimes interrogées par Human Rights Watch étaient enfermées dans plus de deux lieux différents. Les deux femmes enlevées au centre de santé de Ratoma ont affirmé, alors qu'elles ont été interrogées séparément, que sept femmes au total ont été enlevées au centre et détenues pendant quatre nuits dans un même lieu. Les autres victimes ont affirmé qu'elles étaient respectivement six, douze, et trois dans les maisons où elles avaient été emmenées.

Une femme de 42 ans détenue dans une maison et victime de viols collectifs pendant trois jours a raconté son calvaire à Human Rights Watch :

En essayant de m'enfuir des coups de feu tirés [dans le stade], j'ai vu un petit groupe de Bérets rouges violer une jeune femme. L'un d'eux enfonça son fusil dans son sexe et a tira. Elle ne bougea plus. Oh Dieu, chaque fois que je pense de cette fille mourir de cette façon ... je ne peux pas le supporter. Et tout de suite après, un autre Béret rouge m'a attrapé par derrière me tenant très fort et me dit : « Viens avec moi, ou je vais te faire la même chose ». Il m'a conduit à un camion militaire sans fenêtres. Il y avait là

¹¹² Entretien de Human Rights Watch avec un responsable de la clinique, Conakry, 17 octobre 2009.

¹¹³ Entretien de Human Rights Watch avec un membre de l'équipe médicale, Conakry, 21 octobre 2009.

environ 25 jeunes hommes et six femmes, y compris moi. Après une certaine distance ils se sont arrêtés et les soldats ont dit à trois ou quatre femmes de descendre. Plus tard, ils se sont arrêtés devant une deuxième maison où ils ont dit aux femmes qui sont restées de descendre. J'ai immédiatement été conduite dans une pièce et la porte a été fermée à clé derrière moi.

Quelques heures plus tard, trois d'entre eux entrèrent dans la chambre. Tous habillés en tenues militaires et avec des bérets rouges. L'un d'eux avait un petit récipient de poudre blanche. Il y trempa son doigt dedans et le força dans mon nez. Puis, tous les trois m'abusèrent. Le lendemain, ils m'ont abusé à nouveau mais après, d'autres sont venus deux par deux. Je ne sais pas combien ou qui sont-ils. Je sentais mon vagin brûler et meurtri. J'étais tellement fatigué et hors de ma tête. Les trois premiers se regardaient entre eux quand ils me violaient. L'un avait une bouteille de whisky. Il l'a posa sur la table et demanda : « Tu bois l'alcool ? » J'ai dit non. Puis il dit : « Ça c'était avant, maintenant, si tu veux quitter ici, tu vas boire ».

J'étais là pendant trois jours. Parfois je suis obligée prendre l'un d'eux dans ma bouche et l'autre derrière. J'avais tellement honte. Ils m'ont dit : « Tu ne penses vraiment pas sortir d'ici en vie, n'est-ce pas ? Et parfois ils discutent entre eux : « Faut-il la tuer maintenant ? » « Non ... utilisons-la d'abord avant de la tuer. » Chaque fois j'entendais des pleurs de femme à partir d'une pièce voisine : « S'il vous plaît, s'il vous plaît ... oh mon Dieu, je vais mourir ». Le dernier jour à 6 heures du matin, les soldats ont mis une couverture sur ma tête et me conduisirent pendant un certain temps pour me laisser au coin d'une rue, toute nue.

Une femme d'affaires de 26 ans enlevée par des membres de la Garde présidentielle au centre de santé de Ratoma a relaté son expérience :

Lorsque la fusillade a commencé [au stade], je me suis échappée à travers une petite porte. Ou du moins, je pensais que je m'étais échappé. De l'autre côté, j'ai été arrêtée par les Bérets rouges et ordonnée de monter dans un camion vert. À l'intérieur se trouvaient plusieurs Bérets rouges. Nous avons attendu là pendant quelques minutes pendant qu'ils embarquaient plus de filles. Puis ils nous ont conduite au Centre de santé de Ratoma où ils ont dit à certaines d'entre nous de descendre.

Environ 30 minutes plus tard, les militaires sont revenus. Nous n'avions même pas fini le processus d'enregistrement ou vu un médecin. Près de six des Bêrets rouges sont venus au Centre de santé, quelques-uns d'entre eux avaient leur visage masqué. L'un d'eux a tiré un coup de feu. Puis ils ont pointé leurs armes sur nous et nous ont fait signe d'aller en disant, « Vous, vous, et vous ». En allant vers le véhicule, on pleurait et ils nous battaient en nous disant de monter.

Ils nous ont emmenés dans une villa, mais la voiture n'avait pas de fenêtre donc je n'ai aucune idée où c'était. C'était une grande maison avec une grande cour entourée d'un mur élevé. J'ai vu beaucoup de soldats se promener. Une fois que nous y sommes arrivés ils ont mis chacun de nous dans une autre pièce. Plus tard cet après-midi on m'a apporté le thé, qui a été drogué. J'ai tout de suite eu des vertiges et a perdu conscience. J'ai été séquestrée pendant quatre nuits, totalement nue.

Je ne sais pas qui étaient ces gens, ils étaient en uniforme et toujours masqués. Ils buvaient de l'alcool tout le temps. Ils venaient tous les soirs ... parfois un seul et des fois trois en même temps. Ils ont dit d'oublier nos dirigeants politiques, qu'ils allaient rester au pouvoir. Ils étaient très rudes, ils enfonçaient mon estomac avec leurs fusils, me disant que si je résistais qu'ils allaient me tuer, tuer tous les Peuls. Le 2 octobre, on nous a fait sortir toutes les sept. Avec un masque sur les yeux, nous avons été libérées à un rond-point de la ville. J'ai tellement peur d'attraper le VIH et le transmettre à ma famille.¹¹⁴

Impact psychologique des viols

À très peu d'exceptions près, les victimes d'agressions sexuelles interrogées par Human Rights Watch ont dit ressentir un profond sentiment de honte et d'humiliation. Elles expriment tout autant l'angoisse d'être rejetées par les membres de leur famille, dans un pays où les victimes de viol sont stigmatisées, que celle d'être tombées enceintes ou d'avoir contracté des maladies sexuellement transmissibles, entre autres le VIH. Nombre d'entre elles n'avaient pas encore consulté de médecin par peur que leur calvaire soit connu de tous.

¹¹⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 20 octobre 2009.

Au moment de leur entretien avec Human Rights Watch, très peu de victimes avaient avoué ce qu'elles avaient subi à leurs parents, leur mari, leur fiancé, leur petit ami, ou, en ce qui concerne les femmes plus âgées, leurs enfants, par crainte d'être abandonnées ou rejetées. Comme l'explique la journaliste Ofeibea Quist-Arcton : « Les femmes sont les piliers de la société et la Guinée est une société conservatrice, à majorité musulmane. Les agressions sexuelles commises contre les femmes sont un moyen de forcer leur mari, leur compagnon et leur famille à les rejeter, et faire ainsi en sorte que la communauté se retourne contre elle-même. »¹¹⁵ Une femme de 42 ans, victime d'un viol collectif, a succinctement évoqué cette crainte d'être rejetée lorsqu'elle a répondu aux questions de Human Rights Watch :

Je ne pourrai jamais le lui dire. Dans notre culture, c'est si honteux et mes enfants sont jeunes. S'il me quitte je ne peux pas les élever facilement toute seule. Quand il veut faire l'amour avec moi, je donne des excuses—je suis fatiguée, je vois mes règles, je ne vais pas bien. Mais je ne peux pas le lui dire. Je pense trop au SIDA—est-ce que je l'ai, je vais l'infecter ?¹¹⁶

Parmi les jeunes filles et les femmes interrogées par Human Rights Watch, les plus anéanties ont semblé être celles qui étaient vierges avant les agressions, toutes issues de l'ethnie peule. Dans la culture peule, la virginité d'une jeune fille jusqu'au soir de son mariage est essentielle pour garantir l'honneur de la famille. La virginité est également considérée comme une manière pour une jeune femme d'exprimer sa gratitude envers ses parents et de s'assurer un mariage heureux.¹¹⁷ Rapportées par une infirmière des urgences d'un hôpital de Conakry, les dernières paroles d'une jeune peule décédée après avoir été violée par des soldats et pénétrée par un canon d'arme à feu ont illustré cette idée de façon poignante :

Comme elle se mourait, elle a dit : « Tante, s'il vous plaît faites une chose ... dites à ma mère que j'ai préservé ma virginité jusqu'à ce jour ... S'il vous plaît dites-lui. »¹¹⁸

¹¹⁵ Ofeibea Quist-Arcton, « In Guinea, Sexual Violence Fails to Silence Women », National Public Radio (États-Unis), 21 octobre 2009, <http://www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=113980654> (consulté 27 novembre 2009). En anglais : « Women are the backbone of society, and Guinea is a conservative, majority Muslim society. Sexual attacks on women are a way to force their husbands, partners and families to reject them—thus turning the community against itself. »

¹¹⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 14 octobre 2009.

¹¹⁷ Oumar Doumbouya, « Changement culturel et développement social : la nouvelle place des femmes en Guinée », thèse pour l'Université de Toulouse II – Le Mirail, http://www.whep.info/IMG/pdf/oumar_doumbouya.pdf (consulté le 7 novembre 2009), p. 77.

¹¹⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

Une jeune diplômée de 23 ans a exprimé sa profonde tristesse à l'idée d'avoir perdu son statut aux yeux de sa communauté :

Je suis stigmatisée. Je suis finie. Je gardais cela. Mes grands-parents ont dit à ma famille que je n'ai pas de valeur parce que je ne suis plus vierge. Comment puis-je rester en Guinée où ma famille a ce sentiment ?¹¹⁹

Une femme de ménage de 26 ans qui devait se marier fin 2009 a fait part de son profond sentiment de perte :

C'était la première fois que j'ai eu des rapports sexuels. Avec mon peuple, votre virginité est si importante ... c'est un cadeau que vous donnez à vos parents, à votre famille. J'ai saigné ce jour-là ... ce, le saignement après le rapport sexuel est quelque chose que nous célébrons le jour du mariage. J'ai un fiancé, mais après ce problème, il ne voulait plus me voir, et moi aussi, je ne pouvais pas me résoudre à lui dire, ou même le voir. Mais il le sait. C'est pourquoi il ne vient pas me voir. Nous allions nous marier ... cette année.¹²⁰

Presque tous les Guinéens (hommes et femmes confondus) interrogés dans le cadre de ce rapport ont été extrêmement choqués par le fait que les agressions sexuelles aient été commises en public. Selon eux, une telle chose ne s'était jamais produite en Guinée, où des épisodes violents ont pourtant déjà eu lieu. Les victimes ont fréquemment évoqué combien l'humiliation d'être violée était encore rehaussée par le fait que le viol était commis dans un lieu public, souvent sous les yeux des proches, des amis et des collègues. Comme le fait remarquer une femme âgée, « ce que les femmes guinéennes ont subi le 28 septembre est d'une violence atroce, aussi bien physique et psychologique que morale ». ¹²¹

Après avoir subi les agressions sexuelles et les violences physiques qui les accompagnaient, les victimes se sont enfuies ou ont reçu l'ordre de quitter le stade et se sont retrouvées dans les rues, quasiment ou, dans de nombreux cas, complètement nues. Alors qu'elles passaient devant les groupes d'agents de sécurité qui se succédaient devant les sorties du stade, elles ont une fois de plus subi des coups et des insultes. Nombre d'entre elles ont décrit la honte qu'elles ont ressentie d'être vues ainsi dévêtues et, dans certains cas, photographiées à l'aide de téléphones portables.

¹¹⁹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

¹²⁰ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

¹²¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

Nombre des victimes de viols et d'agressions sexuelles rencontrées par Human Rights Watch se sont interrogées sur les motivations qui auraient pu conduire à ce viol groupé de femmes guinéennes. Plusieurs victimes ont raconté que leur agresseur a violemment remis en question le droit des femmes à participer à la vie politique du pays, et ont dit avoir eu l'impression d'être punies pour leur militantisme. Le récit de cette femme d'affaires de 42 ans, victime d'un viol collectif, était représentatif des témoignages entendus :

Ils m'ont traitée de pute et demanda : « Qu'es-ce que tu es venue faire ici, hein? Tu penses qu'on va te donner du respect ? Nous respectons les femmes qui sont à la maison avec leur mari et leurs enfants, pas ici. C'est la dernière fois que tu iras à une telle réunion. Tu deviens ce que tu mérites... Ce n'est pas une affaire de femmes. »¹²²

Un discours similaire aurait été tenu par le ministre de la Santé, le colonel Abdoulaye Chérif Diaby, lors de sa visite à l'hôpital Donka de Conakry l'après-midi du 28 septembre. Un membre du personnel médical a raconté avoir observé un groupe de jeunes filles et de femmes blessées dans la salle des urgences :

Au lieu de soutenir le travail que nous faisons, [le ministre de la Santé, Diaby] a commencé à insulter les gens. A un moment il s'est approché d'un groupe de femmes victimes de viol en hurlant : « Pourquoi êtes-vous sorties ? C'est dans vos maisons que vous aviez été violées ? C'est vous qui l'avez cherché ! Personne ne vous a dit de venir. »¹²³

Pendant qu'ils agressaient sexuellement les jeunes filles et les femmes peules, les assaillants ont à plusieurs reprises tenu des propos racistes, et proféré des insultes et des menaces apparemment dirigées contre cette ethnie. Une femme violée par plusieurs membres de la Garde présidentielle a rapporté que ses agresseurs faisaient régulièrement référence à son appartenance ethnique : « Aujourd'hui, on va vous donner une bonne leçon. Oui, on en a assez de vos combines ... on va exterminer tous les Peuls. »¹²⁴ Une autre femme, détenue dans une maison pendant quatre nuits où elle et d'autres femmes ont été violées et agressées sexuellement, a rapporté les propos de ses agresseurs : « Ils m'insultaient et me disaient qu'ils allaient me tuer, moi et tous les Peuls. Ils ont dit qu'il fallait oublier nos

¹²² Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

¹²³ Entretien de Human Rights Watch avec un professionnel de la santé, Conakry, 16 octobre 2009.

¹²⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 14 octobre 2009.

responsables politiques, qu'ils allaient rester au pouvoir. »¹²⁵ Les femmes violées et agressées au stade ont fait état de commentaires ethniques similaires. Une femme violée par trois soldats de la Garde présidentielle a raconté que ses agresseurs lui ont dit : « On va tous vous tuer, surtout vous les Fulla [Peuls] ... on va vous exterminer ». ¹²⁶ Une autre femme, violée au milieu du stade et témoin du viol et du meurtre d'une autre jeune femme, a raconté que certains Bérets rouges criaient : « On va vous tuer, les Peuls ... vous êtes tous des bâtards ! » ¹²⁷ Une femme, alors agressée sexuellement par deux membres de la Garde présidentielle, s'est vu dire : « Vous, les femmes peules, vous êtes racistes ... c'est vous qui essayez de faire tomber Dadis ... on va en finir avec vous, vous allez voir ». ¹²⁸

Responsabilité du commandement pour les actes de violence sexuelle

Le fait que les attaques aient été perpétrées de manière quasi simultanée par des agresseurs multiples en différents points du stade, puis, plus tard, dans différentes zones du complexe sportif, laisse fortement supposer que ces actes de violence sexuelle ont été organisés suivant un vaste schéma préétabli et n'ont pas résulté d'initiatives isolées de soldats voyous. Les multiples actes de violence sexuelle ont été commis en présence, ou à proximité, de deux fonctionnaires haut placés qui, selon plusieurs témoins, ont assisté à la scène. On peut donc raisonnablement imaginer que ces agressions émanaient d'un ordre ou, tout au moins, étaient couvertes par une autorisation explicite. Cette thèse est appuyée par les nombreux témoignages selon lesquels aucun autre épisode de violence ayant marqué la Guinée par le passé n'a été le théâtre de viols en public.

Le commandant de la Garde présidentielle au moment des faits, le lieutenant Abubakar « Toumba » Diakité, et le ministre d'État chargé de la lutte contre le trafic de drogues et contre le grand banditisme, le capitaine de gendarmerie Tiégboro Camara, ont été vus sur la scène des viols par de nombreux témoins interrogés par Human Rights Watch. Cependant, d'après les témoins et les victimes, ni l'un ni l'autre, ni aucun membre de la Garde présidentielle n'a pris de mesure concrète pour mettre un terme aux violences sexuelles. Le fait que ni Toumba ni Tiégboro n'ait entrepris quoi que ce soit pour mettre fin aux agressions laisse penser qu'au moins une partie des agressions a été perpétrée avec le consentement des membres de la hiérarchie militaire et de la gendarmerie.

¹²⁵ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 20 octobre 2009.

¹²⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

¹²⁷ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

¹²⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

Un chef de l'opposition, Mamadou Mouctar Diallo, a raconté à Human Rights Watch que Toumba l'avait fait sortir du stade en passant devant au moins une dizaine de femmes en train d'être agressées sexuellement par les soldats de la Garde présidentielle. Diallo a expliqué que Toumba n'a rien fait pour arrêter les viols :

Les dirigeants de l'opposition ont été conduits lentement hors du stade, donc nous avons vu beaucoup de choses. En descendant du podium, j'ai vu une femme nue sur la pelouse entourée de cinq Bérêts rouges et violée sur l'herbe.... Il y a eu des viols, même plus à l'extérieur du stade. J'ai vu Tiégboro sur la pelouse après qu'on m'a frappée. Il ne fait aucun doute qu'il a vu les agressions sexuelles. Juste à l'extérieur du stade où les douches sont, il y avait une femme nue sur la pelouse. Il y avait trois ou quatre Bérêts rouges au-dessus d'elle, et l'un d'eux avait enfoncé le canon de son fusil dans son vagin. Elle criait si fort de douleur que nous avons eu à la regarder et à voir. Tout au long de ce passage, il y avait environ une douzaine de femmes violées. Lieutenant Toumba était à côté de nous et a tout vu, mais il n'a rien fait pour arrêter les viols.¹²⁹

Le récit d'un autre chef d'un parti d'opposition a corroboré ces dires :

Ils nous ont ramené sur la pelouse du stade, et c'est là que j'ai commencé à voir des scènes de viol, des scènes de viol absolument abominables. J'ai demandé une explication à l'un des soldats, et il riait. Ni Tiégboro [qui était avec nous au stade], ni Toumba, qui était avec nous à l'instant où nous sortions du stade pour aller vers sa voiture, n'a donné des ordres pour arrêter les viols des femmes.¹³⁰

Plusieurs victimes et témoins ont raconté que des gendarmes et un policier ont essayé d'empêcher les membres de la Garde présidentielle de commettre des agressions sexuelles, tentatives qui ont été suivies de violents échanges. Une étudiante de 18 ans, blessée d'un coup de couteau par un soldat de la Garde présidentielle, a raconté l'un de ces échanges :

En fuyant, un policier est venu vers moi et les autres, et nous a dit qu'il allait nous aider à nous échapper. Mais le Bêret rouge qui avait le couteau lui a dit :

¹²⁹ Entretien de Human Rights Watch avec Mamadou Mouctar Diallo, Conakry, 19 octobre 2009, et entretien par téléphone, Conakry, 28 novembre, 2009.

¹³⁰ Entretien de Human Rights Watch avec Sidya Touré, Paris, 22 octobre 2009.

« Pourquoi voulez-vous l'aider ? Elle ne va nulle part. » Le policier a persisté : « Regarde, elle saigne, tu ne vois pas qu'elle souffre ? » Et il a continué avec moi vers la sortie. A ce moment, un autre Béret rouge me jette au sol en me donnant des coups de pied et en me piétinant et me dit : « Non, je veux voir son sexe avant qu'elle ne parte d'ici », mais le policier a continué à m'aider en criant : « Non, laissez la tranquille ! » Quand nous sommes arrivés à la porte, il m'a dit : « Courez ! Courez ! » Alors que je courais, je me suis retournée et lui ai dit : « Merci ». ¹³¹

¹³¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 18 octobre 2009.

V. Attaques par la Garde présidentielle des domiciles des dirigeants de l'opposition

Au cours de l'après-midi et de la soirée du 28 septembre, des dizaines de soldats coiffés de bérets rouges ont mis à sac les domiciles de trois dirigeants de partis d'opposition, Cellou Dalein Diallo, Sidya Touré et Jean-Marie Doré. Tous appartiennent à l'instance dirigeante des Forces vives ; aucun d'entre eux n'était chez lui au moment de l'attaque. Les Bérets rouges, après avoir constaté leur absence, ont menacé les personnes se trouvant à l'intérieur des maisons et ont volé de nombreux objets personnels. Presque tout ce qui avait de la valeur a été détruit ainsi que d'autres biens domestiques.

Selon des témoins, le 28 septembre aux alentours de 14h30, au moins trois camions de l'armée transportant 20 soldats habillés en tenue de camouflage et coiffés de bérets rouges sont arrivés devant la maison de Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG. Ils étaient emmenés par le capitaine Claude Pivi, ministre chargé de la sécurité présidentielle. Selon plusieurs témoins présents à l'intérieur de la maison, les soldats ont tiré plusieurs coups de feu en l'air avec leur AK-47 avant de frapper au portail, en exigeant qu'on leur ouvre.¹³² Diallo était absent, en train de recevoir des soins suite aux blessures qui lui avaient été infligées au stade. Mais plus d'une vingtaine d'amis et de membres de sa famille se trouvaient à son domicile. La plupart d'entre eux sont parvenus à s'échapper par la porte de derrière et d'autres se sont cachés dans des annexes de la maison.¹³³

Personne n'ayant ouvert le portail, les soldats l'ont escaladé et l'ont ouvert de l'intérieur avant de rentrer en masse.¹³⁴ Ils ont garé une jeep militaire au milieu de l'allée et au moins deux autres à l'extérieur de la propriété.¹³⁵ Les témoins ont décrit comment les soldats se sont déplacés dans chaque pièce, volant les ordinateurs, les postes de télévision, les documents, les vêtements et d'autres objets de valeur, et détruisant la plus grande partie de ce qu'ils n'avaient pas volé. Human Rights Watch s'est rendu sur place trois semaines plus tard et a constaté la destruction totale de la maison. Les murs, les portes et les fenêtres de plusieurs pièces montraient des impacts de balles. Les témoins ont déclaré que les Bérets rouges ont volé trois véhicules, plus d'une dizaine de motos garées à l'extérieur et ont

¹³² Entretien de Human Rights Watch avec un garde dans la propriété de Cellou Dalein Diallo, Conakry, 16 octobre 2009 ; entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

¹³³ Entretien de Human Rights Watch avec un garde dans la propriété de Cellou Dalein Diallo, Conakry, 16 octobre 2009 ; Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

¹³⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

¹³⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un garde dans la propriété de Cellou Dalein Diallo, Conakry, 16 octobre 2009.

embouti plusieurs autres véhicules.¹³⁶ Sur un 4x4 garé à l'intérieur de la propriété, Human Rights Watch a dénombré neuf impacts de balles qui auraient été tirées pendant l'attaque. Un garde de sécurité de Diallo qui était présent a montré à Human Rights Watch des dizaines de cartouches et un chargeur de fusil AK vidé qu'il a ramassés. Il a également trouvé des bouteilles de bières abandonnées dans l'allée par les soldats.¹³⁷

Après avoir pillé la maison, les Bérets rouges se sont dirigés vers un bâtiment annexe où le frère aîné de Diallo, très malade et dans l'impossibilité de s'enfuir, se trouvait avec quelques amis et des membres de la famille. Des témoins ayant assisté à la scène ont dit à Human Rights Watch que lorsque les soldats sont arrivés devant la porte fermée, ils ont tiré vers le plafond. Ils ont ensuite menacé de jeter une grenade et de tuer tous ceux qui se trouvaient à l'intérieur si on ne leur ouvrait pas la porte.¹³⁸ Un des témoins a entendu plusieurs Bérets rouges déclarer, en soussou et en français : « Je vais tous vous tuer.... Cellou est le seul responsable de la ruine de ce pays. »¹³⁹ Lorsque les occupants ont ouvert la porte, les soldats les ont menacés de leurs armes. Plusieurs d'entre eux ont reçu des coups de poings ou de crosse de fusil alors qu'ils sortaient de la pièce. Les soldats ont ensuite mis à sac l'annexe.¹⁴⁰

Après avoir pillé la maison et son annexe, un groupe de soldats est revenu auprès d'un garde qu'ils avaient découvert alors qu'il se cachait dans les toilettes d'une petite annexe proche de l'entrée principale. Peu après leur arrivée, les soldats avaient traîné le garde à l'extérieur et l'avaient fouillé à la recherche des clés des voitures et du coffre situé dans la maison. Le garde a décrit à Human Rights Watch ce que lui ont infligé les soldats en quittant la propriété :

L'un d'eux [les Bérets rouges] m'a frappé durement sur la tête avec la crosse de son fusil. Un autre m'a frappé au menton et m'a donné un coup de pied de toutes ses forces sur la tête, juste au dessus de mes yeux. Et l'un d'eux m'a appelé « salaud » en français. Ils ont aussi volé mon téléphone.¹⁴¹

¹³⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec Cellou Dalein Diallo, Paris, 16 octobre 2009, et avec un garde dans la propriété de Cellou Dalein Diallo, Conakry, 16 octobre 2009.

¹³⁷ Entretien de Human Rights Watch avec un garde dans la propriété de Cellou Dalein Diallo, Conakry, 16 octobre 2009.

¹³⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009 ; entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

¹³⁹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁴⁰ Entretien de Human Rights Watch avec un des résidents chez Cellou Dalein Diallo, Conakry, 17 octobre 2009 ; entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁴¹ Entretien de Human Rights Watch avec un garde dans la propriété de Cellou Dalein Diallo, Conakry, 16 octobre 2009.

Lorsque Human Rights Watch s'est rendu sur place, deux larges tâches de sang étaient encore visibles sur le sol, là où les Bérets rouges avaient passé à tabac le garde.

Deux témoins ont clairement identifié le capitaine Claude Pivi, ministre chargé de la sécurité de Dadis Camara, comme étant à la tête des Bérets rouges qui ont envahi la propriété de Diallo.¹⁴² Pendant que les soldats pillaient la maison et son annexe, les témoins ont vu Pivi assis du côté passager d'un véhicule garé à l'entrée de la propriété. Un des témoins présents à l'intérieur de la maison a raconté à Human Rights Watch :

Juste avant leur départ, j'ai entendu Pivi hurler en français à l'un des Bérets rouges : « Allez à l'intérieur et dites-leur que la mission est terminée ». C'était comme un ordre ... à sa façon de faire, il agissait comme si s'était lui qui commandait. Après cela, le Béret rouge est allé dire aux autres de retourner dans leurs camions et partir.¹⁴³

La présence de Pivi, membre haut placé de la CNDD, laisse penser que l'ordre d'attaquer la maison de Diallo a probablement émané des plus hautes autorités. Plus tard cette nuit-là, à 3h00 du matin, un groupe de soldats armés est retourné au domicile de Diallo, vraisemblablement à sa recherche.¹⁴⁴ Mais Diallo, mis au courant que les Bérets rouges avaient attaqué son domicile, et toujours sous le coup des blessures reçues au stade, avait choisi de rester à l'hôpital pour la nuit plutôt que de retourner chez lui à 23h00, comme le lui avaient ordonné les militaires.¹⁴⁵

Dans les premières heures du 28 septembre, un groupe de soldats portant des bérets rouges a pillé la maison du président de l'UFR, Sidya Touré, d'une façon similaire. Ce dernier se trouvait alors à l'hôpital pour recevoir des soins. Les soldats ont volé quatre véhicules, des objets de valeur et des documents à l'intérieur de la maison avant de vandaliser la propriété.¹⁴⁶

La maison de Jean-Marie Doré, le président de l'UPG, a également été visitée par les Bérets rouges, qui sont arrivés dans des camions aux alentours de 20h30 le 28 septembre. Doré a appris plus tard que, comme lors des attaques contre les domiciles de Diallo et de Touré, les

¹⁴² Entretien de Human Rights Watch avec un des résidents chez Cellou Dalein Diallo, Conakry, 17 octobre 2009, et avec un garde dans la propriété de Cellou Dalein Diallo, Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁴³ Entretien de Human Rights Watch avec un garde dans la propriété de Cellou Dalein Diallo, Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁴⁴ Ibid. ; et entretien de Human Rights Watch avec Cellou Dalein Diallo, Paris, 16 octobre 2009.

¹⁴⁵ Entretien de Human Rights Watch avec Cellou Dalein Diallo, Paris, 16 octobre 2009.

¹⁴⁶ Entretien de Human Rights Watch avec Sidya Touré, Paris, 22 octobre 2009.

soldats ont demandé à le voir dès leur arrivée, ignorant vraisemblablement qu'il se trouvait toujours à la clinique.¹⁴⁷ Comme dans les deux premiers cas, les soldats ont volé des postes de télévision et de radio, de la nourriture, des vêtements, des documents, et tout ce qui avait de la valeur avant de vandaliser l'intérieur et l'extérieur de la maison, y compris en coupant l'arrivée d'eau.¹⁴⁸ Human Rights Watch s'est rendu sur place et a constaté des impacts de balles, qui auraient été tirées au cours de l'attaque, sur les murs extérieurs de la maison et sur plusieurs véhicules.

Deux des dirigeants de l'opposition interrogés par Human Rights Watch ont déclaré penser que le but premier de l'attaque de leurs domiciles était de les tuer.¹⁴⁹ Néanmoins, plus tôt dans la journée, les agresseurs du stade avaient choisi de laisser les dirigeants en vie. Il est donc difficile de savoir si l'assassinat était bien l'objectif principal des assaillants. Toutefois l'on peut conclure que la Garde présidentielle a au minimum cherché, avec l'autorisation de membres du gouvernement aux plus haut échelons, à intimider davantage les dirigeants de l'opposition et à affaiblir leurs organisations politiques en volant ou en détériorant un grand nombre de documents, en plus de voler pour le bénéfice personnel de certains soldats.

¹⁴⁷ Entretien de Human Rights Watch avec Jean-Marie Doré, Conakry, 19 octobre 2009.

¹⁴⁸ Ibid.

¹⁴⁹ Jean-Marie Doré a déclaré : « Ils sont venus pour nous tuer, nous abattre, mais aucun de nous n'était [chez lui] ». Cellou Dalein Diallo a lui aussi pensé que la seconde visite des Bérets rouges à son domicile avait pour but de « venir [le] chercher, de [l']achever ». Entretien de Human Rights Watch avec Cellou Dalein Diallo, Paris, 16 octobre 2009. Lors d'un entretien avec Radio France Internationale, Sidya Touré a partagé cette impression, en faisant part de son sentiment d'insécurité à l'idée que les militaires étaient venus ce soir-là en pensant qu'il serait chez lui. « Les opposants craignent pour leur sécurité », Radio France Internationale, 4 octobre 2009, http://www.rfi.fr/actufr/articles/118/article_85281.asp (consulté le 11 novembre 2009).

VI. Dissimulation du massacre par le gouvernement

Human Rights Watch a recueilli des preuves solides, y compris des témoignages confidentiels de sources militaires et de membres de la profession médicale, que l'armée a systématiquement cherché à minimiser le nombre d'individus tués au cours des événements du 28 septembre. Au cours des actes de violence commis au stade, des membres de l'armée ont intimidé des journalistes et confisqué des téléphones portables et des appareils photo, ce qui a éliminé de nombreuses preuves par l'image. Immédiatement après le massacre, des membres de la Garde présidentielle ont fermé le stade au personnel médical et pendant les heures suivantes ont retiré les cadavres du stade dans des camions militaires. Dans les heures et les jours suivants, des soldats ont récupéré des corps dans les deux principales morgues de Conakry et les ont emmenés dans lieux connus ou inconnus.

Le 29 septembre, le gouvernement a annoncé que seulement 57 personnes étaient décédées pendant les événements violents survenus au stade le 28 septembre, la majorité ayant été piétinées.¹⁵⁰ Ces allégations vont à l'encontre des chiffres d'un groupe local de défense des droits humains, qui a affirmé, citant des sources à l'hôpital, que 157 personnes étaient mortes.¹⁵¹ Le vendredi 2 octobre, les autorités militaires ont présenté 57 corps à la grande mosquée Fayçal, ce qui a donné lieu à des scènes de chaos, causées par des proches furieux de ne pas y trouver leurs morts.¹⁵² Les recherches de Human Rights Watch et d'autres indiquent que le nombre de personnes tuées par les forces de sécurité guinéennes et par des milices irrégulières a été beaucoup plus élevé que le chiffre officiel avancé par le gouvernement.

Intimidation de journalistes

Des membres des forces de sécurité ont notamment menacé des journalistes présents au stade pour qu'ils ne fassent pas état du massacre. Mouctar Bah, correspondant de l'Agence

¹⁵⁰ Le ministère de l'Intérieur a publié une déclaration le 29 septembre indiquant que 57 personnes ont été tuées lors des violences dans le stade, dont seulement quatre par coup de feu. « Guinea opposition protest killed 157, 1,200 wounded, human rights group says; gov't vows probe » (La manifestation de l'opposition guinéenne s'est soldée par 157 morts et 1 200 blessés selon les organisations de défense des droits de l'homme, le gouvernement promet une enquête), Associated Press, 29 septembre, 2009.

¹⁵¹ Ibid.

¹⁵² Entretien par téléphone de Human Rights Watch avec un témoin présenté à la mosquée, 2 octobre, 2009. Pour lire des descriptions des événements du 2 octobre à la grande mosquée Fayçal, voir « Thousands identify Guinea bodies » (Des milliers de personnes pour identifier les corps en Guinée), BBC, 2 octobre 2009 ; « Tension et échauffourées lors de la remise des corps », Radio France Internationale, 2 octobre 2009, http://www.rfi.fr/actufr/articles/118/article_85245.asp (consulté le 8 décembre 2009). Voir aussi un diaporama de photos pris à la grande mosquée Fayçal sur « In pictures: Guinea mourns victims », BBC, 2 octobre 2009, http://news.bbc.co.uk/2/hi/in_pictures/8287742.stm (consulté le 26 novembre 2009).

France-Presse et de Radio France Internationale a expliqué à Reporters sans frontières comment des soldats l’avaient menacé, lui et l’un de ses collègues, Amadou Diallo de la BBC. Bah et Diallo se sont cachés après avoir reçu des menaces de mort :

Ils étaient quatre [soldats], ils hurlaient « foutez le camp ». Nous avons dit que nous étions journalistes. « On s’en fout ». Le militaire m’a demandé : Vous avez vu cela [le massacre] ? J’ai répondu oui. « Vous n’allez pas raconter ça », m’a-t-il dit. Les militaires nous ont mis à genoux, devant les corps. Il y avait des corps partout, des mares de sang. A nouveau : « Ces corps-là, vous n’en parlez pas, vous n’avez rien vu ». ¹⁵³

Un autre journaliste ayant été menacé par des membres de la Garde présidentielle et un gendarme a indiqué à Human Rights Watch :

Je veux changer mon lieu de travail parce qu’ils savent qui je suis. J’ai peur. Ils ont volé ma carte d’identité et mon téléphone. Ils m’ont dit : « Nous savons que tu es journaliste et si on ne te tue pas aujourd’hui, nous allons te tuer un autre jour ... nous allons te trouver. Nous savons où tu travailles. Si tu parles de cela, nous allons venir à ton bureau et t’emmener au camp [Alpha Yaya] et te tuer. » ¹⁵⁴

Retrait de cadavres du stade et des morgues et enterrements dans des fosses communes

Après le massacre, des corps ont été laissés par terre, gisant dans le stade et aux alentours. Entre midi et 13h00 ce jour-là, une ambulance de la Croix-Rouge guinéenne a pu accéder au stade au moins à trois reprises, récupérant 15 corps et de nombreux blessés. ¹⁵⁵ Mais vers 13h00, les militaires ont fermé le stade, empêchant les équipes médicales et humanitaires d’accéder aux blessés et aux morts. ¹⁵⁶ Immédiatement ensuite des membres de la Garde présidentielle ont commencé à collecter et à retirer des corps du stade. Dans les 24 heures, la Garde présidentielle a également pris le contrôle des deux principales morgues de Conakry, aux hôpitaux Donka et Ignace Deen et a retiré les cadavres pour les enterrer dans des fosses communes.

¹⁵³ « Deux journalistes de la presse étrangère menacés de mort », communiqué de presse de Reporters sans frontières, 30 septembre 2009, <http://www.rsf.org/Deux-journalistes-de-la-presse.html> (consulté le 27 novembre 2009).

¹⁵⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d’anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

¹⁵⁵ Entretien de Human Rights Watch avec une source anonyme du milieu médical, Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁵⁶ Entretien de Human Rights Watch avec une source anonyme du milieu médical, Conakry, 17 octobre 2009.

Le chauffeur d'une ambulance a décrit comment il avait tenté d'accéder au stade cet après-midi-là :

Aux alentours de 14 heures, trois ambulances ont tenté de pénétrer dans le stade pour prendre les blessés, mais ont été bloquées à l'entrée du stade par la police. Ils ont demandé où nous allions, et nous leur avons dit qu'il y a des blessés à l'intérieur et nous voulons les évacuer. Le policier m'a dit d'attendre et c'est ce que nous avons fait. Alors que nous attendions, nous avons vu de nombreux Bérets rouges et des gendarmes se déplacer. Cinq minutes plus tard, il revint et dit : « Non.... Allez-vous-en. » Le médecin a tenté d'expliquer notre mission, mais le policier a répondu : « Quand on aura besoin de vous, nous vous ferons sûrement appel ».¹⁵⁷

Plusieurs témoins ont expliqué comment les membres de la Garde présidentielle ont récupéré les corps dans le stade et autour pour les charger dans des véhicules militaires. Un vendeur de 41 ans a raconté à Human Rights Watch qu'il avait vu la Garde présidentielle retirer 38 corps qui l'entouraient alors qu'il gisait, blessé, en bas des stands couverts :

Vers 13 heures, j'ai vu un camion militaire recueillir les corps. C'était le même type de camion militaire que j'ai vu plus tard à la télévision qui transportait les corps à la mosquée le vendredi. Il y avait 38 cadavres à l'endroit où j'étais, derrière les tribunes couvertes. Les militaires étaient en train de ramasser les corps alors que j'étais couché là-bas.¹⁵⁸

Une femme plus âgée qui s'était cachée dans les toilettes pendant les violences a déclaré avoir vu les militaires ramasser les corps juste devant la principale entrée du stade. Les détails de son témoignage laissent penser qu'elle a assisté au même incident que celui décrit ci-dessus :

Beaucoup de gens se sont cachés dans les toilettes et derrière de grands sacs de matériaux de construction. Quelques heures plus tard, un Béret rouge nous a trouvé et nous a ordonné de partir. Nous avons tous été battus et j'ai eu très mal à la jambe. J'ai ramassé un morceau de bois pour m'y appuyer et sortir par la porte principale, en boitant. En marchant, j'ai vu des militaires ramasser des corps. J'en ai compté 38 devant de la porte principale.

¹⁵⁷ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 21 octobre 2009.

¹⁵⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 18 octobre 2009.

Je marchais très lentement, appuyée sur ma canne de fortune et cela m'a donné le temps de compter. Il y avait deux femmes [parmi les morts], une vieille et une jeune. Beaucoup de personnes avaient été blessées par balle, et d'autres semblaient avoir été poignardées. Il y avait tant de sang.¹⁵⁹

Un marchand de 41 ans gravement atteint d'asthme a raconté comment il s'était évanoui après avoir inhalé ce qu'il pense être du gaz lacrymogène. Il a décrit le retrait des corps du stade lorsqu'il est revenu à lui :

Quand je revins à moi, j'étais sur la pelouse et deux pieds sur moi, une tête, un autre corps, tous les trois étaient morts. J'ai vu des soldats en train de ramasser et entasser des corps dans trois camionnettes et un camion militaire plus gros. On entendait encore quelques coups ici et là, mais la plus part de la confusion était terminée. Les Bérets rouges et un groupe de gendarmes de l'unité anti-drogue étaient ceux qui ramassaient les corps. Je suis resté quelque temps encore, jusqu'aux environs de 16 heures. De là où j'étais, je voyais des corps partout à la tribune, quelques-uns sur un mur, d'autres sur le terrain. Quand j'ai vu cela, je suis resté immobile jusqu'à ce qu'ils soient partis. Je me suis levé plus tard. J'étais encore malade, cheminant comme si j'étais à moitié paralysé. Cela m'arrive quand j'ai une crise. Je n'ai pas vu de tout des corps à l'extérieur. Les militaires m'ont laissé parce qu'ils pensaient que j'étais fou.¹⁶⁰

Une source confidentielle au sein du camp militaire d'Almamy Samory Touré a affirmé à Human Rights Watch que les cadavres ont commencé à arriver au camp peu de temps après le massacre :

Les premiers camions sont arrivés vers 13 heures. Il y avait trois d'entre eux plein de cadavres. Ils sont entrés dans le grand Auditorium de Lansana Conté et y ont déchargé les corps. Il y avait 47 corps—deux femmes et 45 hommes. Je les ai vus alignés là. Les soldats qui les ont ramenés du stade portaient des bérets verts et étaient de l'armée régulière. Les corps sont restés là toute la journée. Plus tard dans la journée, il y a eu un appel disant que la chambre froide de la morgue d'Ignace Deen [l'hôpital] a été surchargée de corps. Les soldats sont partis dans un camion militaire à 19 heures à Ignace Deen, et

¹⁵⁹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

¹⁶⁰ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

ont pris corps de la morgue. Je les ai entendus parler de l'opération. Je connais les deux commandants qui ont dirigé le groupe qui s'est rendu à l'hôpital. Ils sont revenus au camp avec 18 corps, il n'y avait pas de femmes, des hommes uniquement. Je les ai vus porter les corps du camion. Ils ont pris les 18 corps et empiler sur les 47 dans l'auditorium.¹⁶¹

Cette source a également déclaré à Human Rights Watch qu'au cours de la nuit du 28 septembre, la Garde présidentielle a enlevé les 65 corps du camp Samory au milieu de la nuit dans l'intention de les enterrer dans une fosse commune.¹⁶²

Une autre source a indiqué avoir vu les membres de la Garde présidentielle prendre de nombreux corps de l'hôpital de Donka au petit matin le 29 septembre et les enterrer dans deux fosses communes à Conakry et aux alentours.¹⁶³

Pendant ce temps, un médecin travaillant dans une clinique privée a relaté à Human Rights Watch que des proches de disparus se présentaient fréquemment à sa clinique pour savoir si quelqu'un les avait vus :

Chaque jour, des membres de famille à la recherche de leurs proches viennent dans ma clinique me demander si je les ai vus. Beaucoup apportent des photos et me demandent si je les traités. C'est terriblement triste. Il y a quelques jours un homme âgé est venu avec une photo de sa fille de 16 ans. Oh ... il avait vraiment pleuré. Il m'a demandé si je l'avais vue et priait que Dieu lui ramène sa fille. C'était si triste. Il ne voulait pas quitter ma clinique. Il a pleuré quand il expliquait comment il avait fait le tour de toutes les morgues, les hôpitaux, les cliniques et postes de police, mais n'avait encore reçu aucune information sur ce qui a pu se passer à son sujet. J'ai reçu environ 50 personnes comme lui, mais son histoire a été particulièrement triste.¹⁶⁴

Human Rights Watch a parlé aux familles de plus de 50 personnes dont on sait qu'elles sont décédées pendant le massacre du 28 septembre et leur ont demandé des détails sur la façon dont elles avaient été informées de la mort de leurs proches, et de ce qu'il était

¹⁶¹ Entretien de Human Rights Watch avec une source anonyme du milieu militaire, Conakry, 15 octobre 2009.

¹⁶² Entretien de Human Rights Watch avec une source anonyme du milieu militaire, Conakry, 15 octobre 2009.

¹⁶³ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁶⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin dans une petite clinique privée, Conakry, 16 octobre 2009.

advenu des corps. Dans plus de la moitié des cas, le corps de la personne décédée n'avait jamais été retrouvé et on pensait qu'il avait été envoyé directement du stade à la morgue de l'un des hôpitaux. Human Rights Watch a confirmé cinq cas pour lesquels les corps ont été emmenés par les militaires directement de la morgue de Donka : nous savons qu'ils y étaient parce que la personne est décédée à l'hôpital et a été emmenée à la morgue ou parce que le corps a été vu à la morgue par des proches. Cependant, le nombre réel de corps pris à la morgue par les militaires et certainement beaucoup plus élevé.

Bien que la Croix-Rouge n'ait été en mesure de récupérer que 15 corps au stade, des dizaines d'autres ont été apportés directement aux hôpitaux Donka et Ignace Deen par des ambulances locales et des particuliers, alors qu'un grand nombre d'autres patients mourraient à l'hôpital. Selon les registres officiels de l'hôpital consultés par Human Rights Watch, au total, 34 cadavres de personnes tuées au cours des violences du 28 septembre ont été admis au seul hôpital Donka.

Les soldats de la Garde présidentielle ont occupé les morgues des hôpitaux Donka et Ignace Deen à la fin de l'après-midi ou le soir du 28 septembre et ont empêché les gens d'y accéder et de réclamer les corps de leurs proches. Selon un médecin qui travaillait à l'hôpital Donka à ce moment :

La morgue a été investie par les militaires, mais je ne suis pas sûr depuis quand. Je peux vous dire qu'à partir de lundi seuls les Bérets rouges pouvaient entrer dans la morgue. Un infirmier m'a dit que même *eux* n'étaient pas autorisés à emmener les corps la voie à la morgue. En cours de chemin, c'est un Béret rouge qui fait prendre le corps pour finir le trajet.¹⁶⁵

Un autre médecin a décrit en ces termes comment on lui avait refusé l'accès à la morgue de l'hôpital Donka à partir du 29 septembre :

Les militaires ont bloqué l'accès à la morgue depuis le matin du 29 septembre. Même les chirurgiens se sont vu refuser l'accès quand ils ont essayé de trouver quelqu'un à la morgue. La morgue a été fermée pendant plusieurs jours avec les militaires bloquant l'entrée. Vous n'étiez autorisé à accéder à cet endroit que si vous aviez l'autorisation préalable du chef du

¹⁶⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin, Conakry, 19 octobre 2009.

Département de la médecine légale. C'était lui qui décidait qui avait accès à la morgue, avec des Bêrets rouges qui gardaient l'entrée.¹⁶⁶

Les morgues sont restées fermées jusqu'au jeudi 1^{er} octobre, lorsque les autorités ont brièvement permis à des journalistes de se rendre à la morgue d'un hôpital pour voir certains des 57 corps qui constituaient le nombre officiel de morts annoncé par le gouvernement à l'issue des événements du 28 septembre.¹⁶⁷

Le gouvernement a catégoriquement balayé les allégations des proches, des groupes de défense des droits humains et de l'opposition selon lesquelles des corps avaient disparu. Le ministre de l'Environnement Papa Koly Koumoura a déclaré que ces nombres de victimes plus élevés étaient « fondés sur des rumeurs ».¹⁶⁸

Des échauffourées ont éclaté à la mosquée lorsque de nombreux proches n'ont pas pu trouver les corps de leurs disparus, y compris de ceux dont ils savaient qu'ils avaient été vus à la morgue de l'hôpital Donka.

Certains corps ont été récupérés par des proches directement à la morgue avant leur présentation publique à la mosquée après que ces derniers aient soudoyé des soldats à Bêrets rouges qui gardaient les morgues. Oumar Diallo, un chauffeur de 27 ans, a reçu une balle dans la tête au cours de la manifestation et a été retrouvé par sa famille dans le coma à l'hôpital Donka, où il est mort le mardi 29 septembre. Après avoir versé un dessous-de-table aux soldats pour récupérer le corps, des membres de la famille l'ont enterré.¹⁶⁹ Mamadou Sadjaliou Barry, 40 ans, a reçu deux coups de feu au ventre au stade et est décédé à l'hôpital Donka le jeudi 1^{er} octobre. Un de ses proches qui y travaillait a pu récupérer le corps de Barry et l'enterrer.¹⁷⁰

On pensait que les militaires s'étaient débarrassés du corps de Mamadou « Mama » Bah, l'une des premières personnes à être tombée le 28 septembre lorsque les gendarmes ont fait feu sur les opposants au rond-point de Bellevue sur le chemin du stade. Son corps avait en fait été transporté à la morgue de l'hôpital Donka par la Croix-Rouge locale, mais son

¹⁶⁶ Entretien de Human Rights Watch avec une source anonyme du milieu médical, Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁶⁷ « Guinea's junta accused of hiding bodies after crackdown » (La junte guinéenne accusée de cacher les corps après les violences), Agence France-Presse, 1^{er} octobre 2009.

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 18 octobre 2009.

¹⁷⁰ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin, Conakry, 20 octobre 2009 ; entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

corps a disparu de la morgue et n'avait toujours pas été retrouvé à la mi-octobre. Son père de 69 ans a expliqué à Human Rights Watch ce qui s'était passé :

J'ai suivi moi-même la Croix-Rouge qui avait envoyé le corps à la morgue de l'hôpital Donka. À l'hôpital, j'ai parlé aux médecins et ils m'ont dit que je devais revenir le lendemain pour récupérer le corps. Mais le lendemain, la morgue était encerclée par les Bérets rouges qui ont refusé l'accès de quiconque. Nous avons essayé de négocier avec eux, mais ils ont refusé. Le vendredi, je suis allé à la grande mosquée Fayçal quand ils ont exposé les corps en provenance de la morgue de Donka, mais son corps n'était pas là. Il avait disparu.¹⁷¹

Lors d'une deuxième disparition, un ami proche de Hamidou Diallo, un vendeur de chaussures de 26 ans qui a reçu une balle dans la tête et est mort au stade, a vu les soldats portant des bérets rouges enlever le corps de Diallo du stade et l'emmené vers un lieu inconnu. En dépit d'une recherche approfondie dans les morgues et les bases militaires, la famille n'a pas pu retrouver son corps.¹⁷²

Un garde du corps d'un chef de l'opposition a été battu jusqu'à perdre connaissance en dehors du stade et emmené à la morgue Donka par la Croix-Rouge qui l'a cru mort. À la morgue, il s'est réveillé et a assisté au retrait des corps de la morgue par les Bérets rouges :

Une camionnette de la Croix-Rouge est entrée dans le stade. J'ai été placé à l'intérieur avec huit autres corps toutes les personnes qui avaient été tués. Ils pensaient que j'étais mort aussi. J'étais entouré de personnes mortes et je ne réagissais pas, alors ils m'ont jeté dans le camion pensant que j'étais mort.... Quand nous sommes arrivés à l'entrée du stade, j'ai entendu les Bérets rouges dire à un autre chauffeur du camion de la Croix-Rouge que seuls les camions militaires sont autorisés au stade à partir maintenant. Ils nous ont emmenés à la morgue de l'hôpital Donka. C'est alors qu'ils ont su que j'étais vivant. Les travailleurs de l'hôpital m'ont emmené à l'intérieur de la morgue et nettoyé en lavant le sang. La table était complètement pleine et il y avait des corps sur le sol.

¹⁷¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

¹⁷² Entretien de Human Rights Watch avec un proche de la victime, Conakry, 19 octobre 2009.

Quand je suis sorti dehors vers de 17 heures et demie ou 18 heures, il y avait trois petites camionnettes. Elles étaient de couleur militaire et des Bérets rouges étaient autour. Ils prenaient des corps dans la morgue et les mettaient dans le pick-up. J'ai eu peur et ne voulais pas rester dans les parages et je me suis enfui.¹⁷³

¹⁷³ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

VII. Occupation militaire de l'hôpital Donka

Comme évoqué ci-dessus le contrôle militaire sur la morgue de l'hôpital Donka a coïncidé avec le retrait et la disparition consécutive de dizaines de corps de personnes réputées avoir été tuées pendant les violences du 28 septembre. Pendant l'après-midi du 28 septembre, les militaires, menés par le ministre de la santé, le colonel Abdoulaye Chérif Diaby, ont insulté les patients, menacé le personnel médical et barré l'entrée aux blessés et aux membres des familles, affectant sérieusement le traitement des victimes des événements survenus au stade et les traumatisant encore davantage. Comme l'un des témoins l'a amèrement fait remarquer à Human Rights Watch : « Ça ne leur suffisait pas d'avoir mis le stade à feu et à sang.... Il fallait qu'ils viennent jusqu'aux urgences où gisaient des centaines de personnes en attente de soins. »¹⁷⁴

Human Rights Watch a interrogé huit professionnels de santé travaillant à l'hôpital Donka et plus d'une dizaine de personnes qui avaient été blessées au cours du massacre et qui avaient reçu un traitement là-bas. Les professionnels de santé ont décrit comment des centaines de blessés étaient venus à l'hôpital dans les premières heures qui ont suivi l'attaque du stade le 28 septembre, remplissant jusqu'aux moindres recoins des urgences.¹⁷⁵

À environ 15h00, les Bérets rouges et les gendarmes sont arrivés à l'hôpital Donka dans des camions militaires ; un témoin qui est arrivé juste après 15h00 a rapporté à Human Rights Watch avoir vu trois ou quatre pick-ups militaires garés devant l'entrée de l'hôpital.¹⁷⁶ Les témoins ont décrit des militaires portant des uniformes de camouflage et des bérets rouges, ou des T-shirts noirs et des pantalons de camouflage et des bérets verts, indiquant respectivement qu'ils faisaient partie de la Garde présidentielle et de l'Unité chargée de la lutte anti-drogue et du grand banditisme.¹⁷⁷ De multiples témoins ont raconté à Human Rights Watch que lors de leur arrivée, les militaires ont tiré en l'air au fusil automatique puis

¹⁷⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un témoin blessé au stade et emmené à l'hôpital Donka, Conakry, 15 octobre 2009.

¹⁷⁵ Entretiens de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009 ; et avec une infirmière du service des urgences travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁷⁶ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁷⁷ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009 ; entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009.

mis à sac la pharmacie, qui se trouve juste à l'extérieur, à proximité de la porte principale de l'hôpital.¹⁷⁸ Un professionnel de santé a précisé à Human Rights Watch :

Un groupe de Bérets rouges a pénétré dans les urgences de l'hôpital et a tiré des coups de feu. Ils ont crié : « Arrêter de traiter ces gens ! » Puis ils ont détruit les médicaments que nous avons ramenés de la pharmacie principale [qui est à l'extérieur] dans la salle des urgences pour faire le triage [ordre de priorité des patients pour le traitement] plus facilement. Ils ont arrêté un de mes collègues qui avaient osé tenter de les arrêter, et avait dit : « Vous ne voyez pas que ces gens sont entrain de mourir ? Nous sommes ici pour sauver leurs vies, ce n'est pas une question politique ! »¹⁷⁹

Une femme de 53 ans qui avait été blessée au stade et qui se trouvait à l'hôpital Donka pour se faire soigner a également décrit comment un groupe de 10 Bérets rouges était entré aux urgences, a fait feu et a hurlé aux blessés qui attendaient des soins de quitter l'hôpital.¹⁸⁰ En outre, un soignant travaillant aux urgences a indiqué à Human Rights Watch que les militaires avaient donné des ordres stricts pour que personne ne soit autorisé à prendre des photos des blessés et qu'aucun journaliste ne puisse entrer dans l'hôpital.¹⁸¹

Un témoin a décrit la colère d'un médecin des urgences, qu'elle avait entendue crier aux militaires juste après qu'ils aient tiré : « Même en temps de guerre les blessés ont le droit d'être soignés ! Si vous voulez nous tirer dessus, alors faites-le maintenant... Tuez-nous tous, maintenant ! »¹⁸² Un autre soignant a décrit comment les militaires avaient bloqué l'entrée à d'autres patients et à leurs proches :

Les militaires ont dit qu'il y avait trop de gens à l'hôpital et ont essayé de le fermer et avaient tenté de bloquer l'entrée. C'étaient des gens Tiégboro. A l'entrée de l'hôpital, il y avait des parents et des membres de famille qui étaient venues apporter des médicaments et de trouver de la famille et des

¹⁷⁸ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009 ; entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 21 octobre 2009.

¹⁷⁹ Entretien de Human Rights Watch avec une infirmière travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁸⁰ Entretien de Human Rights Watch avec une femme blessée au stade et transportée à l'hôpital Donka, Conakry, 15 octobre 2009.

¹⁸¹ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁸² Entretien de Human Rights Watch avec une femme blessée au stade et transportée à l'hôpital Donka, Conakry, 15 octobre 2009.

nouveaux blessés qui arrivaient. Un des Bérêts verts a déclaré : « Le ministre Tiégboro dit que personne ne doit plus entrer. Cet hôpital est fermé. »¹⁸³

Peu après que les militaires sont arrivés et qu'ils ont fermé l'entrée de l'hôpital, le ministre de la Santé Diaby est arrivé à l'hôpital Donka vêtu d'un uniforme de l'armée. Selon un soignant présent à ce moment :

Quand le ministre de la santé est entré, un médecin était en train d'examiner un patient couché sur le sol avec une blessure à la poitrine. Le patient criait de douleur. Voyant cela, le ministre lui a donné un coup de pied en disant : « Vous ... qui vous a dit de descendre dans la rue ? » La blessure était dans la partie supérieure du thorax, et il lui donna un coup dans la poitrine. Le médecin traitant le patient blessé était furieux. Il ôta sa chemise et il la jeta, en disant : « Je ne peux pas travailler comme ça.... D'abord vous venez casser la pharmacie, maintenant, vous insultez et donnez des coups de pied à nos patients.... Je ne peux pas travailler dans ces conditions. »¹⁸⁴

Un médecin interrogé par Human Rights Watch a relaté le même incident, mais selon lui, le ministre a levé son pied et a commencé à donner des coups dans la direction du patient avant de retirer son pied.¹⁸⁵

Le ministre a quitté l'hôpital vers 16h00. Un directeur d'hôpital a ensuite tenté de convaincre les soldats restants de quitter l'hôpital et de laisser les médecins travailler ; plusieurs camions de soldats et de gendarmes sont partis peu après et la plupart des personnes blessées qui arrivaient ont pu alors accéder à l'hôpital.¹⁸⁶ Mais les soldats ont continué à se tenir à l'entrée de l'hôpital tout au long de la soirée, interdisant l'accès à certains proches et personnes blessées.¹⁸⁷ Une femme d'une cinquantaine d'années qui avait été blessée au stade a raconté à Human Rights Watch :

Après 16 heures, je suis allée vers l'hôpital, à Donka. Quand je me suis approchée, il y avait cet homme énormément gros, un gendarme, debout

¹⁸³ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁸⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁸⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁸⁶ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁸⁷ Entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009 ; entretien de Human Rights Watch avec un médecin travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 octobre 2009.

devant de l'hôpital. Il était terrifiant. Il ne cessait de me harceler à propos de l'endroit où j'allais, et dit à un autre gendarme : « Nous devons en finir avec cette sale race ». J'ai finalement pu passer [après l'avoir prié]. Il y avait tellement de blessés, je ne pouvais éventuellement pas compter combien ils étaient. Tous les médecins étaient couverts de sang.¹⁸⁸

Alors que certains bravaient la présence des militaires en dehors de l'hôpital et forçaient l'entrée, de nombreux autres rebroussaient chemin, par peur, abandonnant toute chance de recevoir un traitement approprié et immédiat pour leurs blessures.

En plus des menaces immédiates contre ceux qui attendaient un traitement et des médecins, plusieurs soignants de l'hôpital Donka ont déclaré à Human Rights Watch que dans les jours qui ont suivi le 28 septembre, ils avaient été explicitement avertis par les plus hauts fonctionnaires de l'hôpital de ne pas parler de ce qu'ils avaient vu.¹⁸⁹ En outre, un soignant a décrit comment le registre de l'hôpital avait mystérieusement disparu, alors qu'il contenait toutes les informations permettant d'identifier les patients et leurs blessures : lorsqu'il a voulu le consulter pour un cas précis, il avait été retiré de sa place habituelle. Lorsqu'il a demandé au reste des soignants présents ce qu'il en était, on lui a intimé l'ordre de « se taire et de ne pas chercher à en savoir plus ».¹⁹⁰

¹⁸⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

¹⁸⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec des médecins travaillant à l'hôpital Donka, Conakry, 17 et 21 octobre 2009.

¹⁹⁰ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

VIII. Attaques par des soldats et par des miliciens en civil des quartiers des sympathisants de l'opposition

Au cours des heures et des jours qui ont suivi les violences au stade, des soldats lourdement armés, vêtus de tenues de camouflage et de bérets rouges, et des civils armés de couteaux, de machettes et de bâtons ont commis de nombreux abus dans les quartiers où résidaient la majorité des participants à la manifestation du 28 septembre. Dans certains cas, il semblerait que les soldats et les civils armés aient agi en toute complicité.

Human Rights Watch a interrogé 16 victimes, des membres de la famille des personnes décédées, et d'autres témoins des attaques survenues dans ces quartiers. Certains témoins ont raconté s'être retrouvés face aux forces de sécurité dans leur quartier alors qu'ils rentraient du stade, comme si, selon eux, les soldats avaient été déployés dans les quartiers pour attendre le retour des manifestants. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces soldats et civils armés avaient été déployés dans les quartiers avant les violences perpétrées au stade. Cependant, l'ampleur des attaques commises dans les quartiers, ainsi que la présence de ces hommes armés devant le domicile des manifestants juste après le massacre du stade, laissent supposer que ce déploiement avait été prémédité et organisé. Les attaques démontrent, pour le moins, que l'équipe dirigeante du CNDD, y compris Dadis Camara, s'est abstenue de prendre les mesures nécessaires pour contrôler les forces de sécurité après les violences du stade.

Un journaliste a raconté avoir rencontré plusieurs groupes de soldats sur le chemin du retour, après le rassemblement du stade auquel il venait d'assister, et avoir essayé de les éviter :

Nous étions un groupe de 30 à 40 personnes qui se déplacent ensemble. Nous allons vers Madina [un quartier sud-est du stade], mais les Bérets rouges et des gendarmes ont bloqué tous les carrefours, si nous sommes restés près du stade jusqu'à 4 heures [dans l'après-midi] quand la route ouverte, nous sommes allés vers le pont qui mène à Madina, mais les Bérets rouges ont ouvert le feu sur nous. Personne n'a été blessé. Puis nous nous sommes enfuis dans Dixinn [un quartier du nord du stade], et ils nous suivaient. Aux environs de 5 heures moins quart, nous sommes tombés sur un autre groupe de partisans du CNDD et des Bérets rouges et ils ont tiré et tué deux personnes. Puis nous avons fui vers la jonction Concasseur [dans le quartier de Hamdalaye], mais les Bérets rouges étaient là et ils ont tiré sur

nous à nouveau, alors nous sommes allés à Dar-es-Salaam [quartier]. Là, nous avons trouvé trois camions militaires avec des Bérets rouges. Ils ont battu deux femmes alors que nous regardions. Ils ont tiré en l'air que nous avons continué de tourner. Nous sommes arrivés à notre quartier [Koloma I] et a trouvé deux camionnettes de gendarmes là-bas qui avait arrêté un conducteur de moto.¹⁹¹

Les quartiers où ont eu lieu les attaques, notamment ceux de Dar-es-Salaam, Hamdalaye, Koloma, Bomboli et Cosa, sont bien connus pour être les bastions de l'opposition et pour abriter une majorité de résidents peuls et malinkés. Un grand nombre de victimes et de témoins des violences perpétrées dans ces quartiers ont raconté à Human Rights Watch que, lors des attaques, les soldats et les miliciens en civil ont tué, violé et dépouillé les habitants et vandalisé leur maison. Les assaillants ont aussi à plusieurs reprises insulté les résidents et les ont menacés de mort, en particulier les Peuls.

Un homme de 25 ans qui travaillait dans un stand de vente de cartes téléphoniques dans le quartier de Koloma I a expliqué à Human Rights Watch qu'un petit groupe de Bérets rouges était arrivé dans le quartier en tout début d'après-midi le 28 septembre. L'un des Bérets rouges, qui selon le témoin avait l'air ivre, a crié : « J'aime l'odeur d'un sang, on va tous vous tuer aujourd'hui ! » avant d'ouvrir le feu, tuant un jeune homme de 18 ans de trois balles dans la poitrine et en blessant deux autres.¹⁹²

Un groupe de personnes qui sortait d'une mosquée aux alentours de 14h00, dans le quartier de Koloma II, a été assailli par une douzaine de Bérets rouges et d'individus habillés en civil et portant des gris-gris, qui possédaient des couteaux et parlaient en guerzé, une langue de la région forestière. Alors que la plupart des personnes qui sortaient de la mosquée ont pu retourner se réfugier à l'intérieur de l'édifice, un chauffeur de 44 ans a raconté à Human Rights Watch que plusieurs Bérets rouges l'ont attrapé par derrière et l'ont maintenu fermement pendant que l'un des miliciens en civil lui plantait six coups de couteau. Plusieurs habitants du quartier lui sont immédiatement venus en aide, après quoi la Garde présidentielle est partie.¹⁹³

Les soldats de la Garde présidentielle ont également commis des viols dans ces quartiers. Human Rights Watch a interrogé deux femmes, qui n'avaient pas participé à la manifestation

¹⁹¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁹² Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

¹⁹³ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 16 octobre 2009.

ni au rassemblement du stade, qui ont été violées par plusieurs Bérets rouges, dans le quartier de Cosa, au cours des heures qui ont suivi les violences du stade. L'une des deux femmes, une commerçante de 35 ans, a raconté son calvaire à Human Rights Watch :

Dans l'après-midi, j'étais sur le rond-point de vente. J'ai entendu le bruit de coups de feu et courut aussitôt dans la maison d'un ami. Quelques minutes plus tard, j'ai vu un groupe de cinq Bérets rouges en tenue de camouflage à venir dans l'enceinte tirant des coups de fusils. Quatre d'entre eux étaient masqués afin que leurs yeux et leurs bouches se montrent. Ils ont commencé à nous insulter : « Salauds.... Vous aimez Cellou [leader de l'opposition, Cellou Dalein Diallo], n'est-ce pas ? Et pensez que vous allez prendre le pouvoir, mais vous ne le serez pas. Nous allons tous vous tuer. » Je mets mes mains en l'air et l'un d'entre eux ont commencé me tapant à la recherche d'argent. Je l'avais caché dans ma ceinture, mais ils savaient qu'elle était là. C'est là que nous, les femmes en général cacher de l'argent. Ils ont crié à moi d'y renoncer. L'un d'eux m'a montré [une grenade], en disant : « Voyez-vous cela ? Donnez-nous l'argent ou d'autre. » J'ai commencé à pleurer et leur a donné l'argent.

Après l'avoir pris, ils m'ont conduit dans une maison voisine.... Ils m'ont giflée et arraché mes vêtements. Je me suis battue, mais ils continuaient à me frapper. Ils m'ont frappé le bas, puis quatre d'entre eux m'ont violée. Tous, sauf le Malinké, qui a dit : « Non, ne fais pas ça. Ce n'est pas ce que nous venions de faire. Il suffit maintenant. » Mais les autres ne l'écoutait pas. Il a été rapide, on m'a violée alors que les autres me tenaient le bas. Ils ont gardé leurs masques sur le temps entier.¹⁹⁴

Un membre de l'équipe médicale de l'hôpital Donka a expliqué à Human Rights Watch qu'il avait soigné une autre victime de viol pour des blessures infligées par des Bérets rouges lors d'une attaque survenue le soir du 30 septembre, dans le quartier de Hamdalaye.¹⁹⁵

Human Rights Watch a interrogé un membre de la famille d'un jeune homme, tué alors qu'il travaillait chez un barbier dans le quartier de Cosa, aux alentours de 10h00 du matin le 29 septembre, par des Bérets rouges conduisant un pick-up qui lui ont tiré deux balles dans la tête. Au cours de la cérémonie d'enterrement du jeune homme le soir même, plusieurs

¹⁹⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

¹⁹⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un membre de l'équipe médicale, Conakry, 16 octobre 2009.

soldats sont arrivés à bord d'un camion et ont ouvert le feu sur les proches endeuillés, sans que personne ne soit blessé.¹⁹⁶ Après le meurtre du jeune homme, des témoins ont raconté avoir vu trois soldats entrer chez un imam, attraper celui-ci par sa robe, le traîner jusqu'à leur véhicule, et le menacer de le tuer s'il refusait de venir avec eux. L'imam a réussi à échapper aux soldats, est rentré chez lui et a fermé le portail à clé.¹⁹⁷

Dans le quartier de Bomboli II, un témoin a raconté l'arrivée, vers midi le 29 septembre, d'environ 50 miliciens portant des bâtons taillés en pointe et des machettes, appelant en hurlant les hommes du quartier à sortir de chez eux.¹⁹⁸ Les miliciens sont restés dans le quartier pendant trois heures. Un résident de Koloma I a expliqué à Human Rights Watch que six Bérets rouges s'étaient présentés devant son garage à 11h45, avaient tiré des coups de feu en l'air et avaient cassé la porte pour entrer. Les Bérets rouges ont déchiré ses vêtements et lui ont dit que « s'il y avait la guerre, c'était à cause des Peuls », avant de lui donner des coups de crosse et de le dépouiller. Le résident s'est enfui lorsque les soldats se sont avancés vers une femme qui passait dans la rue pour la dépouiller à son tour.¹⁹⁹

De la même façon, dans le quartier de Dar-es-Salaam, deux témoins ont décrit à Human Rights Watch une attaque, perpétrée en début d'après-midi le 29 septembre par non moins de sept camions remplis de Bérets rouges. Les Bérets rouges ont tiré des coups de feu à l'aveugle, ont attaqué les habitants chez eux et dans les rues, ont pillé les maisons et ont frappé des dizaines de personnes avec la crosse de leurs fusils.²⁰⁰ Une femme de 43 ans a été traînée par un groupe de Bérets rouges masqués jusqu'à l'angle d'un magasin. Ses cris ont attiré l'attention d'un autre Béret rouge qui a ordonné à ses agresseurs de la laisser partir. Un habitant de Dar-es-Salaam, présent lors de l'attaque, a raconté les événements à Human Rights Watch :

Ils m'ont frappé et cassé le bras avec la crosse d'un fusil, puis m'a obligé à trouver dans une de leurs camionnettes. Ils ont roulé jusqu'à la jonction Bambeto. Quand nous sommes arrivés là, ils nous ont frappés à nouveau. À un certain point, ils ont parlé de nous laisser là-bas. Je leur ai dit : « Écoutez, vous avez cassé mon bras, pourriez-vous m'envoyer à l'hôpital ? » Ils m'ont dit : « Allez dire à Cellou et Doré [leaders de l'opposition, Cellou Dalein Diallo

¹⁹⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁹⁷ Entretien de Human Rights Watch avec l'imam, Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁹⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

¹⁹⁹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

²⁰⁰ Entretien de Human Rights Watch avec deux résidents du quartier de Dar-es-Salaam, Conakry, 18 octobre 2009.

et Jean-Marie Doré] pour vous soigner ... nous 'on va tous vous tuer' ». Ils nous ont chassés de leur camionnette, moi et un jeune homme qui saignait abondamment de la tête.²⁰¹

²⁰¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 18 octobre 2009.

IX. Détentions arbitraires et sévices infligés aux détenus

Au cours de la violente répression des militants de l'opposition le 28 septembre au stade, et ensuite, plusieurs dizaines d'hommes ont été arrêtés par les forces de sécurité alors qu'ils fuyaient les brutalités, et un moindre nombre ont été arrêtés au cours des attaques qui ont suivi dans le voisinage. Les hommes arrêtés ont été détenus arbitrairement et soumis à de graves formes de mauvais traitements, y compris la torture. Plusieurs autres hommes ont été arrêtés après être venus dans des camps militaires à la recherche de proches ou d'amis disparus.

Human Rights Watch a interrogé 13 hommes qui avaient été détenus dans au moins un des quatre centres de détention pour une durée allant jusqu'à 15 jours : le camp militaire d'Alpha Yaya Diallo, celui de Koundara, le siège de la police anti-émeute (CMIS) et le centre de détention PM3 de la gendarmerie. Aucune des personnes rencontrées n'avait été questionnée, interrogée ou officiellement arrêtée. Les témoins et les victimes ont décrit comment des hommes fuyant les violences du stade ont été arrêtés, apparemment au hasard, et menés par le bout du fusil jusqu'aux camions militaires garés devant l'entrée du stade. La plupart ont été volés et battus, parfois gravement, au moment de leur arrestation. La plupart de ceux qui ont été interrogés par Human Rights Watch ont été obligés de soudoyer les policiers, les gendarmes ou les soldats, le prix de leur libération pouvant s'élever jusqu'à 2,5 millions de francs guinéens (environ 300 euros).²⁰²

Les détenus n'ont généralement reçu aucun soin, et peu de nourriture ou d'eau, pendant leur emprisonnement. Un homme de 43 ans qui a été détenu dans deux camps militaires a indiqué avoir reçu trois petits repas au cours de sa semaine de détention, qui ne lui ont été donnés qu'une fois que sa famille avait payé les gardes.²⁰³ De nombreux prisonniers, y compris les quelques-uns rencontrés par Human Rights Watch étaient détenus avec d'autres qui avaient reçu une balle ou qui avaient été poignardés ou gravement battus pendant les événements du stade et qui n'avaient reçu aucun traitement pendant leur détention.

Plusieurs anciens détenus interrogés par Human Rights Watch ont affirmé que les forces de sécurité qui les avaient retenus avaient fait référence à leur origine ethnique et à leur soutien aux candidats de l'opposition. Un homme détenu au camp Koundara s'est entendu dire par un soldat qui s'est avéré occuper un poste de commandement : « Nous savons que

²⁰² Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 20 octobre 2009.

²⁰³ Entretien de Human Rights Watch avec un ancien détenu du camp Alpha Yaya et PM3, Conakry, 19 octobre 2009.

toi et les autres, vous ne voulez pas que nous soyons au pouvoir, mais nous vous tuerons avant d'abandonner le pouvoir ». ²⁰⁴ Un homme détenu pendant 11 jours au camp Alpha Yaya a indiqué à Human Rights Watch : « Les militaires n'arrêtaient pas de nous menacer, en disant : 'On va vous tuer. Vous êtes des Peuls, on va tous vous éliminer.' » ²⁰⁵ Un autre homme détenu au camp Alpha Yaya a décrit un soldat demandant à tous les hommes arrêtés et faisant partie de l'ethnie des Malinkés de s'identifier, puis leur criant : « Comment osez-vous vous associer à ces vermines peules, qui essaient de ruiner le pays ? » ²⁰⁶

Les pires traitements et les périodes de détention les plus longues ont eu lieu à Koundara et à Alpha Yaya. Les anciens détenus de ces camps ont raconté qu'ils avaient été fréquemment soumis à des coups de bâtons, de pistolets et d'autres instruments, y compris le fouet, qu'ils avaient été forcés de rester nus, dans des positions inconfortables et qu'ils avaient subi de fausses exécutions. Plusieurs témoignages crédibles font également état du viol de deux détenues.

Sévi­ces infligés au camp Koundara

Selon six anciens détenus interrogés par Human Rights Watch, près de 25 prisonniers, principalement des hommes, ont été détenus au camp Koundara dans ce qu'ils décrivent comme un centre de détention non officiel : une grande pièce apparemment utilisée pour la pratique de la boxe et des arts martiaux. Ils ont raconté de quelle façon ils avaient été battus et soumis à d'autres formes de torture tous les jours. La victime détenue pendant la plus longue période a été relâchée après 15 jours, mais il a indiqué qu'au moment de sa libération, il restait neuf détenus au camp. Les soldats du camp portaient des tenues de camouflage et des bérets rouges.

L'un des hommes a été arrêté après son arrivée au camp en moto. Il a décrit comment il avait été forcé à se dénuder et à s'allonger sur le dos alors qu'un Béret rouge au volant de sa moto confisquée lui avait roulé quatre fois sur les jambes, causant de graves blessures, encore visibles lorsque la victime a été interrogée par Human Rights Watch plus de deux semaines plus tard. Le même jour, un autre Béret rouge a versé de l'eau bouillante sur l'homme, provoquant de graves brûlures, elles aussi encore visibles. ²⁰⁷

²⁰⁴ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

²⁰⁵ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

²⁰⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

²⁰⁷ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

D'autres témoins et victimes ont décrit des coups et des actes de torture à Koundara, perpétrés apparemment pour amuser les gardes, dont les détenus ont pensé qu'ils étaient ivres. Deux anciens détenus ont décrit comment chaque matin, eux et leurs 15 codétenus recevaient 50 coups de lanière en caoutchouc alors qu'ils étaient allongés au sol, une pratique ironiquement connue sous le nom de « prendre le café avant de monter ». La nuit, ils recevaient 50 coups supplémentaires.²⁰⁸

Des groupes de détenus à Koundara ont également été forcés à s'allonger les uns sur les autres et ainsi écraser ceux qui se trouvaient dessous. Ceux qui refusaient de s'allonger étaient battus jusqu'à ce qu'ils changent d'avis.²⁰⁹ Les détenus ont raconté comment les gardes les taillaient avec leurs couteaux et les forçaient, parfois pendant de longues périodes, à rester dans des positions douloureuses, à fixer le soleil, à rester tête en bas, à s'allonger et à se laisser marcher dessus et à imiter différents animaux pour distraire leurs gardes.²¹⁰ La nuit, les détenus étaient soumis à de terrifiants simulacres d'exécutions, et selon l'un d'eux :

La nuit, ils ont l'habitude de venir dans la chambre et dire à un seul d'approcher. Ils mettent un pistolet sur la tête et disent qu'ils allaient nous tuer. Cela s'est produit plusieurs fois pendant les deux nuits que je suis resté là-bas. Au moins une fois, celui qui est en charge des personnes détenues a personnellement mis un pistolet sur l'un de nous, dans la salle de garde principal. Deux fois, ils m'ont emmené en dehors de la pièce principale et dans une salle plus petite, au coin, près de la toilette. Ils ont mis le pistolet sur ma tête et ont dit : « Vous dites que vous ne voulez pas Dadis ? Alors c'est à votre tour de mourir. » Après cela, ils ont sorti un couteau et gratter mon corps de haut en bas. C'était terrifiant, j'ai vraiment cru qu'ils allaient me tuer.²¹¹

Séances infligés au camp Alpha Yaya Diallo

Human Rights Watch a interrogé quatre hommes qui avaient été détenus dans un des deux centres du camp militaire d'Alpha Yaya Diallo, où ils avaient tous été amenés par des gendarmes ou la Garde présidentielle directement du stade. Selon trois d'entre eux,

²⁰⁸ Entretien de Human Rights Watch avec deux anciens détenus rencontrés séparément, Conakry, 16 octobre 2009.

²⁰⁹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

²¹⁰ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

²¹¹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

quelques 70 détenus se trouvaient dans une pièce de 6 mètres sur 5 dans le bâtiment des bureaux du capitaine (de gendarmerie) Moussa Tiégboro Camara.²¹² Le quatrième ancien détenu a indiqué qu'il était l'un des 11 détenus gardés dans une pièce dans le camp Alpha Yaya. Nous ne savons pas si les installations étaient des centres de détention officiels ou si elles avaient été installées spécialement après les événements du 28 septembre. Ceux qui commettaient les abus au centre Alpha Yaya étaient des gendarmes, apparemment sous le commandement de Tiégboro, des soldats dont certains portaient des bérets rouges, ainsi que des miliciens portant des chemises blanches et des pantalons noirs.

Un détenu a parlé à Human Rights Watch de comment il s'était retrouvé avec un œil au beurre noir et un bras cassé après avoir été battu par des soldats portant des Bérets rouges et des gendarmes peu après son arrivée au camp Alpha Yaya. L'incident a eu lieu en face du bureau du leader du CNDD Dadis Camara, et selon le détenu :

Une fois le camion était plein au stade, ils nous ont emmenés au camp Alpha Yaya. Le chauffeur nous a dit de sortir. Dès que nous sommes descendus, les Bérets rouges ont commencé à nous frapper. J'ai reçu un coup sur la tête avec la crosse d'un fusil. C'est également là que mon bras a été fracturé. Dans le camion, il y avait environ 40 autres détenus. Nous avons tous été battus après notre arrivée à la présidence. Après que j'ai eu le bras fracturé, on nous a dit de monter à bord des camions. Un soldat est venu et a dit aux chauffeurs : « Emmenez-les chez Tiégboro ». Lorsque nous sommes arrivés on nous a fait sortir deux par deux. Il y avait deux gendarmes et chacun prendra soin de [au sens de battre] une personne arrêtée à un moment, avant de l'envoyer en détention. Chacun de nous est entré nu avec des sous-vêtements seulement. Une fois que nous sommes entrés, on nous a dit d'aller à la salle principale pour l'enregistrement. Une heure plus tard, ils nous ont sortis l'un après l'autre pour le rasage. Après le rasage, vous êtes battus avant d'être renvoyé dans la salle de détention.²¹³

Les trois anciens détenus qui ont indiqué avoir sous la garde de l'unité de gendarmerie commandée par le capitaine Tiégboro Camara ont décrit comment ils avaient été soumis à de fréquents coups pendant respectivement quatre, huit et onze jours.²¹⁴ Ils ont déclaré que

²¹² Entretien de Human Rights Watch avec des anciens détenus, 15 octobre 2009 ; avec une source confidentielle, Conakry, 19 octobre 2009.

²¹³ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

²¹⁴ L'individu qui a été détenu au centre géré par Tiégboro pendant quatre jours a été transféré au centre de détention PM3. Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

les 70 détenus qui se trouvaient au camp à ce moment étaient Peuls, sauf trois d'entre eux.²¹⁵

En plus des coups des gendarmes et des Bérets rouges, deux des détenus ont affirmé avoir été battus et menacés par des miliciens dans le camp. Lors de son arrivée, un détenu a décrit comment il avait été reçu par 11 personnes habillées en chemise blanche et en pantalon noir, qui attaquaient les détenus avec des bâtons et des couteaux. Le détenu a dit qu'il avait reçu un coup à la tête et qu'il saignait, une blessure qui ne lui avait valu aucun soin pendant son séjour.²¹⁶ Un autre détenu a décrit comment deux jours plus tard, un groupe d'attaquants similaire les avaient menacés :

[Le mercredi], un groupe est venu à notre cellule avec des couteaux. Heureusement, ils ne pouvaient pas accéder à l'entrée parce qu'il était verrouillé. Ils ont dit qu'ils allaient nous décapiter et boire notre sang et manger notre chair. Ils ont essayé de faire pression sur les gardes de sécurité afin qu'ils les laissent entrer, mais heureusement ils ont refusé. Après un certain temps, les soldats leur ont dit de s'en aller.²¹⁷

Les détenus se sont également vus interdire de prier : lorsque les hommes, pour la plupart musulmans, essayaient de prier dans le centre de détention, un gendarme leur disait : « Quoi ! Vous vous croyez dans une mosquée ? » et commençait à les battre et à tirer la barbe des plus âgés. Un imam qui avait tenté de diriger la prière a été battu au sol par les gendarmes.²¹⁸ L'ancien détenu ayant passé 11 jours dans ce centre de détention a ainsi rendu compte auprès de Human Rights Watch des brutalités que lui ont fait subir les gendarmes :

Ils ont craché sur moi, ils m'ont insulté, et le premier jour, ils m'ont frappé à la bouche avec un fusil, qui m'a fait perdre une dent. Nous avons demandé de l'eau auprès de la personne responsable qui veillait sur nous—pas Tiégboro—mais à chaque fois, ils nous donnaient des coups de crosse avec leurs armes et nous assénaient des coups de poing et des coups de pied. Ils

²¹⁵ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

²¹⁶ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009.

²¹⁷ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009.

²¹⁸ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 15 octobre 2009 ; entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 19 octobre 2009 (décrivant de quelle façon, lorsque des hommes ont essayé de prier, « sept soldats ont fait irruption dans leur cellule et les ont battus en criant : 'Ici, c'est la forêt, pas Conakry, personne ne prie, ici' »).

nous donnaient très peu d'eau par jour. Et pour la nourriture, les militaires nous jetaient de petits morceaux de ce qui restait de leur nourriture, rien de plus. Le dernier jour, trois ou quatre d'entre eux m'ont frappé très dur encore.²¹⁹

Un ancien détenu rencontré par Human Rights Watch a indiqué qu'il s'était retrouvé avec 10 autres hommes dans un autre endroit du camp Alpha Yaya. Tous avaient été arrêtés par la Garde présidentielle au stade. Ce groupe a été maintenu dans une même pièce pendant toute la détention et n'avait reçu presque aucune nourriture ou eau pendant leur séjour. Il a décrit à Human Rights Watch la façon dont il avait été gravement battu lors de son dernier jour de détention, avant d'être relâché, avec cinq autres :

Ce fut le dernier jour de ma détention, ce que j'ai souffert de toutes ces blessures. Ils m'ont pris, un groupe d'entre eux, et on me jeta. Ils m'ont frappé avec un bâton au mon bras, à la jambe et puis, ils ont pointé un pistolet sur ma tête. Ils étaient trois qui me frappaient tous ensemble. Ils m'ont frappé à l'œil gauche avec un bâton, ce qui explique pourquoi elle est encore enflée. Cela a duré pendant environ 40 minutes. Ils n'ont vraiment rien dit mais n'arrêtaient pas de me frapper. Après, ils m'ont libéré.²²⁰

²¹⁹ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

²²⁰ Entretien de Human Rights Watch (sous couvert d'anonymat), Conakry, 17 octobre 2009.

X. Réactions internationales aux violences de septembre

Le coup d'État de décembre 2008, les retards accumulés dans l'organisation d'élections et les abus continuels des militaires tout au long de l'année 2009, notamment ceux associés aux événements de septembre ont été fortement et largement condamnés par les principaux acteurs de la scène internationale, y compris la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, la France, les États-Unis, l'Union européenne et les Nations Unies.²²¹ La réaction internationale au coup d'État de décembre 2008 s'est organisée par le biais d'un Groupe international de contact sur la Guinée, qui a fait peser une pression constante sur le CNDD pour le respect des droits humains et l'organisation d'élections au plus vite.²²²

Les violences du 28 septembre 2009 ont été fermement condamnées par les organisations régionales et les partenaires internationaux de la Guinée. L'Union africaine a dénoncé presque immédiatement les « tirs indiscriminés sur des civils non armés » par les militaires guinéens et a appelé les personnes responsables des crimes et des autres violations des droits humains, ainsi que ceux qui occupaient un poste de commandement à rendre des comptes.²²³ Le 4 octobre, le ministre des Affaires étrangères français Bernard Kouchner a déclaré : « [O]n ne peut plus travailler avec Dadis Camara » et a averti que la situation nécessitait « une intervention internationale ».²²⁴ La secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a indiqué deux jours plus tard que « les meurtres et viols indiscriminés [qui avaient été] perpétrés par les troupes du gouvernement sous le commandement du gouvernement

²²¹ Fait important, les organismes régionaux, l'Union africaine et la CEDEAO ont rapidement condamné le coup d'État et ont suspendu la Guinée de toutes leurs activités, respectivement en décembre et en janvier en attendant des élections. Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, « Situation in Guinea, Art. 217 » (Situation en Guinée, Art. 217), 29 décembre 2008 ; « ECOWAS suspends Guinea until democracy restored » (La CEDEAO suspend la Guinée jusqu'à la restauration de la démocratie), Reuters, 10 janvier 2009. Dans le même temps, les États-Unis ont coupé toute l'aide sauf l'assistance humanitaire en février 2009. Entretien par téléphone de Human Rights Watch avec un agent du département d'État, Washington, DC, 7 octobre 2009. En revanche, le président sénégalais Abdoulaye Wade a apporté son soutien à la junte militaire et a plaidé pour sa reconnaissance internationale, comme l'a fait le président libyen, Mouammar Kadhafi. « Senegal president urges world to back Guinea coup » (Le président sénégalais exhorte le monde à appuyer le coup d'État en Guinée), Agence France-Presse, 26 décembre 2008 ; « Libya's Al-Qadhafi urges 'protection' of Guinea's unity » (Le président Libyen Kadhafi appelle à la protection de l'unité guinéenne) (en arabe), télévision libyenne (Tripoli), 27 décembre 2008, 1230 TUC, traduit en anglais par la direction des transmissions de la BBC Moyen-Orient, 27 décembre 2008.

²²² Le Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G) a été établi en février 2009 et s'est réuni neuf fois avant la rédaction de ce rapport, dans diverses villes dont Conakry, Abuja, New York et Ouagadougou. Le GIC-G est co-présidé par l'Union africaine et la CEDEAO et comprend des représentants des Nations Unies, de l'Union européenne, de l'Union du fleuve Mano, de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et de la Communauté des États Sahélos-Sahariens (CEN-SAD) ainsi que des membres africains et les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies.

²²³ « Guinea: Statement of the African Union on Events in Conakry » (Guinée : déclaration de l'Union africaine sur les événements à Conakry), communiqué de presse de l'Union africaine, 29 septembre 2009.

²²⁴ « Guinée : 'On ne peut plus travailler avec Dadis Camara', selon Kouchner », Agence France-Presse, 4 octobre 2009.

[constituaient] une abominable violation des droits du peuple [guinéen] ». ²²⁵ Elle a également plaidé pour que les auteurs de violences sexuelles soient traduits en justice : « En plein jour dans un stade, il s'agit de crimes d'une exceptionnelle gravité ». ²²⁶ Le jour du massacre, un porte-parole du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon a fait part de son choc devant « les pertes en vies humaines, le nombre élevé de blessés et la destruction de biens, suite à l'usage excessif de la force ». ²²⁷

Les déclarations indignées de la communauté internationale ont été suivies d'une série de mesures de rétorsion visant à isoler politiquement et économiquement le CNDD. Parmi ces mesures ont figuré l'imposition d'embargos sur les armes par la CEDEAO et l'Union européenne, des interdictions de voyage et le gel des actifs des membres du CNDD par l'UE, les États-Unis et l'Union africaine et le retrait et l'annulation de toute assistance économique et militaire par l'UE et la France. ²²⁸

La communauté internationale était tout aussi ferme sur le fait que les responsables des violences de septembre, y compris Dadis Camara lui-même, devaient rendre des comptes. Une commission d'enquête internationale, proposée par la CEDEAO en collaboration avec l'Union africaine, a été établie par le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon le 30 octobre 2009. ²²⁹ La commission comprend trois membres, Mohamed Bedjaoui d'Algérie (président), Françoise Ngendahyo Kayiramirwa du Burundi et Pramila Patten de l'île Maurice,

²²⁵ « Remarks With Pakistani Foreign Minister Shah Mehmood Qureshi After Their Meeting » (Remarques avec le ministre des Affaires étrangères pakistanais Shah Mahmoud Kasouri après leur rencontre), transcription du Département d'État américain, 6 octobre 2009, <http://www.state.gov/secretary/rm/2009a/10/130314.htm> (consulté le 24 novembre 2009. En anglais : « The indiscriminate killing and raping that took place under government control by government troops was a vile violation of the rights of the people of [Guinea].... In broad daylight in a stadium, it was a criminality of the greatest degree. »

²²⁶ Ibid.

²²⁷ « Statement attributable to the Spokesperson for the Secretary-General on Guinea » (Déclaration attribuée au porte-parole du Secrétaire général sur la Guinée), bureau du Secrétaire général des Nations Unies, 28 septembre 2009, <http://www.un.org/apps/sg/sgstats.asp?nid=4115> (consulté le 24 novembre 2009).

²²⁸ La CEDEAO a imposé un embargo sur les armes à destination de la Guinée lors d'un sommet spécial tenu le 17 octobre pour discuter de la situation en Guinée et au Niger voisin. CEDEAO, « Final Communiqué » (Communiqué final), Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, Abuja, 17 octobre 2009. Les États-Unis ont imposé des restrictions sur les voyages des hauts dirigeants guinéens le 23 octobre. « Communiqué de l'ambassade des États-Unis sur les restrictions de voyager aux États-Unis des membres de la junte », 30 octobre 2009, <http://french.guinea.usembassy.gov/pr301009.html> (consulté le 8 décembre 2009). L'Union européenne et l'Union africaine ont suivi en imposant des sanctions complètes, y compris des restrictions sur les voyages, un embargo sur les armes et le gel des actifs, respectivement le 27 et le 29 octobre. Voir « EU slaps arms embargo, sanctions, on Guinea junta », Agence France-Presse, 27 octobre 2009 ; « African Union imposes sanctions on Guinea junta », Reuters, 29 octobre 2009.

²²⁹ « Secretary-General Announces Members of Guinea Commission of Inquiry to Investigate Events of 28 September » (Le Secrétaire général annonce les noms des membres de la Commission d'enquête sur les événements du 28 septembre en Guinée), communiqué de presse du bureau du Secrétaire général des Nations Unies, SG/SM/12581, AFR/1902, 30 octobre 2009, <http://www.un.org/News/Press/docs/2009/sgsm12581.doc.htm> (consulté le 24 novembre 2009).

et a reçu l'appui d'une équipe du Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme (HCDH). La commission a commencé son travail le 15 novembre.²³⁰

Le 14 octobre, le Bureau du procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a confirmé que cette dernière avait lancé un examen préliminaire de la situation en Guinée à la suite des violences de septembre.²³¹ Un examen préliminaire de la situation en Guinée pourrait, ou non, précéder l'ouverture d'une enquête par le Bureau du procureur de la CPI²³² sur la base des exigences fixées par le traité de la CPI.²³³

Le ministre des Affaires étrangères guinéen a rencontré des fonctionnaires de la CPI le 20 octobre au siège de la Cour à La Haye, aux Pays-Bas. Selon une déclaration du Bureau du procureur de la CPI, le ministre des Affaires étrangères a affirmé que le pouvoir judiciaire guinéen a la capacité et la volonté de garantir que la justice sera rendue pour les crimes présumés commis au cours des événements de septembre.²³⁴ Le Bureau du procureur de la CPI a suivi en demandant officiellement un compte rendu écrit des crimes et des projets des autorités nationales pour mener l'enquête et juger ces actes.²³⁵

²³⁰ Le secrétariat de la Commission, soutenu par le HCDH, est arrivé à Conakry le 15 novembre. Les membres de la commission ont rencontré pour la première fois le Secrétaire général Ban Ki-moon le 18 novembre. « International Inquiry into Deadly Guinea Crackdown Begins Work – UN » (La Commission internationale d'enquête sur les massacres en Guinée commence son travail), communiqué de presse des Nations Unies (*UNNews*), 18 novembre 2009.

²³¹ « Le Procureur de la CPI confirme que la situation en Guinée fait l'objet d'un examen préliminaire », communiqué de presse du Bureau du procureur de la CPI, 14 octobre 2009, <http://www.icc-cpi.int/menus/icc/press%20and%20media/press%20releases/icc%20prosecutor%20confirms%20situation%20in%20guinea%20under%20examination> (consulté le 28 novembre 2009). La Guinée est devenue un État membre de la CPI en 2003, ce qui signifie que tout génocide, crime contre l'humanité et crime de guerre commis en Guinée ou par des ressortissants guinéens relève de la compétence de la CPI. « Assemblée des États Parties : Guinée », Cour pénale internationale, mis à jour le 14 juillet 2003, <http://www.icc-cpi.int/Menus/ASP/states+parties/African+States/Guinea.htm> (consulté le 27 novembre 2009) ; Statut de Rome sur la Cour pénale internationale (Statut de Rome), A/CONF.183/9, 17 juillet 1998, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002 et ratifié par la Guinée le 14 juillet 2003, art. 12 et 15.

²³² Par exemple, on trouve parmi les autres situations actuelles en cours d'examen préliminaire par la CPI : l'Afghanistan, la Colombie, la Côte d'Ivoire, la Géorgie et Gaza.

²³³ Le procureur doit en particulier avoir des raisons fondées de croire qu'un crime a été commis dans la juridiction de la Cour, que ce crime dépasse un certain seuil de gravité et que les autorités nationales sont incapables d'organiser des poursuites ou ne le veulent pas. Pour ce qui concerne le critère de gravité, la compétence de la CPI est limitée aux crimes les plus graves préoccupant la communauté internationale. Pour évaluer si les crimes présentent le caractère de gravité requis, le procureur de la CPI prend en compte l'ampleur, la nature, la façon dont les crimes ont été commis et leur impact. Pour ce qui concerne les efforts en faveur de l'obligation de rendre des comptes, la compétence de la CPI est limitée aux cas où les autorités nationales sont incapables d'enquêter sur les crimes en question à des fins de poursuites ou ne le veulent pas. Ce principe est connu sous le nom de « complémentarité » et place la compétence internationale de la CPI dans une position secondaire par rapport aux autorités nationales. Statut de Rome, art. 17. Voir également Human Rights Watch, *Une Cour pour l'Histoire : Les premières années de la Cour pénale internationale à l'examen*, ISBN : 1-56432-359-5, juillet 2008, <http://www.hrw.org/node/79106>, pages 41-43.

²³⁴ « Un ministre guinéen en visite à la CPI – Le Procureur demande des informations à propos des enquêtes nationales sur les violences survenues le 28 septembre », communiqué de presse du Bureau du procureur de la CPI, 21 octobre 2009, http://www.icc-cpi.int/menus/icc/press%20and%20media/press%20releases/guinea%20minister%20visits%20the%20icc%20_%20prosecutor%20requests%20information%20on%20national%20investigations%20into%2028 (consulté le 19 novembre 2009).

²³⁵ Ibid.

Alors que les partenaires internationaux de la Guinée ont jusqu'à présent pris des mesures pertinentes et concrètes pour s'assurer qu'une enquête véritable sera effectuée au sujet des graves crimes perpétrés par les forces de sécurité guinéennes le 28 septembre et dans les jours qui ont suivi, ils doivent, dans les semaines et les mois à venir, faire pression en permanence sur le gouvernement guinéen pour que soient jugés les responsables de ces crimes. Si le CNDD manque de volonté politique ou de capacités, les partenaires de la Guinée devront soutenir les efforts de la communauté internationale en faveur de la justice, y compris à la Cour pénale internationale si besoin est.

XI. Exigence de justice : identification des principaux auteurs des violences de septembre

Les crimes décrits dans le présent rapport, y compris les exécutions extrajudiciaires, les violences sexuelles et fondées sur le genre, les détentions illégales, la torture et les disparitions forcées de personnes et de cadavres, sont tous des crimes graves au regard des lois nationales et internationales, qu'ils soient commis en temps de paix ou de guerre.

Les forces de sécurité guinéennes sont responsables de la mort de 150 à 200 civils non armés, selon les estimations, d'agressions sexuelles d'une grande brutalité et de nombreux autres sévices perpétrés le 28 septembre 2009 et dans les jours suivants. L'absence de menace ou de provocations de la part des manifestants et l'organisation dont ont fait preuve les forces de sécurité lors de l'attaque du stade (l'arrivée simultanée devant le stade de différentes unités de sécurité, le déploiement coordonné des soldats à des emplacements stratégiques autour du stade en prévision de la fuite des manifestants, l'absence d'utilisation de techniques non mortelles pour disperser la foule et la présence d'officiers, notamment d'un ministre chargé des questions de sécurité) laissent supposer que ces crimes étaient prémédités et planifiés. Il ne s'agissait pas d'initiative d'un groupe de soldats voyous et indisciplinés, contrairement à ce qu'a soutenu le gouvernement guinéen.

Aspects légaux

Le droit à la vie, tel qu'établi par l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est le plus fondamental des droits humains.²³⁶ L'article 6 dudit pacte énonce que le droit à la vie « doit être protégé par la loi », et que « [n]ul ne peut être arbitrairement privé de la vie ». ²³⁷ Les crimes extrajudiciaires, arbitraires et les exécutions sommaires sont absolument interdits en temps de paix et de guerre.

Le seul traité international sur les droits humains qui définit spécifiquement le viol comme une violation de ces droits est le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femme en Afrique, que la Guinée a signé en décembre

²³⁶ Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948, G.A. Res. 217A(III), U.N. Doc. A/810 at 71 (1948), art. 3 ; Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), adopté le 16 décembre 1966, G.A. Res. 2200A (XXI), 21 U.N. GAOR Supp. (N° 16) à 52, U.N. Doc. A/6316 (1966), 999 U.N.T.S. 171, entré en vigueur le 23 mars 1976 et ratifié par la Guinée le 24 janvier 1978, art. 6.

²³⁷ PIDCP, art. 6.

2003 mais n'a pas encore ratifié.²³⁸ Néanmoins, le viol et l'agression sexuelle sont des formes de torture et de mauvais traitements interdits. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale cite « [le] viol, [l']esclavage sexuel, [la] prostitution forcée, [la] grossesse forcée, [la] stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable » parmi les crimes contre l'humanité potentiels, qui recouvrent les actes commis en temps de paix ou de guerre.²³⁹

Une disparition forcée survient lorsque des forces de sécurité ou tout autre agent de l'État, détiennent ou enlèvent une personne (ou le corps d'une personne) et refusent de reconnaître leurs actes ou de révéler ce qu'il est advenu de la personne disparue.²⁴⁰ Une disparition forcée constitue un crime continu tant que la disparition n'est pas résolue et que ce qui est arrivé à la personne n'est pas établi.

Crimes contre l'humanité

Les preuves concernant l'ampleur du massacre et la gravité des autres exactions commises par les forces de sécurité le 28 septembre 2009 et les jours suivants, tels que documentés dans le présent rapport, suggèrent que ces actes relèvent du crime contre l'humanité.

Aux termes de la loi coutumière internationale et du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le crime contre l'humanité comprend le meurtre, le viol et toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, commis dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique contre une population civile.²⁴¹ À la différence des crimes de guerre, les crimes contre l'humanité peuvent également être commis en temps de paix s'ils font partie d'une attaque généralisée ou systématique contre une population civile.

²³⁸ A la date de la rédaction de ce rapport, 27 des 53 États membres de l'Union africaine ont avaiant ratifié ce protocole. « Liste des pays qui on signé, ratifié/adhéré au Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes » Union africaine, <http://www.africa-union.org/root/au/Documents/Treaties/List/Protocol%20on%20the%20Rights%20of%20Women.pdf> (consulté le 2 décembre 2009). Ce protocole oblige les États à de protéger les femmes contre toutes formes de violence, notamment la violence sexuelle, et de légiférer et d'appliquer les textes protégeant les femmes contre la violence sexuelle. Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, adopté par la 2^{nde} session ordinaire de l'Assemblée de l'Union à Maputo, le 11 juillet 2003, entré en vigueur le 25 novembre 2005 et ratifié par la Guinée le 16 décembre 2003, arts. 3(4) et 4(2).

²³⁹ Statut de Rome, art. 7.

²⁴⁰ La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, actuellement en cours de signature, définit la « disparition forcée » comme étant « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi ». Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre la disparition forcée, adoptée le 20 décembre 2006, UN Doc. A/61/488, C.N.737.2008, ouverte pour signature le 6 février 2007, art. 2.

²⁴¹ Statut de Rome, art. 7.

Responsabilité du commandement

Les circonstances de nombreux meurtres et exactions décrits dans le présent rapport laissent penser qu'ils ont été commis soit avec le consentement ou sur les ordres explicites des dignitaires de l'armée guinéenne, voire du président du CNDD Moussa Dadis Camara lui-même. La responsabilité pénale implique que toute personne ayant ordonné ou ayant été impliquée directement dans un délit, doit rendre pénalement des comptes pour ce délit. En outre, pour les crimes internationaux graves, y compris les crimes contre l'humanité, le principe de « responsabilité des chefs militaires et autres supérieurs hiérarchiques » s'applique. Les officiers occupant des postes de commandement et les autorités sont pénalement responsables des crimes commis par les forces placées sous leur commandement effectif, car ils sont censés être au courant de ces crimes et ils ne les empêchent ni ne punissent leurs auteurs.²⁴² Ces principes de responsabilité pénale du commandement s'appliquent également à tous les efforts nationaux sur l'obligation de rendre des comptes.

Droit à exiger des comptes des auteurs des crimes

Les nombreuses victimes des violations massives des droits humains commises au cours des violences de septembre en Guinée ont droit à un recours aux termes de la loi internationale, qui requiert une enquête efficace et des poursuites pour les crimes tels que les exécutions extrajudiciaires, les disparitions, les violences sexuelles et fondées sur le genre ou la torture.²⁴³ L'État est donc obligé de prendre les mesures d'enquête, judiciaires et de réparation nécessaires pour identifier les auteurs des crimes graves et les mener devant la justice. Cette obligation est indépendante du souhait explicite des victimes, qui pour différentes raisons, y compris l'intimidation par des agents de l'État tels que les forces de sécurité elles-mêmes, pourraient ne pas porter plainte.

Si les violations relèvent des crimes contre l'humanité ou d'autres crimes internationaux, comme semblent le montrer les preuves des violences de septembre en Guinée, tous les États ont une obligation de s'assurer que ces crimes sont punis et que les responsables doivent rendre des comptes pour leurs actes.

²⁴² Selon le Statut de Rome, la « responsabilité des chefs militaires et autres supérieurs hiérarchiques » s'applique lorsque : « Ce chef militaire ou cette personne savait, ou, en raison des circonstances, aurait dû savoir, que ces forces commettaient ou allaient commettre ces crimes ; et ce chef militaire ou cette personne n'a pas pris toutes les mesures nécessaires et raisonnables qui étaient en son pouvoir pour en empêcher ou en réprimer l'exécution ou pour en référer aux autorités compétentes aux fins d'enquête et de poursuites ». Statut de Rome, art. 28(a)(i)-(ii).

²⁴³ Voir PIDCP, art. 2.

Efforts nationaux en faveur de l'obligation de rendre des comptes pour les violences de septembre

Immédiatement après le massacre, et sous la pression intense de la communauté internationale indignée, le président du CNDD Moussa Dadis Camara a promis de lancer une enquête sur les événements du 28 septembre.²⁴⁴ Une première tentative de former une commission nationale d'enquête le 7 octobre a été rejetée par les partis d'opposition et la société civile.²⁴⁵ Le 30 octobre, une nouvelle commission nationale indépendante comptant 23 membres a été créée par décret et chargée d'enquêter sur les événements du 28 septembre et des jours suivants.²⁴⁶ Le décret ne faisait nulle mention de la possibilité, ou non, de la commission de faire des recommandations sur l'obligation de rendre des comptes. Les noms des membres de la commission ont été rendus publics le 2 novembre et comprenaient des magistrats, des avocats, des experts de la police scientifique et cinq représentants internationaux dont le rôle n'était que consultatif.²⁴⁷

Des victimes, des diplomates et des membres de la société civile guinéenne interviewés par Human Rights Watch se sont montrés extrêmement sceptiques sur la capacité de la commission nationale de fonctionner en toute indépendance, ou, étant donnée l'implication apparente d'officiers de haut niveau du CNDD dans les violences, sur sa volonté d'établir la vérité. Une très large majorité des personnes partageaient le sentiment que les témoins déposant devant la commission nationale allaient avoir à affronter des risques considérables de représailles par les acteurs de l'État : de nombreux témoins interrogés par Human Rights Watch n'avaient aucunement l'intention de coopérer avec cette commission. Les personnes rencontrées étaient tout aussi sceptiques sur la capacité du système judiciaire guinéen d'inquiéter les personnes impliquées dans les massacres, les viols et les autres abus commis lors des événements de septembre.

Le système judiciaire guinéen a échoué tout au long de l'histoire à sanctionner les agents de l'État responsables de violations, actuelles ou passées, notamment lorsqu'il s'agissait de membres des forces de sécurité, qui jouissaient d'une impunité presque totale pour les crimes les plus graves, y compris les meurtres. Depuis l'arrivée au pouvoir du CNDD en

²⁴⁴ « Guinea opposition protest killed 157, 1,200 wounded, human rights group says; gov't vows probe » (La manifestation de l'opposition guinéenne s'est soldée par 157 morts et 1 200 blessés selon les organisations de défense des droits de l'homme, le gouvernement promet une enquête), Associated Press, 29 septembre, 2009.

²⁴⁵ « Guinée/massacre : l'opposition rejette la commission d'enquête de la junte », Agence France-Presse, 8 octobre 2009.

²⁴⁶ Décret du gouvernement guinéen, ordonnance n° 057/CNDD/SGG/2009 portant modification de certaines dispositions de l'ordonnance n° 053/CNDD/2009 relative à la création d'une commission nationale d'enquête indépendante, 30 octobre 2009.

²⁴⁷ Les leaders de l'opposition se sont de nouveau déclarés opposés à la nouvelle commission. « Guinea opposition shuns new massacre probe » (l'opposition guinéenne rejette la nouvelle commission d'enquête sur les massacres), Agence France-Presse, 3 novembre 2009.

décembre 2008, le pouvoir judiciaire s'est encore affaibli en raison de l'influence des militaires, de l'appel à la création de milices contre les voleurs présumés et de la tentative par le gouvernement de bâtir un système judiciaire parallèle non officiel géré par l'armée depuis le camp militaire d'Alpha Yaya Diallo. Cet échec historique à réagir et la faiblesse du pouvoir judiciaire, qui souffre d'un manque d'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif, de ressources insuffisantes et de problèmes de corruption, ont largement contribué à cette culture de l'impunité qui a engendré les violences de septembre et qui sape les espoirs des victimes vis-à-vis de la justice.

Individus dont la responsabilité pénale doit être examinée

Au cours de son enquête, Human Rights Watch a identifié un certain nombre de fonctionnaires guinéens dont la responsabilité pénale pourrait être engagée du fait des crimes commis le 28 septembre dernier et les jours suivants. La responsabilité pénale particulière des individus énumérés ci-dessous requiert des enquêtes plus approfondies et des procès complets et équitables.

Le président du CNDD, le capitaine Moussa Dadis Camara

Le chef du CNDD, le capitaine **Moussa Dadis Camara**, qui est également le chef des forces armées guinéennes, n'a pas été vu au stade par les personnes rencontrées par Human Rights Watch lors des événements du 28 septembre 2009. Il est généralement admis qu'il se trouvait au camp militaire d'Alpha Yaya Diallo pendant que sa Garde présidentielle et d'autres factions des forces de sécurité commettaient les exécutions, les abus sexuels et les autres sévices décrits dans le présent rapport.

S'adressant à des journalistes dans les jours suivant le massacre, Dadis Camara a nié toute responsabilité personnelle pour ces actes parce qu'il n'était pas présent au stade le jour du massacre : « Moi-même je n'étais pas au stade ». ²⁴⁸ Dadis Camara a également blâmé les leaders de l'opposition pour avoir poursuivi la manifestation, malgré une interdiction des rassemblements qu'il avait publiée pour ce jour-là. ²⁴⁹ En outre, les chefs militaires ont tenté de le disculper de toute implication en prétendant qu'il ne commandait plus l'armée, qui l'avait « pris en otage ». ²⁵⁰

²⁴⁸ « Entretien / Guinée : 'même le chef de l'État ne peut pas contrôler ce mouvement' », Radio France Internationale, 29 septembre 2009.

²⁴⁹ Ibid.

²⁵⁰ « I'm a hostage of the army, says Guinean leader » (Je suis un otage de l'armée, dit le dirigeant guinéen), Radio France Internationale, 1^{er} octobre 2009, http://www.rfi.fr/anglais/actu/articles/118/article_5312.asp (consulté le 10 novembre 2009). Voir également François Soudan, « Le lundi sanglant de Conakry », *Jeune Afrique*, 6 octobre 2009, <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJA2543p028-034.xml/Le-lundi-sanglant-de-Conakry.html> (consulté le

Un faisceau de preuves laisse pourtant penser que Dadis Camara a joué un rôle central dans le massacre du 28 septembre au stade et dans les événements qui ont suivi. Le coup de téléphone qu'il a passé le 28 septembre 2009 à 1h00 du matin au leader de l'opposition Sidya Touré, l'enjoignant à annuler la manifestation, ainsi que les négociations avec les chefs de l'opposition jusqu'au début de la répression montrent que Dadis Camara détenait un rôle essentiel dans la réaction du CNDD au rassemblement du 28 septembre avant qu'elle n'ait lieu. Les auteurs du massacre étaient commandés par son aide de camp et chef de sa sécurité personnelle, le lieutenant Abubakar Diakité, dit Toumba, l'un de ses confidents les plus proches (voir ci-dessous). On pense que Diakité est parti avec ses Bérets rouges du camp Alpha Yaya, où siège Dadis Camara. Il est peu probable qu'il aurait agi de la sorte et causé un tel massacre sans que son supérieur, Dadis Camara, l'ait su.

En plus de son éventuelle responsabilité pour avoir donné des ordres directs aux troupes qui ont conduit les sévices, Dadis Camara est également impliqué au titre de la responsabilité des chefs militaires et autres supérieurs hiérarchiques, pour son échec à empêcher ou à punir les crimes. À la date de la rédaction de ce rapport, pas une seule personne n'a été inquiétée, encore moins poursuivie pour les atrocités commises le 28 septembre et les jours suivants. Le 3 décembre, Dadis Camara a été blessé au cours d'une altercation avec le lieutenant Abubakar « Toumba » Diakité au camp militaire de Koundara.²⁵¹

Garde présidentielle et ses commandants

La grande majorité des abus commis le 28 septembre 2009 et les jours suivants, y compris les meurtres et les abus sexuels de masse étaient le fait de la Garde présidentielle. La Garde présidentielle est une unité d'élite de l'armée qui comprend plusieurs centaines d'hommes. Sous l'ancien président Conté, la Garde présidentielle se trouvait au sein d'une unité appelée Bataillon autonome de la sécurité présidentielle (BASP) et ses membres appartenaient généralement à l'ethnie Soussou. Il s'agissait de l'une des unités d'élite qui portaient des Bérets rouges : les autres étaient les membres du Bataillon des troupes aéroportées (BATA) et les commandos. Après le coup d'État du CNDD en décembre 2008, le BASP a cessé de fonctionner de la même façon et beaucoup de ses chefs ont été arrêtés pour de longues périodes sans que des charges n'aient été retenues contre eux. Dans les semaines qui ont suivi le coup d'État, Dadis Camara a commencé à remplacer beaucoup des

10 novembre 2009), dans lequel Dadis Camara est cité disant qu'il ne peut contrôler les actions de son armée : « C'est une armée où un caporal peut dire merde à un général ! »

²⁵¹ Voir « Guinea junta chief shot, injured by aide: military sources » (Le chef de la junte guinéenne blessé par balle par son aide de camp : sources militaires), Agence France-Presse, 3 décembre 2009.

membres des BASP par des soldats qu'il connaissait et en qui il avait confiance, ainsi que son entourage. De nombreux soldats (mais pas tous) de la Garde présidentielle nouvellement constituée étaient issus de groupes ethniques de la région forestière.

La Garde présidentielle, ou les troupes des Bérêts rouges, qui ont fait irruption dans le stade le 28 septembre le jour du massacre, étaient commandées par le lieutenant **Abubakar Diakité**, plus couramment connu sous le nom de **Toumba**, qui était alors un proche confident du président du CNDD Dadis Camara et également aide de camp et chef de la garde personnelle de ce dernier. Diakité a personnellement mené les Bérêts rouges dans le stade, se trouvait avec eux lorsqu'ils ont tiré dans la foule des manifestants, a mené le groupe des Bérêts rouge qui a battu et arrêté les leaders de l'opposition et a personnellement assisté au viol de nombreuses femmes au stade sans intervenir pour mettre fin aux violences. Des dizaines de témoins rencontrés par Human Rights Watch, y compris des chefs de l'opposition arrêtés personnellement par Diakité font état de sa présence au stade le 28 septembre lors des meurtres et des viols et décrivent sa responsabilité personnelle dans les événements. Le 3 décembre, une altercation s'est produite entre Diakité et Dadis Camara au camp de Koundara, lors de laquelle Diakité a tiré sur Dadis Camara, le blessant au bras et à la tête.²⁵² À la date de la rédaction de ce rapport, les autorités militaires recherchent Diakité, lequel reste introuvable depuis qu'il a pris la fuite ; actuellement, nul ne sait où il se cache.

Un deuxième officier des Bérêts rouges, le second lieutenant **Marcel Kuvugi**, réputé pour servir régulièrement de chauffeur personnel à Dadis Camara a également joué un rôle dans le massacre, notamment lors de l'attaque des leaders de l'opposition au stade. Selon plusieurs d'entre eux, Kuvugi les a violemment agressés sur le podium dans le stade, puis a frappé Sidya Touré à la tête pendant qu'il se trouvait dans la voiture de Diakité, à l'extérieur du stade. Lorsque les leaders politiques ont été emmenés à la clinique Ambroise Paré pour y recevoir les premiers soins, Kuvugi a exigé qu'ils soient plutôt emmenés directement au camp militaire et a menacé de les tuer et de leur envoyer une grenade s'ils sortaient de la voiture à la clinique.

Le ministre de la sécurité présidentielle, le capitaine **Claude Pivi, dit Coplan**, est le commandant le plus haut gradé de la force des Bérêts rouge, en charge de la sécurité présidentielle et donc responsable des actes de la Garde présidentielle. Les témoignages sont contradictoires sur la présence ou non de Pivi hors du stade le 28 septembre. Cependant, il est peu probable qu'il n'ait joué aucun rôle dans les événements qui ont suivi, y compris les attaques sur les maisons des leaders politiques le soir du 28 septembre,

²⁵² Ibid.

lorsque lui et certains de ses proches Béréts rouges ont été vus attaquer le domicile du leader de l'opposition Cellou Dalein Diallo.

Unité de gendarmerie chargée de la lutte anti-drogue et du grand banditisme

Le capitaine de gendarmerie **Moussa Tiégboro Camara** a été chargé depuis janvier 2009 de la lutte contre le trafic de drogue et les délits graves. Son titre officiel est ministre à la présidence chargé de la lutte anti-drogue et du grand banditisme. Le capitaine Tiégboro est devenu tristement célèbre en juin 2009 lorsqu'il a appelé les jeunes à s'organiser en milices et à faire justice aux personnes suspectées de vol.²⁵³ Les gendarmes personnellement commandés par Tiégboro ont, au moins à deux reprises, usé de la force létale contre les militants de l'opposition convergeant vers le stade, causant la mort d'au moins trois manifestants non armés. Plus tard, Tiégboro et les gendarmes de son unité sont entrés dans le stade avec des membres de la Garde présidentielle. Les gendarmes de son unité ont pris une part active au massacre et, dans une moindre mesure, aux abus sexuels qui ont suivi. Plusieurs témoins ont expliqué à Human Rights Watch qu'ils avaient vu le capitaine Tiégboro dans le stade pendant que beaucoup des graves sévices étaient perpétrés (y compris les meurtres et les viols).

Compagnie mobile d'intervention et de sécurité (CMIS)

La Compagnie mobile d'intervention et de sécurité est une unité de la police comprenant entre 300 et 400 individus ayant reçu une formation spéciale pour la dispersion des foules et disposant d'équipements anti-émeute, y compris des véhicules blindés et des gaz lacrymogènes. La CMIS est commandée par **Ansoumane Camara**.²⁵⁴ Les officiers de police de la CMIS ont joué un rôle mineur pour empêcher les partisans de l'opposition d'atteindre le stade du 28 septembre à cette date. Les véhicules blindés de la CMIS ont lancé l'assaut en tirant des grenades lacrymogènes de leurs véhicules spécialement équipés dans le stade puis ont apparemment participé à l'attaque du stade, bien que seulement quelques témoins interrogés par Human Rights Watch les aient accusés d'avoir participé aux atrocités.²⁵⁵

²⁵³ « Burn armed robbers, says Guinea crime chief » (Brûlez les voleurs armés, dit le chef de la police guinéenne) Reuters, 2 juin 2009 ; voir également « Guinée : la junte au pouvoir viole les droits humains », communiqué de presse de Human Rights Watch, 8 juillet 2009.

²⁵⁴ « Deux journalistes de la presse étrangère menacés de mort », communiqué de presse de Reporters sans frontières, 30 septembre 2009 (rapportant que Ansoumane Camara, commandant de la CMIS est intervenu pour sauver la vie des deux journalistes).

²⁵⁵ À la suite de l'attaque, les détenus ont été emprisonnés dans des centres de détention de la CMIS, mais ils ont été relâchés relativement vite et n'ont pas subi les mêmes sévices que les personnes détenues par d'autres forces de sécurité.

Remerciements

Les recherches et la rédaction de ce rapport ont été faites par Corinne Dufka, chercheuse senior pour l'Afrique de l'Ouest ; Peter Bouckaert, directeur de la division Urgences ; Aloys Habimana, directeur adjoint de la division Afrique ; et Matthew Wells, titulaire d'une bourse de recherche auprès de la division Afrique. Ce rapport a été révisé par Georgette Gagnon, directrice de la division Afrique ; Jon Elliott, directeur plaidoyer Afrique ; Liesl Gertholtz, directrice de la division Droits des femmes ; Steve Crawshaw, directeur plaidoyer Nations Unies ; Elise Keppler, conseillère pour le programme Justice internationale ; Clive Baldwin, conseiller juridique principal, et Andrew Mawson, directeur adjoint du Bureau des programmes. Thomas Gilchrist, assistant senior de la division Afrique, a fourni une assistance pour les recherches, la mise en forme et la production du rapport. Sam Clearwater, assistant de recherche à Dakar, et Bettina Reveyron et Christian Wagner, stagiaires du bureau de Paris, ont fourni une assistance pour les recherches. Ce rapport a été traduit en français par Griselda Jung et Fanny Mourguet, de la société ATIT de Grenoble, Hélène Tagand et Amadou S. Diallo. La révision de la traduction a été effectuée par Thomas Gilchrist et Peter Huvos, responsable de la section française du site Internet de Human Rights Watch. John Emerson a réalisé les cartes. La publication du rapport a été préparée par Grace Choi, directrice des publications ; Anna Lopriore, responsable de la création ; et Fitzroy Hepkins, responsable de la gestion du courrier.

Human Rights Watch tient à remercier plusieurs organisations et personnes pour l'aide qu'elles lui ont apportée dans le cadre de ses recherches : Mamadi Kaba, représentante de la Guinée de la Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme (RADDHO) ; Mamadou Aliou Barry, président de l'Observatoire national de la démocratie et des droits de l'homme (ONDH) ; le Dr. Thierno Maadjou Sow et l'équipe de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) ; ainsi que le grand nombre de victimes et de témoins qui ont accepté de se confier et qui, pour bon nombre d'entre eux, ne seront pas nommés pour des raisons de confidentialité et de sécurité.

Human Rights Watch souhaite également exprimer sa gratitude envers tous ceux qui ont généreusement soutenu notre travail sur l'Afrique de l'Ouest.